

# Bulletin du Conseil communal

N° 18



**Lausanne**

Séance du 22 mai 2018

Volume I : Débats, communications,  
initiatives et rapports de commission les concernant





## Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 22 mai 2018

18<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel-de-Ville, le 22 mai 2018, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

### Sommaire

<b>Ordre du jour</b> .....	755
<b>Première partie</b> .....	764
<b>Prestation de serment de M. José Martinho (Le Centre) en remplacement de Manuel Donzé, démissionnaire</b> .....	764
<b>Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M. Manuel Donzé (Le Centre)</b> .....	764
<b>Election complémentaire d'un membre au Conseil intercommunal de l'Association des taxis, en remplacement de M. Manuel Donzé (Le Centre)</b> .....	765
<b>Communications</b>	
Demandes d'urgence de la Municipalité, séance du Conseil communal du 22 mai 2018 pour les Préavis N <sup>os</sup> 2017/59 et 2018/07 .....	766
Activation de la séance double du Conseil communal du mardi 26 juin 2018 .....	766
Communication de la Municipalité, lettre du 14 mai 2018 concernant la nouvelle directrice de la fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise FASL.....	767
<b>Communications - Dépôts</b>	
Question écrite de M <sup>me</sup> Alice Genoud : « Une infrastructure vélo qui se fait attendre ? » .....	768
Question de M <sup>me</sup> Laura Manzoni : « Quel futur pour la politique des quartiers ? »....	768
Postulat de M <sup>me</sup> Sara Soto et consorts : « Pour une géographie des sites dédiés "art urbain" ».....	768
Postulat de M <sup>me</sup> Laura Manzoni: « Encore une autre chaîne internationale de fast-food au centre-ville, sera-t-il bientôt impossible de manger une nourriture saine et variée à Lausanne ? » .....	768
Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un restaurant de la ville dédié à l'intégration des personnes handicapées ».....	768
Postulat de M <sup>me</sup> Latha Heiniger : « Fondations Idée-sport : l'activité physique non compétitive au service de la socialisation et de la participation dès le plus jeune âge » .....	769
Interpellation de M <sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny : « Deal de rue et vie de quartier » .....	769
Interpellation de M <sup>me</sup> Sara Gnoni et consorts : « La ville de Lausanne possède-t-elle des investissements dans les énergies fossiles ? ».....	769
Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Fragilisation de la situation des taxis, quelles conséquences pour les prestations d'intérêt public à Lausanne ? » .....	769
Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Conséquences pour la ville de Lausanne de la réforme vaudoise, de la fiscalité des entreprises » .....	769
Interpellation de M <sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Avoir fait l'armée, un atout pour commander la police de la ville de Lausanne ? » .....	769

<b>Questions orales</b> .....	770
<b>Lutte contre le harcèlement de rue : bilan et perspectives - Réponse au postulat de Mme Léonore Porchet et consorts</b>	
« Pour une lutte contre le harcèlement de rue fondée sur l'éducation » - Réponse au postulat de Mme Léonore Porchet et consorts	
« Pour une application mobile contre le harcèlement de rue à Lausanne » - Réponse à la résolution de Mme Léonore Porchet faisant suite à son interpellation de « Hey mad'moiselle... Il se passe quoi avec le harcèlement de rue à Lausanne ? »	
Préavis N° 2017/59 du 14 décembre 2017.....	774
Discussion .....	774
<b>Réfection du réseau d'adduction d'eau potable du Pays-d'Enhaut - Réalisation du potentiel hydroélectrique sur deux sites</b>	
Préavis N° 2018/07 du 1 <sup>er</sup> mars 2018.....	787
Discussion .....	787
<b>Postulat de Mme Eliane Aubert et consorts : « Animation socioculturelle lausannoise : Faut-il municipaliser la FASL - Définir une véritable politique publique avec des outils de pilotage »</b>	
Développement .....	790
Discussion .....	791
<b>Postulat de M. Johan Dupuis et consorts : « Pour un fonds d'assainissement et d'indemnisation en matière de bruit routier »</b>	
Développement .....	792
Discussion .....	792
<b>Postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts : « A 30 km/heure à toute vitesse ! »</b>	
Développement .....	793
Discussion .....	795
<b>Postulat de M. Henri Klunge : « Lausanne en marche »</b>	
Développement .....	796
Discussion .....	796
<b>Deuxième partie</b> .....	798
<b>Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Conséquences pour la Ville de Lausanne de la réforme vaudoise de la fiscalité des entreprises »</b>	
Développement .....	798
Discussion .....	799
<b>Interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Mise en œuvre de la RIE III vaudoise : les communes ont-elles été oubliées ? »</b>	
Développement .....	823
Discussion .....	804

**Interpellation urgente de Mme Anita Messere et consorts : « Alors, ce Barbare, vous attendez quoi pour le rouvrir ? »**

Développement .....	820
Réponse de la Municipalité.....	821
Discussion .....	823

**Ordre du jour**

**A. OPERATIONS PRELIMINAIRES**

1. Communications
2. Prestation de serment de M. José Martinho Pereira (Le Centre)

**C. RAPPORTS**

- R38. Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « La place de la Sallaz aux piétons ». (FIM). KARINE ROCH.
- R39. Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Pour que Lausanne propose une énergie propre et locale, exempte de production nucléaire ». (SiL). ANDRÉ MACH.
- R40. Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Les deux-roues motorisés sur les voies du bus : oui c'est possible ! ». (FIM). LATHA HEINIGER.
- R41. Rapport-préavis N° 2017/18 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Adieu veau, vache, cochon, couvée... chien, chat ? Pour une étude de la place des animaux domestiques en ville ». Réponse au postulat de Mme Isabelle Mayor et consorts « Des poulaillers en ville ». Réponse au postulat de M. Romain Felli « Une ville à croquer : des arbres fruitiers sur le domaine public ». (LEA). CÉDRIC FRACHEBOUD.
- R44. Rapport-préavis N° 2017/36 : Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand, Mme Florence Bettschart-Narbel et consorts « Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps ». (CD). JEAN-CHRISTOPHE BIRCHLER.
- R47. Rapport-préavis N° 2016/64 : Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Pour une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges ». (CD). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE (JOHANN DUPUIS, PRÉSIDENT).
- R49. Pétition de M. Nabil Alaoui Ismaili et consorts (100 sign.) : « Pour l'installation de barres de musculation dans le quartier de Montoie ». (FIM, SCS). COMMISSION DES PÉTITIONS (ANITA MESSERE).
- R50. Pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (71 sign.) : « Bellerive plage 'aménagée' : pour la réhabilitation de la plage de Bellerive (lac) ». (SCS). COMMISSION DES PÉTITIONS (ANITA MESSERE).
- R52. Rapport-préavis N° 2017/33 : Réponse au postulat de M. Matthieu Carrel « Pour la création d'un recueil systématique en ligne du droit lausannois ». (CD). BERTRAND PICARD

- R60. Postulat de Mme Anna Zangger et consorts pour la promotion des véhicules électriques sur le domaine communal. (SiL, FIM). SANDRINE SCHLIENGER.
- R62. Rapport-préavis N°2017/27 : Réponse au postulat de M. Denis Corboz « Musée de l'Art Brut ». (CD, LEA). QUENTIN BEAUSIRE.
- R63. Postulat de M. Matthieu Carrel : « Protection du patrimoine et densification : plus de sécurité et de prévisibilité ». (CD). FILIPPO RIVOLA.
- R64. Rapport-préavis N° 2017/21 : Réponse aux postulats de M. Giampiero Trezzini et consorts « Et si on changeait de paradigme dans le domaine de l'électricité domestique ? » et de M. Yves Ferrari « Entre production et consommation : les SiL. Un pas vers la société à 2000 W ». (SiL). ALAIN HUBLER.
- R65. Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Connaître et réduire le risque des perturbateurs endocriniens à Lausanne ». (EJQ). MARIE-THÉRÈSE SANGRA.
- R66. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne ». (CD, SE). FABRICE MOSCHENI.
- R67. Rapport-préavis N° 2017/35 : Réponse au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand, Matthieu Blanc et consorts « Économiser l'eau pour et par les Lausannois ». (SE, LEA, FIM). ANDRÉ MACH.
- R68. Préavis N° 2017/45 : Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent pour la construction d'un établissement médico-social sur la parcelle 7103 du chemin de la Cigale 27 à Lausanne. (CD). JEAN-PASCAL GENDRE.
- R69. Rapport-préavis N° 2017/5 : Planification, construction de logements et politique foncière. Réponse à trois postulats (Laurent Guidetti ; Natacha Litzistorf). (CD, LEA). ALAIN HUBLER.
- R70. Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Lutter plus efficacement contre les pratiques abusives. Pour l'instauration d'un reçu à l'occasion de chaque interpellation de police ». (SE). PHILIPP STAUBER.
- R71. Postulat de M. Henri Klunge : « Un drone, mais pour quoi faire ? ». (SE). CLAUDE NICOLE GRIN.
- R72. Pétition de Mme et M. Stoja et Radoslav Pantic et consorts (263 sign.) contre le projet d'un salon de prostitution à la rue Mathurin-Cordier 13. (CD, SE). COMMISSION DES PÉTITIONS. (SARA SOTO).
- R73. Rapport-préavis N° 2017/34 : Réponse au postulat de M. Xavier de Haller et consorts « Pour une administration communale au service de tous les habitants ». (CD). SARA GNONI.
- R74. Rapport-préavis N° 2017/43 : Réponse aux postulats de Mme Natacha Litzistorf « La santé des populations, c'est aussi l'affaire des Villes ! », de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts « Agir sur l'environnement construit pour la santé de toutes et tous » et de Mme Sophie Michaud Gigon et M. Valéry Beaud « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours de santé ». (CD, SCS, LEA, EJQ, FIM). GUY GAUDARD.
- R75. Rapport-préavis N° 2017/52 : Réponse au postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer « Lausanne Ville-refuge ». (SCS). PHILIPP STAUBER.
- R76. Postulat de M. Claude Calame : « Pour une pièce d'identité municipale à Lausanne ». (SCS, SE). BERTRAND PICARD.

- R78 Rapport-préavis N° 2017/32 : Réponse au postulat de MM. Jacques Pernet et Matthieu Carrel « Lausanne, ville jeune, ville d'art et d'études, où il fait bon vivre et où la musique 'live' est la bienvenue ». (SE). SANDRINE SCHLIENGER.
- R79 Rapport-préavis N° 2017/37 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles ». (CD). ROMAIN FELLI. (RAPPORT DE MINORITÉ : JOHANN DUPUIS)
- R80 Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistros, brasseries et pintes historiques de Lausanne ». (CD, LEA). XAVIER COMPANY.
- R81 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Vers une reprise par la Ville de Lausanne de certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie ? ». (FIM). JEAN-LUC CHOLLET.
- R82. Postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts : « Le sport pour tous commence dans les quartiers ». (SCS). MUSA KAMENICA.
- R83. Rapport-préavis N° 2017/28 : Réponse au postulat de Mme Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics ». (CD, SE, LEA). HENRI KLUNGE.
- R84. Préavis N° 2017/30 : Octroi d'une subvention d'investissement pour la rénovation de la basilique Notre-Dame de Lausanne : troisième étape. (EJQ). VINCENT BRAYER.
- R86. Pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (433 sign.) : « Stationnement Bellerive : gratuité le dimanche ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS. (SARA SOTO)
- R90. Rapport-préavis N° 2017/38 : Réponse aux postulats de Mme Sarah Neumann « Une étude sur les publics de la culture » et de M. Yves Adam « Culture-Passion ». (CD, EJQ). ELIANE AUBERT.
- R91. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Des aménagements pour la mobilité douce sur le pont Chauderon ». (FIM). ROBERT JOOSTEN.
- R93. Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation de logements à la place des halles d'exposition de Beaulieu ». COMMISSION DES PÉTITIONS (PIERRE OBERSON).
- R94. Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation de logements sur la parcelle de la SAGRAV avenue de Rhodanie 13 ». COMMISSION DES PÉTITIONS (PIERRE OBERSON).
- R95. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Plus de bio régional dans la restauration collective lausannoise ! ». (EJQ/LEA). GIANFRANCO GAZZOLA.
- R98. Rapport-préavis N° 2017/59 « Lutte contre le harcèlement de rue : bilan et perspectives / Réponse aux postulats et résolution de Mme Léonore Porchet » (SE). DENIS CORBOZ.
- R99. Rapport-préavis No°2018/04 « Réponse au postulat de Mme Florence Germond "Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration au cycle initial" » (EJQ/SCS). CLAUDE NICOLE GRIN.
- R100. Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Moins de feux rouges pour plus de fluidité ? ». (FIM). PIERRE CONSCIENCE.

- R101. Préavis No° 2018/07 : Réfection du réseau d'adduction d'eau potable du Pays-d'Enhaut – Réalisation du potentiel hydroélectrique sur deux sites (SE). PHILIPP STAUBER.

#### **D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX**

##### **INITIATIVES**

- INI49. Postulat de Mme Eliane Aubert et consorts : « Animation socioculturelle lausannoise : Faut-il municipaliser la FASL – Définir une véritable politique publique avec des outils de pilotage » (17e/08.05.18). DISCUSSION PRÉALABLE
- INI50. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour un fonds d'assainissement et d'indemnisation en matière de bruit routier » (17e/08.05.18). DISCUSSION PRÉALABLE
- INI51. Postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts : « A 30 km/heure à toute vitesse ! » (17e/08.05.18). DISCUSSION PRÉALABLE
- INI52. Postulat de M. Henri Klunge : « Lausanne en marche » (17e/08.05.18). DISCUSSION PRÉALABLE

##### **INTERPELLATIONS**

- INT14. Interpellation de Mme Anita Messere et consorts : « Alors, ce Barbare, vous attendez quoi pour le rouvrir ? ». (1re/22.8.17) [LEA/12.10.17]. DISCUSSION.
- INT18. Interpellation de Mme Anita Messere : « L'intégralité de la Municipalité soutient-elle avec certitude son Corps de police ? ». (2e/5.9.17) [CD/26.10.17]. DISCUSSION.
- INT21. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Alpiq vend-il ses atouts ? ». (4e/3.10.17) [SiL/9.11.17]. DISCUSSION.
- INT24. Interpellation de Mme Anita Messere : « Festival de la Cité retrouvera-t-il son âme populaire ? ». (2e/5.9.17) [CD/23.11.17]. DISCUSSION.
- INT33. Interpellation de M. Jean-François Cachin : « À quand des places de cars sur l'ancien P+R DE VENNES ? ». (6E/14.11.17) [FIM/14.12.17]. DISCUSSION.
- INT34. Interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Mise en œuvre de la RIE III vaudoise : les communes ont-elles été oubliées ? ». (6e/14.11.17) [FIM/14.12.17]. DISCUSSION.
- INT36. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Combien coûtent les subventions pour augmenter les performances immobilières de la CPCL ? ». (3e/19.9.17) [CD]. DISCUSSION.
- INT37. Interpellation de Mme Anita Messere : « Le Service de la propreté urbaine compte-t-il réellement se rendre utile pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer à la déchetterie ? ». (6e/14.11.17) [FIM/27.12.17]. DISCUSSION.
- INT38. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Faisons le point sur le quartier des Fiches ». (5e/31.10.17) [LEA, CD/18.01.18]. DISCUSSION.
- INT39. Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Autoroute de contournement : quelle vitesse maximale entre la Blécherette et Vennes ? ». (6e/14.11.17) [FIM/01.02.18]. DISCUSSION.
- INT40. Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Quelles pertes pour la ville de Lausanne en cas d'acceptation de l'initiative No Billag ? ». (10e/16.01.18) [CD/08.02.18] DISCUSSION.

- INT41. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Suppression de la redevance : restera-t-il une télévision locale ? ». (10e/16.01.18) [CD/08.02.18] DISCUSSION.
- INT42. Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Qu'en est-il de la formation des municipaux faisant partie du conseil d'administration de la CPCL ? ». (16e/21.3.17) [CD/08.02.18]. DISCUSSION.
- INT46. Interpellation de M. Benjamin Rudaz et consorts : « Fontaines à boire en ville de Lausanne et politique de promotion de l'eau potable dans l'espace public ». (8e/05.12.17) [SE/15.02.18]. DISCUSSION.
- INT47. Interpellation de Mme Anne Berguerand et consorts : « Qu'allons-nous faire de nos plastiques ? ». (10e/16.01.18) [FIM/22.02.18] DISCUSSION.
- INT48. Interpellation de Mme Anita Messere : « La politique de prévention en matière de drogues dans cette ville peut-elle faire preuve de cohérence et ne pas être saccagée, en plus, par les stands de drogues autorisés pa Bô Noël ? ». (11e/30.01.18) [SE/01.03.18]. DISCUSSION.
- INT51. Interpellation de Mme Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Amendes d'ordre et cannabis : vers un nouveau paradigme ? ». (4e/3.10.17) [SE/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT53. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Campagne de prévention contre les violences sexuelles – La Municipalité stoppe tout ! ». (5e/31.10.17) [SE/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT54. Interpellation de Mme Graziella Schaller et consorts : « Tridel sous les feux de la rampe, mais n'oublions pas la surcapacité ». (6e/14.11.17) [FIM15.03.18]. DISCUSSION.
- INT55. Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Tridel : où sont passées nos promesses ? ». (6e/14.11.17) [FIM/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT56. Interpellation de M. Robert Joosten : « Les automates My Post 24, une menace pour les bureaux de Poste lausannois ? ». (12e/13.02.18) [CD/22.03.18]. DISCUSSION.
- INT57. Interpellation de M. Filippo Rivola : « O tempora, O mores, O-Bike ! ». (3e/19.9.17) [FIM/29.03.18]. DISCUSSION.
- INT58. Interpellation de Mme Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Indication de la nationalité des personnes interpellées : qu'en est-il à Lausanne ? ». (6e/14.11.17) [SE/12.04.18]. DISCUSSION.
- INT59. Interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Alpiq : privatiser les bénéfices et socialiser les pertes ? ». (14e/20.03.18). [SIL/12.04.18]. DISCUSSION.
- INT60. Interpellation de M. Roland Philipoz et consorts : « Cartes journalières communes : une meilleure accessibilité ! ». (13e/31.1.17) [CD/12.04.18]. DISCUSSION.
- INT61. Interpellation de M. Johan Pain : « Management du personnel au sein de la Fondation Soins Lausanne, des CMS (Centres médico-sociaux) et Soins à domicile lausannois ». (4e/03.10.17.) [SCS/26.04.18]. DISCUSSION.
- INT62. Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus ». (6e/1.11.16) [CD/26.04.18]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 12.6.18 (18 h et 20 h 30), 13.6.18 (18 h), 26.6.18 (18 h et 20 h 30) : en réserve, 28.8.18 (de 18 h à 20 h), 11.9.18 (18 h et 20 h 30), 18.9.18 (18 h et 20 h 30),

2.10.18 (18 h et 20 h 30), 9.10.18 (18 h et 20 h 30), 6.11.18 (18 h et 20 h 30), 20.11.18 (18 h et 20 h 30), 4.12.18 (18 h et 20 h 30), 5.12.18 (19 h 30), 11.12.18 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL:

La présidente : Marlène Voutat

Le secrétaire : Frédéric Tétaz

## POUR MÉMOIRE

### I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 7.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) : (26.2.13) projet de règlement de Mme Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985. (CD). MATTHIEU CARREL.
- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/41 : Réponse au postulat de M. Philippe Clivaz « Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel ». (CD). ALAIN HUBLER.
- 14.11.17 Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Une rue Marterey 100 % piétonne ». (FIM). ALICE GENOUD.
- 5.12.17 Projet de M. Xavier de Haller et consorts de modification du règlement communal sur la circulation et le stationnement. (FIM). DOMINIQUE GIGON.
- 5.12.17 Postulat de M. Stéphane Wyssa : « Pour une acceptation des crypto-monnaies à Lausanne ». (LEA). SANDRA PERNET.
- 16.1.18 Postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Pour un 'Plan canicule' de la Ville de Lausanne ». (SE). ROMAIN FELLI.
- 16.1.18 Rapport-préavis N° 2017/53 : Réponse à sept postulats sur le thème de la mobilité (Valéry Beaud ; Stéphane Wyssa ; Myrèle Knecht ; Jean-François Cachin ; Johan Pain ; Daniel Dubas ; Claude-Alain Voiblet) (FIM/SIL). DANIEL DUBAS.
- 30.1.18 Rapport-préavis N° 2017/58 "Pollution de l'air due aux fortes concentrations de poussières fines. Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard et consorts « Moins de sommets sur le plateau : pour un plan communal anti-pics de pollution »" (LEA, FIM). VALENTIN CHRISTE.
- 30.1.18 Rapport-Préavis N° 2017/61 : "Réponse au postulat de M. Mathieu Blanc et consorts " Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! " (SE). ALICE GENOUD.
- 30.1.18 Pétition des riverains du Chemin de la Fauvette (24 sign.) : « Demande de réduction de la circulation de transit sur le chemin de la Fauvette à Lausanne ». [FIM] COMMISSION DES PÉTITIONS.
- 30.1.18 Pétition de Mme Edna Chevalley (109 sign.) : « Pour un abribus ligne 64 Pra Collet > Croisettes ». [FIM] COMMISSION DES PÉTITIONS.
- 13.2.18 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'un passage piéton direct entre la gare du Flon et la gare CFF parallèle au tunnel du M2 ». COMMISSION DES PÉTITIONS.
- 13.2.18 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'une piscine couverte dans l'ancienne salle du cinéma Romandie à la place de la Riponne ». COMMISSION DES PÉTITIONS.

- 06.3.18 Postulat de M. Roland Philippoz : « 'Tsumani gris' : Lausanne sera également touchée ! » (SCS). SOPHIE MICHAUD GIGON.
- 06.3.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour aider le commerce local lausannois, la Municipalité donne l'exemple » (CD). ANDRÉ MACH.
- 06.3.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Face aux défis des SIL, il faut améliorer leur gouvernance au plus vite » (SI). STÉPHANE WYSSA.
- 06.3.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Refinancer entièrement la CPCL pour l'avantage bien compris des employé(e)s communaux, de la Ville de Lausanne et de la CPCL » (CD, FIM). CÉLINE MISIEGO.
- 06.3.18 Préavis N° 2018/03 : « Politique d'accessibilité universelle ». (EJQ, CD, SE, SCS, LEA, FIM, SI). ANTONELA VONLANTHEN.
- 24.04.18 Rapport-préavis No°2018/06 : Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet « Food Truck, quel statut pour ces restaurants sur roulettes ? » (SE). MURIEL CHENAUX MESNIER.
- 24.04.18 Rapport-préavis No°2018/08 : Réponse au postulat de M. Louis Dana "Pour une meilleure politique de transfert des supporters de football" (SE). AUDE BILLARD.
- 24.04.18 Rapport-préavis No°2018/09 : Politique agricole urbaine : des balcons aux champs - Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts "Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois" - Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts "Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois" - Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts "Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine" - Réponse au postulat de Mme Séverine Evéquo et consorts "Stop au glyphosate et aux pesticides à Lausanne". (LEA). ALAIN HUBLER.
- 24.04.18 Préavis N° 2018/11 : « Rues vivantes » Aménagements urbains, valorisation des espaces publics et modération du trafic – Demande de crédits réalisation. (FIM). ANNE-FRANCOISE DECOLLOGNY.
- 24.04.18 Rapport-préavis N° 2018/12 : Politique des quartiers : première étape - Réponse au postulat de Mme Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « Pour une politique des quartiers - de TOUS les quartiers ! » - Réponse au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand et Matthieu Blanc « Pour l'étude d'un budget participatif à Lausanne » - Réponse au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts « Plus de démocratie avec le budget participatif » (EJQ). ALICE GENOUD.
- 24.04.18 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Des principes de durabilité pour l'affichage publicitaire à Lausanne ». (12e/13.02.18) [FIM/LEA/15.02.18]. PIERRE OBERSON.
- 24.04.18 Postulat de M. Denis Corboz : « Taxe sur les locaux commerciaux vacants ». (13e/6.03.18). [FIM/08.03.18]. PHILIPPE MIVELAZ.
- 24.04.18 Projet de règlement de M. Valentin Christe et consorts : « Abolition des rentes à vie pour les anciens membres de la Municipalité ». (13e/6.03.18). [CD/08.03.18]. FRANCOISE LONGCHAMP.
- 08.05.18 Préavis N° 2018/10 - Remplacement des conduites du Pays-d'Enhaut et du Pont-de-Pierre au lieu dit "Pont de Fenil" à St-Légier. (SE). YVAN SALZMANN.

- 22.05.18 Préavis N° 2018/13 : Assainissement et rénovation du collège St-Roch - Demande de crédit d'étude. (EJQ/LEA)
- 22.05.18 Préavis N° 2018/14 : Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise - STEP de Vidy.(SE)
- 22.05.18 Préavis N° 2018/15 : Demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 650'000.- en vue de la révision du Plan général d'affectation (PGA).(CD)
- 22.05.18 Rapport-préavis N° 2018/16 : Réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre Ethenoz et consorts " Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables ".(FIM)
- 22.05.18 Postulat de Mme Alice Genoud et consorts : « Pour que les 20-30 ans puissent aussi monter dans le bus ». (14e/20.03.18) [FIM/EJQ/22.03.18].
- 22.05.18 Postulat de Mme Anita Messere et consorts : « Les Lausannois en marche dès l'enfance ». (13e/6.03.18). [EJQ/08.03.18].
- 22.05.18 Postulat de Mme Françoise Longchamp et consorts : « Améliorons la gouvernance du CFL comme la loi l'exige ! » . (14e/20.03.18) [FIM/CD/22.03.18].
- 22.05.18 Postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts : « Une stratégie et un plan d'action communal en matière de recherche de co-financement des infrastructures sportives ». (17e/08.05.18)
- 22.05.18 Postulat de M. Philipp Stauber : « Accord-cadre avec l'Union européenne: Quel impact sur la commune? ». (17e/08.05.18)
- 22.05.18 Postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Pas de financement sans égalité ». (17e/08.05.18)
- 22.05.18 Postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la ville ». (17e/08.05.18)
- 22.05.18 Pétition de M. Antoine Thalman et consorts (168 sign.) : « La publicité nuit aussi à notre climat! ». COMMISSION DES PÉTITIONS (17e/08.05.18).

## **II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA MUNICIPALITE)**

- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14e/17.2.15) [SE]. DISCUSSION.
- 23.5.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux ». (20e/23.5.17) [CD]. DISCUSSION.
- 19.9.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? ». (3e/19.9.17) [SE]. DISCUSSION.
- 31.10.17 Interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts : « Comment la Ville de Lausanne lutte-t-elle contre le harcèlement sexuel au travail ? ». (5e/31.10.17) [FIM]. DISCUSSION.
- 30.1.18 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Sion 2026, et si on parlait des coûts pour Lausanne ? ». (10e/16.01.18) [SCS] DISCUSSION.

- 30.1.18 Interpellation de Mme Céline Misiego et consorts : « Modification du taux technique de la Caisse de Pension de la Ville de Lausanne ». (10e/16.01.18) [CD] DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « Quelle est la situation des stagiaires à Lausanne ? ». (11e/30.01.18). DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Le parking privé à usage public du Valentin tente-t-il discrètement de s'agrandir ? ». (11e/30.01.18). DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Mathieu Maillard : « Arrêt du Tribunal Fédéral, quel impact sur les camps de ski des écoliers lausannois ? ». (11e/30.01.18). DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de Mme Françoise Piron et consorts : « Harcèlement dans les services de la ville, mais que fait la cellule ARC ? ». (11e/30.01.18). DISCUSSION.
- 06.03.18 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Sécurité publique, quel est le plan ? ». (12e/13.02.18) [SE]. DISCUSSION.
- 06.03.18 Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Rendre Lausanne plus riche : Optimiser la collecte fiscale auprès des résidents secondaires ». (12e/13.02.18) [FIM]. DISCUSSION.
- 20.03.18 Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Syndic, entre Toises et nous, ça commence à bien faire... ». (13e/06.03.18). [LEA/CD]. DISCUSSION.
- 20.03.18 Interpellation de Mme Françoise Piron et consorts : « Le bureau de l'égalité est-il suffisamment visible pour remplir sa mission ? ». (13e/06.03.18). [FIM]. DISCUSSION.
- 20.03.18 Interpellation de Mme Laura Manzoni et consorts : « Halles CFF : une occasion d'inverser la tendance ». (13e/06.03.18). [SE]. DISCUSSION.
- 24.04.18 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Pour en savoir plus sur les activités de la commission de déontologie ». (14e/20.03.18). [SE]. DISCUSSION.
- 24.04.18 Interpellation de Mme Sara Gnoni : « Pour que les JOJ 2020 soient des jeux durables sur tous les plans ». (14e/20.03.18). [SCS]. DISCUSSION.
- 08.05.18 Interpellation de M. Ilias Panchard : « Un permis de polluer l'eau, non, mais allô ? ». (16e/24.04.18) [SE]. DISCUSSION
- 08.05.18 Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « Coup d'arrêt de la ligne 24 ? ». (16e/24.04.18) [FIM]. DISCUSSION
- 08.05.18 Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts concernant l'embauche par le dicastère de M. Payot de l'ancien secrétaire cantonal de son parti. (16e/24.04.18) [EJQ/FIM]. DISCUSSION
- 22.05.18 Interpellation de M. Ilias Panchard : « Arrivée de la 5G : anticiper l'augmentation des ondes ? ». (17e/08.05.18).
- 22.05.18 Interpellation de Mme Florence Bettschart-Narbel : « Travaux d'immeubles stoppés depuis longtemps : la Ville ne peut-elle rien faire ? ». (17e/08.05.18)

## Première partie

### Séance

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Caroline Alvarez Henry, Quentin Beausire, Alix-Olivier Briod, Muriel Chenaux Mesnier, Denis Croboz, Xavier de Haller, Romain Felli, Dominique Gigon, Line Golestani Droël, Claude Grin, Sébastien Kessler, Astrid Lavanderos, Françoise Longchamp, Axel Marion, Pedro Martin, Barbara Pagés, Esperanza Pascuas Zabala, Jacques Pernet, David Rädler, Gianni John Schneider, Philipp Stauber, Thanh-My Tran-Nhu, Antonela Vonlanthen.

Membres absents non excusés : -

Membres présents	77
Membres absents excusés	23
Membres absents non excusés	0
Effectif actuel	100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

**La présidente** : – Je vais ouvrir cette 18e séance publique du 22 mai 2018 avec en premier point la prestation de serment de M. José Martinho Pereira. Je prie donc MM. les huissiers de bien vouloir faire entrer le nouvel élu et j'invite l'assemblée ainsi que le public à se lever.

---

### Prestation de serment de M. José Martinho (Le Centre) en remplacement de Manuel Donzé, démissionnaire

*L'assemblée et le public se lèvent*

**La présidente** : – M. Martinho, en tant que nouveau membre du Conseil communal, vous êtes appelé à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre « je le promets ». Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publique, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. M. Martinho ?

**M. José Martinho** : – Je le promets.

**La présidente** : – Je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre accession au Conseil communal. Le procès-verbal de l'assemblée de commune certifiant votre élection vous a été remis et je vous invite à prendre place dans cette salle au gré de vos convenances. J'invite l'assemblée ainsi que le public à prendre place.

### Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M. Manuel Donzé (Le Centre)

**M. Jean-Marie Fürbringer (Le Centre)** : – Nous proposons la candidature de Axel Marion.

**La présidente** : – Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas, donc nous allons voter à main levée la proposition d'élire M. Axel Marion à la Commission permanente des finances, celles et ceux qui acceptent sont priés de lever la main, celles et ceux qui

refusent, abstentions. A l'unanimité, M. Axel Marion, vous êtes élu à la Commission permanente des finances.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu la démission de M. Manuel Donzé (CPV), qui était également membre de la Commission permanente des finances ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Jean-Marie Fürbringer au nom du groupe PDC-Le Centre-Verts libéraux, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

*désigne*

à main levée,

M. Axel Marion (CPV) comme membre de la Commission permanente des finances pour la législature 2016-2021.

#### **Election complémentaire d'un membre au Conseil intercommunal de l'Association des taxis, en remplacement de M. Manuel Donzé (Le Centre)**

**M. Axel Marion (Le Centre) :** – Pour cette élection à la Commission des taxis, nous vous proposons notre tout nouveau collègue, M. José Martinho, à cette position, cela me donne l'occasion de vous donner quelques mots sur notre nouveau collègue. Arrivé en Suisse du Portugal en 1990, M. Martinho a travaillé comme journaliste, animateur pastoral et traducteur, il est secrétaire de la section lausannoise du PDC depuis dix ans et de celle du PDC Vaud depuis cinq ans. Il fera un excellent travail dans le cadre de cette commission.

**La présidente :** – Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas, donc là aussi nous allons voter à main levée l'élection de M. José Martinho à la Commission des taxis, celles et ceux qui acceptent cette élection sont priés de lever la main, celles et ceux qui refusent, abstentions, à l'unanimité vous avez été élu M. Martinho à la Commission des taxis.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu la démission de M. Manuel Donzé (CPV), qui était également membre du Conseil intercommunal de l'Association des taxis ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Axel Marion au nom du groupe PDC-Le Centre-Verts libéraux, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

*désigne*

à main levée,

M. José Martinho Pereira (CPV) comme membre au Conseil intercommunal de l'Association des taxis pour la législature 2016-2021.

## Communication

Demandes d'urgence de la Municipalité, séance du Conseil communal du 22 mai 2018 pour les Préavis N°s 2017/59 et 2018/07

Lausanne, le 9 mai 2018

Madame la Présidente,

La Municipalité vous adresse les demandes d'urgence suivantes pour la séance du Conseil communal citée en marge.

**Rapport-préavis N° 2017/59 - SE/EJQ** « Lutte contre le harcèlement de rue : bilan et perspectives. Réponse au postulat de Mme Léonore Perchet et consorts « Pour une lutte contre le harcèlement de rue fondée sur l'éducation ». Réponse au postulat de Mme Léonore Perchet et consorts « Pour une application mobile contre le harcèlement de rue à Lausanne ». Réponse à la résolution de Mme Léonore Porchet faisant suite à son interpellation « Hey mad'moiselle ... Il se passe quoi avec le harcèlement de rue à Lausanne? ».

**Motif** : Le lancement d'une importante campagne de communication fin avril sur le thème du harcèlement de rue, axée notamment autour d'un film diffusé sur Internet, va focaliser l'attention du public et des milieux politiques sur cette problématique. Ainsi, il conviendrait de profiter de la médiatisation de ce thème pour le traiter au niveau du Conseil communal et montrer la cohérence de la stratégie envisagée dans le préavis (mesures sécuritaires dans le domaine public par ex. citées dans le préavis, préventives par le biais de la formation et de la campagne de communication/sensibilisation).

**Préavis N° 2018/07 - SE** « Réfection du réseau d'adduction d'eau potable du Pays-d'Enhaut - réalisation du potentiel hydroélectrique sur deux sites»

**Motif**: Le projet de réfection du réseau d'adduction d'eau potable du Pays-d'Enhaut est réalisé en partenariat avec Romande Energie, copropriétaire des installations. Les études doivent être financées en 2018 pour un début des travaux en 2019. Romande Energie est tenue à des délais serrés en vue de l'obtention de la RPC. Un démarrage tardif des travaux pourrait pénaliser financièrement le projet.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

## Communication

Activation de la séance double du Conseil communal du mardi 26 juin 2018

Lausanne, le 15 mai 2018

### Rappel

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Chères et chers collègues,

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Lors de sa séance du 15 mai, le Bureau a décidé de répondre favorablement à la demande que la Municipalité lui a adressée d'activer la séance de réserve du 26.06.2018.

Hormis les séances des 22 et 29 mai, le programme de cette fin d'année parlementaire sera donc le suivant :

- Mardi 12.06.2018 séance double 18h00 et 20h30
- Mercredi 13.06.2018 séance simple 18h00-20h00 suivie d'un apéritif au forum de l'Hôtel de Ville
- Mardi 26.06.2018 séance double 18h00 et 20h30

Le Bureau vous remercie de prendre note de ce qui précède. Nous restons à votre disposition pour toute question et vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

La présidente : *Marlène Voutat*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

---

### Communication

Communication de la Municipalité, lettre du 14 mai 2018 concernant la nouvelle directrice de la fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise FASL.

Lausanne, le 14 mai 2018

Madame la Présidente,

Suite au départ de M. Pierre-Alain Verheyen, les membres du Conseil de Fondation de la FASL ont désigné dans leur séance du 9 mai dernier Mme Chloé Ballif comme nouvelle directrice.

Vous trouverez sous ce pli le communiqué du Conseil annonçant cette nomination.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Jacques-André Vulliet, directeur

Au terme d'une procédure de mise au concours pour laquelle 57 candidats ont marqué leur intérêt, le Conseil de Fondation pour l'Animation Socioculturelle Lausannoise (FASL) a désigné Madame Chloé Ballif, directrice de la FASL. Madame Ballif entrera en fonction au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Dans l'exercice de cette direction, Mme Ballif pourra s'appuyer sur les collaboratrices et collaborateurs travaillant au sein de la direction de la FASL, notamment sur les grandes compétences des deux adjoints, Mme Steinbuch et M. Kohlbrenner.

Chloé Ballif est lausannoise et dirige actuellement la Maison de jeunes XL'J à Bruxelles. Au bénéfice d'une belle expérience acquise notamment dans le domaine de l'animation socioculturelle, elle a également eu à conduire des projets dans des environnements divers tels que des bidonvilles en Afrique du Sud, un service d'accompagnement à la vie sociale (conception, médiation et évaluation d'un programme de personnes séropositives - Paris), la mobilité internationale d'acteurs jeunesse locaux (organisation de visites thématiques avec les Offices Jeunesse Internationaux du Québec), ou encore la recherche (étude sur la traite des êtres humains et la prostitution en Suisse). Mme Ballif a acquis une large palette de compétences par diverses formations. Elle a obtenu un Master en lettres, un Master Information et communication (spécialité Humanitaire et Solidarité) et un diplôme universitaire en promotion de la santé. Diverses formations en management et un diplôme en approche systémique et pratiques de réseaux viennent compléter son champ d'expertise.

La compréhension de l'institution, des enjeux auxquels elle doit répondre et des projets en cours, associés à l'enthousiasme et aux différentes compétences personnelles de Mme Ballif constituent des atouts indéniables pour l'exercice de la charge de directrice de la FASL. Sa volonté de mettre en oeuvre une approche participative, de favoriser l'émergence d'une intelligence collective permettra, nous en sommes convaincus, de conduire la FASL de façon efficiente et harmonieuse. Le Conseil de fondation se réjouit de collaborer avec elle et lui souhaite plein succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

---

**Communication - Dépôt**

Question écrite de M<sup>me</sup> Alice Genoud : « Une infrastructure vélo qui se fait attendre »

Lausanne, le 22 mai 2018

(Signé) *Alice Genoud*

---

**Communication - Dépôt**

Question de M<sup>me</sup> Laura Manzoni : « Quel futur pour la politique des quartiers ? »

Lausanne, le 22 mai 2018

(Signé) *Laura Manzoni*

---

**Communication - Dépôt**

Postulat de M<sup>me</sup> Sara Soto et consorts : « Pour une géographie des sites dédiés « art urbain » »

Lausanne, le 8 mai 2018

(Signé) *Sara Soto et 1 cosignataire*

---

**Communication - Dépôt**

Postulat de M<sup>me</sup> Laura Manzoni : « Encore une autre chaîne internationale de fast-food au centre-ville, sera-t-il bientôt impossible de manger une nourriture saine et variée à Lausanne ? »

Lausanne, mai 2018

(Signé) *Laura Manzoni*

---

**Communication - Dépôt**

Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un restaurant de la ville dédié à l'intégration des personnes handicapées »

Lausanne, le 14 mai 2018

(Signé) *Fabrice Moscheni et 1 cosignataire*

---

**Communication - Dépôt**

Postulat de M<sup>me</sup> Latha Heiniger : « Fondations Idée-sport : l'activité physique non compétitive au service de la socialisation et de la participation dès le plus jeune âge »

Lausanne, le 15 mai 2018

(Signé) *Latha Heiniger*

**Communication - Dépôt**

Interpellation de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny : « Deal de rue et vie de quartier »

Lausanne, le 18 mai 2018

(Signé) *Anne-Françoise Decollogny*

---

**Communication - Dépôt**

Interpellation de M<sup>me</sup> Sara Gnoni et consorts : « La ville de Lausanne possède-t-elle des investissements dans les énergies fossiles ? »

(Signé) *Sara Gnoni et 8 cosignataires*

---

**Communication - Dépôt**

Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Fragilisation de la situation des taxis, quelles conséquences pour les prestations d'intérêt public à Lausanne ? »

Lausanne, le 22 mai 2018

(Signé) *Benoît Gaillard et 6 cosignataires*

---

**Communication - Dépôt**

Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Conséquences pour la ville de Lausanne de la réforme vaudoise, de la fiscalité des entreprises »

Lausanne, le 22 mai 2018

(Signé) *Alain Hubler et 8 cosignataires*

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire** : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le bureau légal.

---

**Communication - Dépôt**

Interpellation de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Avoir fait l'armée, un atout pour commander la police de la ville de Lausanne ? »

Lausanne, le 22 mai 2018

(Signé) *Thanh-My Tran-Nhu et 11 cosignataires*

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire :** – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le bureau légal. J'en ai terminé avec les communications, madame la présidente.

### Questions orales

**La présidente :** – Dans l'ordre du jour, plusieurs d'entre vous ont vu que le point B, question orale avait disparu. Je dois quand même vous faire voter pour savoir si vous voulez vraiment les questions orales, sans ça nous ne les prenons pas, donc passons tout de suite aux urgences. Celles et ceux qui désirent qu'il y ait des questions orales, donc le point B sur cet ordre du jour, sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent, abstentions, avec 1, 2 abstentions, donc vous avez accepté les questions orales.

Question

**Mme Graziella Schaller (Le Centre) :** – Ma question concerne les WC publics et la rénovation qui était prévue dans un préavis qui a été voté fin 2014. Il était prévu qu'une vingtaine de WC publics soient rénovés d'ici fin 2017, en particulier, ceux de la place de Milan, et on a eu une question d'habitants de sous-gare qui voudrait savoir quand les toilettes publiques de la place de Milan seront rénovées ?

Réponse de la Municipalité

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – En effet, le programme de rénovation des WC publics est en cours. Certains WC vont être rénovés prochainement, les travaux vont débuter en juin ; d'autres rénovations ont déjà débuté, à Saint-François, et en juin ce sera le tour de la place de la Riponne. La Municipalité a réexaminé la question par rapport au préavis qui vous a été présenté en ce qui concerne certains WC publics et va introduire des WC autonettoyants supplémentaires afin d'améliorer la qualité de l'offre.

Enfin, en ce qui concerne la place de Milan, vous imaginez bien, que je ne suis pas en mesure de vous répondre précisément, comme cela, à la volée, mais je peux vous assurer que le programme de rénovation est en cours et que nous allons y travailler ces prochains douze mois de façon extrêmement active.

Question

**Mme Anne Berguerand (Les Verts) :** – Ma question s'adresse à Mme Florence Germond suite aux concessions octroyées par la Confédération et des compagnies de cars à bas coûts. Genève a vu débarquer dans ses rues du centre-ville un nombre conséquent de ces cars, certains empruntant même les voies réservées aux transports de bus. Les Verts ne voient pas d'un très bon œil l'arrivée de ces compagnies de cars estimant qu'ils sont à contre-courant des efforts faits pour fluidifier l'arrivée des entrées et des sorties dans les agglomérations. Nous estimons que ce n'est clairement pas leur place en ville et encore moins sur les voies réservées aux transports publics.

Ma question est donc la suivante : sachant qu'il est possible d'interdire l'utilisation de ces voies réservées aux transports publics à ces compagnies, comment comptez-vous procéder ?

Réponse de la Municipalité

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – La Municipalité n'a pas souhaité voir une gare routière aménagée à la gare de Lausanne et s'est donc positionnée contre la demande de concession. Nous avons indiqué que si l'OFT délivrait la concession à cette ligne de bus privée, nous pourrions entrer en matière uniquement dans le cas d'une gare routière sise sur le parking du Vélodrome.

Maintenant, il est vrai, d'un point de vue technique, qu'une entreprise de trafic de lignes de bus qui possède une concession a, en théorie, le droit de rouler sur les voies bus. Notre analyse part de l'hypothèse que ces lignes intervilles auront pour point de départ, en tout cas en ce qui concerne Lausanne, le parking du Vélodrome, et que ces lignes de bus privées ne devraient donc pas aller s'engluer au centre-ville et qu'elles ne devraient donc pas utiliser des voies bus TL.

S'y ajoute le fait que le Canton peut intervenir pour les interdire, si la situation devenait problématique. Donc voilà, nous aviserons, mais enfin, nous estimons que cela ne devrait pas poser de problèmes.

Question

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – C'est une question qui s'adresse à M. le syndic: parmi les nombreuses commissions qui sont constituées, il y en a une qui s'appelle Commission consultative de la CPCL, qui donc permettrait aux membres du Conseil communal d'avoir une meilleure vision de ce qui se passe au niveau de la CPCL. Or, il ne semble pas que cette commission ait été activée pour cette législature. Est-ce M. le syndic pourrait m'expliquer pourquoi ?

Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic :** – La question s'est posée au moment de la baisse du taux technique de la CPCL et des différentes mesures qui ont été annoncées à ce moment-là. C'était effectivement une réforme importante et des changements importants pour la caisse qui auraient pu justifier de réunir la commission.

Nous avons à ce moment-là, comme vous le savez, privilégié une information complète à l'ensemble des membres du Conseil communal à travers une soirée dans cette même salle, plutôt que de réunir la commission. Nous le ferons au besoin à l'avenir, mais pour l'heure nous avons privilégié une information à l'ensemble des conseillers communaux.

Question

**Mme Florence Bettschart-Narbel (PLR) :** – Ma question s'adresse à Mme la directrice du logement. Nous avons constaté la démission du directeur de la Société Immobilière lausannoise pour le Logement et nous nous posons la question de savoir, ces prochains mois, quelle sera la gouvernance de cette société. Puisqu'il n'y a apparemment que deux employés qui restent, un responsable financier et un responsable communication, et pour la conduite de gros projet pour plusieurs millions de francs, nous demandons comment cette société va être gérée ces prochains mois.

Réponse de la Municipalité

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Merci madame la conseillère communale de poser la question, puisqu'effectivement le directeur de la SILL a donné sa démission. Mais on peut déjà rassurer tout le monde, c'est en de très bons termes parce que, m'a-t-il dit, à son âge qui est encore tout à fait très jeune, il souhaite se lancer de nouveaux défis et retourner à ses premières amours et il a créé sa propre société.

Donc, nous quittons aussi le directeur de la SILL dans de très bons termes et nous avons convenu avec lui qu'il y ait, si on peut appeler ça comme ça, une sorte de tuilage avec la personne qui sera amenée à le remplacer. Nous avons discuté de cela en toute sérénité avec les membres du Conseil d'administration et sommes tous désireux, y compris le directeur actuel, que tout se passe sous les meilleurs auspices et c'est comme ça que nous travaillons maintenant en bonne intelligence.

On est justement en train de faire ces jours les entretiens pour l'engagement futur, il y en a encore eu un aujourd'hui, on est au deuxième tour. Il y a fort à parier que nous allons faire un tuilage intelligent avec le directeur actuel pour la suite des opérations. Le cas échéant, nous avons déjà imaginé le scénario, au cas où, nous retiendrions une candidature qui

serait peut-être libre dans six mois, là, nous avons aussi des « plans B », pour encore une fois, assurer un très bon suivi sur l'ensemble des projets qui sont à l'œuvre maintenant à la SILL. Mais normalement on ne devrait pas, sans trahir quoi que ce soit comme secret de discussion, se retrouver dans un cas de ce type-là.

Question

**M. Henri Klunge (PLR) :** – Le PLR soutient l'engagement dans la vie associative, sociale et/ou politique des citoyens. Nous sommes heureux que la Municipalité en fasse de même. Nous pensons, par contre, que l'engagement citoyen et professionnel peut être bien défini.

Mardi 15 mai, nous avons pu lire, dans un quotidien vaudois, une réflexion signée par un employé communal qui précisait son titre de député. Nous demandons quelles directives la Municipalité a données à ses employés pour définir une frontière claire entre vie privée, vie professionnelle et politique.

Réponse de la Municipalité

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Une brève consultation interne a permis de comprendre de quel employé et de quel texte il s'agissait.

En l'occurrence, il s'agit d'une députée, qui est également la responsable du bureau lausannois pour les familles, qui est intervenue pour mettre en valeur la journée des familles et la politique de la Ville en la matière. En l'occurrence, il paraissait que le texte qu'elle citait était en tout cas conforme avec ces engagements professionnels à la Ville de Lausanne, et de ce point de vue ci, que le texte ne suscitait pas d'objection.

Question

**Mme Karine Roch (Les Verts) :** – Je tiens à saluer l'initiative de la Ville d'avoir installé le bureau de la Fête des voisins au Barbare afin de distribuer les kits pour cette fête qui va bientôt arriver ce 25 mai. De plus, l'idée d'avoir ajouté des semences à faire pousser au pied des immeubles est excellente, car souvent les liens de voisinage se créent autour de projets potagers urbains.

Toutefois, je trouve qu'un petit effort aurait pu être fait au niveau des horaires d'ouverture au public. C'est toujours l'horaire habituel de 8 h - 11 h30 et 12h30 - 16h30. Certes, un moment est ouvert sur la période de midi, mais il y a de fortes chances que les gens arrivent à midi pile. Quant à la fermeture à 16 h 30 c'est vraiment dommage.

Je pose donc la question à Mme Natacha Litzistorf : pourrait-il y avoir des horaires un peu plus adaptés ?

Réponse de la Municipalité

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Renseignements pris, il est vrai que nous mettons certains horaires et notamment sur la pause de midi, mais que la personne qui est en charge de distribuer les kits ne ferme pas vraiment à l'heure et s'adapte vraiment aux allées et venues des personnes qui viennent sur cette pause. Donc oui, il y a des horaires, mais ils sont assez extensibles notamment sur la pause de midi.

Réflexion faite aujourd'hui aussi avec la cheffe de projet, nous avons décidé d'ouvrir un tout petit peu plus tard le jour même avant la Fête des voisins, c'est-à-dire ce jeudi 24 nous ouvrirons jusqu'à 18 h 30, pour laisser aussi l'opportunité à ceux qui sortent du travail de venir chercher leur joli paquet avec notamment ces très beaux plantons.

Question

**M. Claude Calame (EàG) :** – Ma question s'adresse à M. David Payot. Je remarque que s'il est un service qui est coordonné par la Ville de Lausanne et qui s'inscrit dans la mobilité douce, c'est bien le service appelé Pédibus. C'est-à-dire le service de transports collectifs à pied vers les écoles.

Pour les parents, cela signifie la libération des accompagnements à l'école, pour les jeunes élèves, une forme de socialisation et pour le trafic individuel motorisé une diminution très nette des déposes à l'école en voiture. Or, un simple coup d'œil sur la carte du réseau Pédibus à Lausanne montre de grosses lacunes qui m'étonnent pour le quartier de Bellevaux. Exactement du début de la rue de la Borde, la place du Tunnel jusqu'à l'avenue Aloys-Fauquez et encore jusqu'à la route du Pavement.

Je me demandais donc si ces lacunes, dans des quartiers très habités, à population mixte de plus, sont appelées à être bientôt comblées.

Réponse de la Municipalité

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Pour rappel, les lignes Pédibus sont organisées avec l'implication de parents, sur une base associative, elles existent depuis 1999 et sont actuellement 18 lignes en activité.

C'est chaque année que les parents sont informés de l'existence de ces structures, avec le souhait de pouvoir aussi répertorier les trajets qui sont effectués par les parents, et ceux pour lesquels une ligne de Pédibus serait souhaitée, respectivement pourrait être proposée. Donc, la répartition est effectivement assez inégale sur le territoire de la commune. Bellevaux n'est pas le seul endroit pour lequel le nombre de lignes n'est pas exhaustif, il dépend essentiellement de la disponibilité de parents motivés pour participer à l'organisation de ces lignes. Et le fait que des lignes n'existent pas peut dépendre simplement du fait qu'il y a peu de trajets nécessitant un accompagnement dans des zones fortement piétonnes, du fait que les trajets des parents diffèrent fortement et qu'il y a peu d'intérêt à les mutualiser ou du fait que les parents ne s'annoncent pas prêts à s'organiser pour mettre en commun leurs besoins et leurs ressources en matière de trajets à l'école.

Ce qui n'empêche pas naturellement la Ville d'essayer d'encourager régulièrement ce mode de déplacement. La rentrée scolaire sera une nouvelle occasion de l'annoncer ainsi que la journée A pied à l'école du 21 septembre.

Question

**M. Valentin Christe (PLC) :** – Ma question s'adresse, je pense, à Mme la municipale Litzistorf.

Les habitants de la Ville de Lausanne ont reçu récemment dans leur boîte aux lettres un prospectus qui les informe de la tenue prochaine de la Fête des voisins avec, notamment, un certain nombre d'activités ou de soutiens proposés par la Municipalité via la distribution de kits moyennant inscription. On peut notamment lire sur ce prospectus que des T-shirts vont être distribués. Alors j'aurai deux questions.

La première : est-ce que la Municipalité considère que la distribution de ces T-shirts entre vraiment en ligne avec la perspective du développement durable qui est, je crois, une préoccupation municipale dans la mesure où, a priori, ces T-shirts vont être estampillés « Fête des voisins » ? On peut se poser la question de savoir s'ils vont être très souvent réutilisés et portés dans d'autres occasions que spécifiquement celle-là.

Et puis la deuxième : est-ce que Mme la municipale peut, de tête, c'est un petit peu un test sur le coup, nous donner le budget global de l'opération ?

Réponse de la Municipalité

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Pour répondre à la deuxième question et il aurait fallu me l'envoyer un peu plus rapidement parce qu'effectivement, de tête, je ne saurais vous dire exactement le coût de l'ensemble de l'opération. Par contre, sur la première question, ce que je peux vous dire à titre très personnel, c'est que j'ai eu la chance d'avoir, mais pas à l'époque où j'étais municipale, mais avant, l'opportunité de participer déjà à la Fête des voisins. Et le T-shirt je le mets toujours chez moi et je pense qu'une bonne partie des gens font la même chose.

## **Lutte contre le harcèlement de rue : bilan et perspectives**

**Réponse au postulat de Mme Léonore Porchet et consorts : « Pour une lutte contre le harcèlement de rue fondée sur l'éducation »**

**Réponse au postulat de Mme Léonore Porchet et consorts : « Pour une application mobile contre le harcèlement de rue à Lausanne »**

**Réponse à la résolution de Mme Léonore Porchet faisant suite à son interpellation « Hey mad'moiselle... Il se passe quoi avec le harcèlement de rue à Lausanne ? »**

Préavis N° 2017/59 du 14 décembre 2017

Sécurité et économie, Enfance, jeunesse et quartiers

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.*

Discussion

**La présidente :** – En l'absence de M. Denis Corboz, c'est Mme Anne-Françoise Decollogny qui vient à la tribune. Avez-vous encore quelque chose à rajouter au rapport de M. Corboz ?

**Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.) :** – Rien à ajouter, Madame la Présidente.

La discussion est ouverte

**Mme Eliane Aubert (PLR) :** – Ce rapport-préavis fait suite à l'enquête sur le harcèlement de rue à Lausanne de décembre 2016. Ce phénomène est bien une réalité à Lausanne et il génère un sentiment d'insécurité pour les femmes, en particulier pour les jeunes femmes puisque 72% d'entre elles ont été confrontées à au moins un épisode du harcèlement dans les douze derniers mois.

Le harcèlement de rue est un combat féministe de longue date qui a débuté dans les années 1970. Dans le contexte de l'époque que je connais bien, les femmes ne pouvaient pas flâner comme le faisaient les hommes et n'avaient qu'un accès restreint aux espaces publics qui leur étaient particulièrement hostiles. La dimension sexuée des déplacements et de la mobilité et leur lien avec les violences a été dénoncé de longue date par le mouvement des femmes. Malheureusement, ces restrictions imposées aux femmes dans les espaces publics et qui ont été dénoncées dans des revendications féministes n'ont jamais, à l'époque, fait l'objet de débats publics, c'est l'ordre patriarcal qui sévissait.

Enfin, aujourd'hui, cette question est devenue légitime et le harcèlement de rue est enfin dénoncé et fait l'objet de débats publics. Le rapport-préavis qui nous est présenté ce soir définit les contours du phénomène de harcèlement de rue et sa punissabilité. Il décrit toutes les actions existantes pour lutter contre le harcèlement de rue, notamment la présence policière et celles des correspondants de nuit, ainsi que les campagnes d'éducation existantes. Il propose aussi de nouvelles actions municipales dans le domaine de l'aménagement urbain et de la mobilité, en essayant de créer une ville inclusive. D'autre part, le Corps de police sera formé sur la problématique du harcèlement de rue et cette formation sera étendue aux agents de la sécurité, au personnel des bars et au personnel des TL. Et enfin, ce que nous venons de découvrir avec plaisir, un film de sensibilisation sur le sujet.

Je remercie donc la Municipalité pour ce rapport-préavis. C'est un excellent rapport, très fouillé, qui fait référence à de nombreux travaux déjà effectués dans le domaine du harcèlement de rue et aussi à des comparaisons avec des villes qui se sont déjà emparées de ces problématiques.

Donc au nom du PLR, je vous invite vivement à soutenir ce rapport-préavis.

**Mme Sara Gnoni (Les Verts) :** – Nous discutons ce soir d'un préavis qui découle d'un processus de deux ans et qui est le début, je dis bien le début, d'un travail de longue haleine contre le harcèlement de rue dans laquelle notre ville se veut pionnière. Il répond globalement de manière satisfaisante à deux postulats, une résolution et une interpellation des Verts, plus précisément de mon amie et collègue Léonore Porchet qui est là ce soir et que je salue au passage.

Nous pouvons aussi saluer la posture de la Municipalité et, en particulier du municipal en charge de ce dossier, de son discours féministe, et qui a traité le sujet avec tout le sérieux qu'il mérite. A titre personnel, je suis fière de pouvoir espérer qu'un jour, ma fille puisse se promener à Lausanne, à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, dans n'importe quelle tenue, à n'importe quel endroit sans devoir changer son comportement, sans devoir penser à l'habillement et sans être importunée.

Le harcèlement de rue peut se manifester par des sifflements, des insultes, des attouchements, recevoir des propositions qu'il serait inconvenant de répéter devant ce plénum, être suivi et peut aller jusqu'à une agression. La conséquence de ces comportements inacceptables est un sentiment d'insécurité et surtout un problème d'accès des femmes à l'espace public, un problème de liberté individuelle dans le fond.

Pour prendre l'ampleur du phénomène, notre Municipalité avait demandé en 2016 une étude et nous pouvons, par ailleurs, remercier M. le syndic à l'époque en charge de la sécurité, de l'avoir fait et d'avoir donc réagi au-delà de la réponse à l'interpellation de Mme Porchet. 63 % des femmes interrogées dans le cadre de cette étude et plus de 72 % des femmes âgées entre 16 et 25 ans ont répondu avoir été confrontées à au moins un épisode de harcèlement de rue à Lausanne au cours des derniers mois. La moitié de ces personnes ont été harcelées au minimum une fois par mois. De plus, 63 % des victimes ont dit avoir été insultées et 32 % ont dit avoir subi des attachements. Les Lausannoises vivent donc constamment avec le risque d'être victimes d'actes qui sont pénalement répréhensibles.

Ces chiffres nous donnent une idée de l'omniprésence de ce phénomène et les résultats sont similaires à ce qu'il se passe dans toutes les villes partout dans le monde.

Ce problème de harcèlement a comme conséquence que les femmes renoncent à occuper l'espace public, alors qu'elles représentent la moitié de la population. Leur fréquentation dans les rues piétonnes baisse à peu près de 50 % la nuit par exemple. On se rend ainsi compte que la ville devient un lieu fait et pensé par les hommes, occupé par ceux-ci comme justement, les rues, les espaces sportifs ou les bars.

Certains comportements mentionnés ne sont pas pénalement répréhensibles et, par conséquent, ce préavis reflète, à juste titre, les mesures qui sont de la compétence de la Ville. Dès lors, nous devons tous continuer à solliciter également nos autorités cantonales et fédérales, comme le font Mme Porchet et M. Reinhart par exemple, pour que ce thème soit traité à tous les échelons, à l'exemple de ce qui se fait à Lausanne.

Nous relevons au passage la très mauvaise réponse du Conseil fédéral à ce sujet qui remet toute la responsabilité sur les villes, comme si le problème du harcèlement n'était qu'un problème urbain. On peut, en revanche, souligner que dans la réponse du Conseil fédéral, Lausanne y est citée comme exemple que devraient suivre les autres villes par rapport à ces mesures. Justement, ces mesures, le préavis qui nous est proposé a une très bonne posture, comme l'a dit ma préopinante, il est très détaillé et présente beaucoup d'actions différentes, complémentaires et qui seront déployées à court, moyen et long terme. Il propose trois axes : la préservation du domaine public, le renforcement des parties prenantes et enfin la prévention. Vous avez tous vu, il y a quelques semaines la première mesure qui était la vidéo, qui était très bien faite, et qui joue avec l'humour.

Néanmoins, comme toutes les mesures de prévention, celles-ci ne font une différence que si elles sont répétées plusieurs fois sur le long terme. Pour citer M. Hildbrand, ce

phénomène vient après plusieurs milliers d'années de patriarcat, donc encore une fois c'est un travail de longue haleine, qui est nécessaire et qui nous attend.

Bien que ce préavis ait une bonne posture, nous regrettons, toutefois, qu'il soit très centré sur la thématique de la sécurité et la majorité des réponses qu'il donne sont policières. Nous aimerions vraiment souligner que le sentiment d'insécurité est une conséquence de cette expression de sexisme, mais en soi, il ne se résout pas comme à coups de sifflet, de caméras de surveillance ou de présence policière accrue. Nous souhaitons avant tout éviter que la problématique du harcèlement devienne, comme cela a été déjà le cas ailleurs, une question uniquement sécuritaire. En sursécurisant, on oublie que cela est en fait une question de droits des femmes et plus spécifiquement de leur droit à l'occupation de l'espace public. De plus, la police n'a pas le rôle de remettre en cause les rapports de genre qui sont sous-jacents à notre société et, par conséquent, à ces comportements. En confiant la lutte contre le harcèlement de rue presque exclusivement à la police, nous ne sommes pas à l'abri que les milieux xénophobes en profitent pour pointer du doigt comme les seuls auteurs de violences sexistes, une certaine catégorie de la population qui justement est dans la rue.

Il est dès lors primordial de garder à l'esprit que les auteurs de violences sexistes n'ont pas de couleur, de culture, de métier, d'habillement ou de langage spécifique. En effet, nous parlons de harcèlement de rue, mais, dans les faits, nous devrions parler de sexisme dans les espaces publics et nous pourrions remplacer rue par bars, par vestiaires sportifs, par universités, par bureaux et même par Conseil communal.

Concernant cet aspect sécuritaire, nous resterons attentifs aux risques de sursécurisation au détriment de la prévention. Nous aurions pu espérer, par exemple, une équipe de sensibilisation plus diverse, avec des spécialistes de lutte contre le patriarcat, et que cette équipe pourrait avoir un champ d'action plus large sur demande, par exemple des clubs sportifs, des associations de quartier, des écoles professionnelles, etc. À l'image de ce qui se fait avec le Label Nuit, la lutte contre le harcèlement est l'affaire de tous.

Concernant maintenant la création d'un formulaire permettant de signaler ces cas, ne relevant pas du droit pénal, celui-ci est positif même s'il reste bien en deçà de la demande de la postulante. Une application en ligne, loin d'être un gadget, serait un outil de réponse à celles et ceux qui, actuellement, ne peuvent que subir. Les cibles et témoins du harcèlement ont besoin de pouvoir dénoncer les actes auxquels ils sont confrontés, mais aussi de récupérer le contrôle, de recevoir une validation de l'information. Un formulaire ne répond qu'improprement à ces objectifs, car il lui manque la facilité d'usage, l'instantané et l'interaction. De plus, des barrières à son efficacité existent, notamment l'accès, mais aussi les risques de fiabilité des données récoltées aussi à cause du délai. L'application aurait pu contenir un module, un call to action pour appeler directement la police, par exemple. Donc, c'est des choses qui peuvent être explorées. Les Verts seront donc très attentifs à la qualité du formulaire et à son accessibilité, ainsi qu'aux informations qui lui seront jointes.

Pour conclure sur le préavis, le groupe des Verts remercie la Municipalité pour sa réponse, qui est de manière générale très bonne, et nous allons l'accepter à l'unanimité et vous invitons à faire de même.

Je souhaiterais encore prendre un petit moment pour répondre aux craintes de certains et de certaines qui peut-être, n'oseront les soulever ce soir dans ce plénum.

Cette lutte pour l'égalité des femmes et leurs présences dans les espaces publics n'est pas une lutte des femmes contre les hommes. Elle n'est pas une lutte des femmes contre les hommes. Les hommes sont aussi victimes d'une poignée d'hommes qui ont un comportement inadéquat et qui entachent les bonnes manières des autres.

Après le déferlement de témoignages, après le mouvement « Metoo balance ton porc », beaucoup d'hommes et de femmes également, qui n'avaient certainement pas lu les

témoignages, ont émis leurs craintes quant au fait qu'on ne puisse plus draguer. Il ne s'agit pas du tout de cela. La drague et le harcèlement sont deux choses complètement différentes et il est très facile de les distinguer. L'une est un acte courageux. L'autre est un acte lâche et vil. L'une demande de mettre de côté son ego, avoir le courage d'aller vers quelqu'un, accepter le refus si la personne n'est pas disposée. L'autre profite d'une situation de pouvoir et rabaisse et asservit sa cible. L'une tient compte du consentement, l'autre pas. Le consentement est donc la clé.

Rappelons donc que le consentement n'est jamais donné sur une durée et pour n'importe quel acte. Je peux donner mon consentement pour aller boire un verre, mais ça ne veut pas dire que je suis disposée forcément à autre chose. C'est donc cette lutte-là, qu'ensemble nous devons mener. Une lutte contre la lâcheté des violences sexistes et contre toutes les personnes peu courageuses et non pas une lutte contre les hommes ou une lutte contre la séduction, et là, nous avons tous une responsabilité. Nous sommes tous responsables en tant que témoin d'actes sexistes et nous devons agir pour qu'ils ne se reproduisent plus. Ce n'est pas parce que nous ne sommes pas individuellement auteur de violences sexistes, que nous ne devons pas questionner tous les comportements hommes-femmes qui sont sous-jacents à ces comportements.

Depuis le dépôt des postulats et interpellations de Mme Léonore Porchet sur le harcèlement de rue en 2016, beaucoup de choses ont changé. Il y a eu l'affaire Weinstein, le mouvement Metoo et Balance ton porc. Il faut donc continuer cette bataille jusqu'à ce qu'il ne soit plus un sujet et que nous n'ayons plus à en parler, que nous n'ayons plus besoin de monter sur cette tribune pour en débattre. Et c'est ce que nous souhaitons de tout cœur pour toutes les femmes ici à Lausanne et partout ailleurs.

Pour en revenir au rapport-préavis, donc le groupe des Verts vous recommande d'accepter ses conclusions.

**Mme Céline Misiego (EàG) :** – Le groupe Ensemble à gauche se réjouit que le problème du harcèlement de rue soit enfin pris au sérieux, que la Municipalité s'en saisisse. Nous félicitons la Municipalité pour le sérieux avec lequel elle a étudié le problème et pour le très bon préavis qu'elle a produit. Tout en soulevant le caractère pluriel de ce phénomène, le fait qu'il traverse toutes les catégories sociales et qu'il est lié à d'autres aspects du sexisme, le rapport efface malheureusement complètement cet aspect dans l'analyse des causes et les solutions proposées. Fondamentalement, le rapport aborde le sexisme, et plus particulièrement le harcèlement de rue, avant tout comme un problème moral et de bonnes mœurs, non un phénomène de structures issu du rapport de domination sociale que constitue le patriarcat.

Nous avons émis quelques inquiétudes notamment par rapport à l'aspect humoristique de la campagne prévue, craignant qu'aborder ce problème d'un point de vue trop humoristique ne fasse que banaliser le problème, mais nous souhaitons féliciter les auteurs de ces clips qui ont réussi, selon nous, un bon équilibre entre humour et sérieux.

Nous apprécions également que les acteurs de la sécurité, que ce soit la police municipale ou les correspondants de nuit, soient sensibilisés à ce problème, à ses causes et à ses manifestations afin que les victimes se sentent écoutées et comprises. Mais nous aurions souhaité que cette formation soit mieux détaillée dans le préavis.

Finalement, le point sur lequel nous serons le plus critique est l'aspect prévention auprès des élèves, qui nous semble peu développé. Certes, la dotation du personnel de la police municipale assurant les interventions de prévention dans les écoles sera augmentée, mais nous pensons que cette prévention ne doit pas être dispensée que par la police en abordant les aspects sécuritaires et pénaux, mais qu'elle doit surtout être abordée par du personnel formé à la prévention et aux comportements adolescents perçu aussi d'une manière moins stigmatisée par les élèves qu'un membre de la police.

Nous pensons, par exemple, aux infirmières scolaires déjà sur place qui connaissent très bien les élèves, qui ont été formées à la prévention et nous aurions souhaité que la dotation de ce personnel-là soit augmentée, car, pour que ce travail ne reste pas qu'une réaction, et c'est là le point le plus important pour nous, nous devons aussi nous assurer que le respect des droits des femmes soit instauré déjà très tôt dans l'esprit des enfants, avec une prévention efficace pour les générations futures, mais pour cela, nous regrettons que ce problème n'ait pas droit à l'octroi d'un crédit distinct et pérenne.

Nous espérons donc vivement que cette action se mènera sur le long terme, car malheureusement, le problème ne disparaîtra pas en un an. Malgré ce dernier point, le groupe Ensemble à gauche va approuver ce rapport-préavis et vous invite à faire de même.

**Mme Anita Messere (UDC) :** – Chers collègues, j'aime quand on écrit le mot police avec majuscule. Je salue le rapport qui fait preuve d'une lucidité sur ce problème que moi, je juge gravissime, et qui nuit à plus de la moitié de la population et qui remet en question l'attrait général de Lausanne. Le phénomène est à présent devenu un calvaire.

Les solutions de la Municipalité, c'est une présence policière, une sensibilisation et de la prévention. Alors, prévention via les institutions en lien avec la jeunesse et l'altérité, l'application s'appelle Edilis, qui veut dire édiles en latin, pour dénoncer les faits avec un formulaire en ligne aussi. J'ai cherché cette application, pas trouvée, dommage je pense que je me serais bien marrée, éclairage urbain et conception d'espaces qui tient compte de ce problème, donc notamment à la Riponne. On a vu qu'à la Riponne on a un nouveau lampadaire au milieu de la place, une espèce de réverbère qui va avec le reste de la place de la Riponne, pas très top, et puis la formation des personnes en lien avec la sécurité, donc les garde-bains, les correspondants de nuit, Gastro-Lausanne, etc. Mais toujours pas de vidéosurveillances dans les endroits connus pour le harcèlement, pas non plus où il y a la vente de drogue, on peut prendre en photo les gens qui vont trop vite, mais pas ceux qui vous manquent de respect. Or, pour dissuader les harceleurs, il faut qu'ils redoutent quelqu'un ou quelque chose. Ce n'est pas compliqué, il faut qu'il y ait des preuves. Lausanne compte 400 caméras pour protéger ses décharges, ses cimetières, mais quand il s'agit de protéger la population vivante, là plus de caméras. Or, la police ne peut pas être partout, tout le temps, non plus.

Jeudi à 19 heures, ce jeudi à 19 heures, je venais de quitter l'adorable Matthieu Carrel, une caméra aurait pu filmer un individu qui se touchait les parties devant Excelsior, juste sur mon passage, en me regardant. Mais non, surtout pas de caméras à cet endroit, il faut remplir un formulaire ou aller sur l'application, application introuvable. Pour les UDC, ça tient du sketch, les caméras c'est ok pour ne pas se faire voler les déchets et préserver les tombes, pas pour dissuader les crapules de faire du mal aux LGBTI et aux femmes.

J'ai lu le rapport avec attention parce que, depuis décembre, depuis que je marche moins vite, j'ai subi cinq harcèlements de rue. J'avoue que quatre échappaient au cadre pénal, dont le suivisme avec les propos casse-pieds du style « ça va mademoiselle ? », « t'habites loin mademoiselle ? », « t'es mariée mademoiselle ? », « pourquoi tu réponds pas mademoiselle ? », « j'peux t'accompagner mademoiselle ? », etc. Et puis aussi l'escorte de six individus lorsque je sors de la pharmacie avec des médicaments qui intéressent les revendeurs de drogues, les médicaments qu'on prend avec l'ordonnance rose, qui évidemment est très recherchée. Hier soir, j'ai demandé à un proche de m'accompagner chez moi pour éviter de devoir accélérer le pas à cause d'un harceleur, l'accompagnant mesure deux mètres et m'a avoué être forcément totalement inconscient de ce phénomène, qu'il ne le touche pas personnellement. Les gars ne se rendent pas compte.

Poser les caméras là où sont les harceleurs et violeurs, ce n'est pas une solution miracle à 100 %, mais les statistiques des gares CFF démontrent que sur leur territoire, ça dissuade les irrespectueux de s'illustrer.

Alors l'UDC refuse ce rapport, en raison des solutions que nous jugeons insuffisantes, qu'il propose.

**Mme Sandra Pernet (CPV) :** – Comme dit lors de la commission, je regrette que ce postulat vise surtout les hommes. En effet, le harcèlement de rue ne fait pas que des victimes féminines et ne vient pas seulement de la gent masculine. Pour preuve, je vous lis un petit témoignage que j'ai reçu à 17 heures aujourd'hui même.

Je me baladais avec mon fils, en poussette à côté de chez Manor à Lausanne, quand une femme est arrivée vers moi et me demande si je parle le français. Alors je réponds que oui, et lui demande si je peux l'aider. Elle me dit que ma tenue est déshonorante pour les femmes, mais que quand même, elle ne serait pas contre y avoir un tête-à-tête avec moi et j'ai un beau c... Et là, surprise, je lui réponds par l'ironie et la rigolade, ce qui l'a énervée et elle est partie. C'est la première fois que ça m'arrive. A mon sens, rien de déshonorant pour les femmes. Comment publiquement se sentir humiliée ? Rien. Pour rien. Le petit témoignage a été posté sur Facebook, et portait le titre « je ne savais pas que le harcèlement de rue s'appliquait sur les femmes aussi par les autres femmes ».

Alors, pour finir, je voudrais attirer l'attention que le harcèlement de la part des femmes envers les hommes est encore plus tabou. Il est important de ne pas l'oublier. J'espère que l'attention très particulière portée aux femmes sur cette thématique ne rende pas plus difficile aux hommes de porter plainte est d'être entendus, merci.

**M. Claude Calame (EàG) :** – Le premier des postulats auxquels répond ce rapport-préavis proposait la création d'un poste de délégué aux données informatiques. La Municipalité par l'intermédiaire de Mme Litzistorf en commission, a répondu qu'on préférerait proposer une commission, cette CDI, aux données informatiques et toutes les réponses données dans ce sens-là aux différentes questions posées à cette occasion ont été parfaitement satisfaisantes et pour rassurer la partie droite de cet hémicycle, j'aimerais vous lire l'article 8 ou le point 8 du rapport-préavis qui nous est proposé, ce rapport-préavis qui prévoit la création de la CDI et l'ancrage de la compétence « protection des données informatiques » au SOI service de l'informatique, n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement ni sur le budget de fonctionnement de la Ville. Dans cette mesure, le groupe Ensemble à gauche se rallie aux conclusions du rapport-préavis.

**M. Xavier Company (Les Verts) :** – Au début des discussions sur le sujet, je ne me sentais pas vraiment légitimé à parler de la problématique du harcèlement de rue. Instinctivement, je me disais, comme beaucoup de gens à mon avis et comme cela ressort des débats aujourd'hui, que c'était un problème qui ne concernait que les femmes.

Ne sachant pas ce que c'était que de risquer d'être harcelé simplement parce que je sors de chez moi, parce que je marche dans la rue, parce que je prends le train.

Mais petit à petit, je me suis rendu compte de mon erreur. De ma grossière erreur. C'est un problème masculin et pratiquement exclusivement masculin. Le presque, je dirai avec l'intervention précédente 100 % des harceleurs de rue sont des hommes. Les victimes sont majoritairement féminines, mais non exclusivement, il y a aussi de nombreux cas de harcèlement de rue à l'encontre de personnes LGBT, c'est cette prise de conscience que j'ai dû avoir moi et qui me semble le premier point soulevé dans ce rapport-préavis. Non seulement du rapport, mais des réactions qu'il a suscitées.

La prise de conscience est indispensable et pourtant elle peine à se faire. Il n'y a qu'à lire le postulat de notre collègue Voiblet, l'année passée encore, qui prétendait qu'il s'agissait d'un phénomène nouveau. Mais je suis fier, je suis fier de faire partie de ce Conseil de la première ville en Suisse qui empoigne sérieusement ce problème de société. Je suis fier de faire partie du parti politique qui a amené ce sujet au premier plan politique, qu'il a sorti des tabous pour que, maintenant, il se retrouve dans un préavis fort que notre Municipalité veut traiter en urgence. Je suis fier aussi que presque la totalité des partis, ou peut-être la totalité, en aurais-je la surprise aujourd'hui de notre Conseil, veuille s'arroger les crédits de cette prise de conscience. A l'instar de M. Carrel, qui dans un tweet félicitait M. Hildbrand pour le très bon clip de Yann Marguet. Merci messieurs, ai-je envie de dire. Merci messieurs d'être fiers de ce qui est fait pour lutter contre ce fléau et de rejoindre cette lutte

pour que le silence cesse. Parce que c'est celui-ci le premier problème, le silence. Le silence des hommes ou pire l'acceptation, voire l'encouragement. Car assister à des scènes de harcèlement de rue en ne disant rien ou en ricanant, voire en commentant, c'est cautionner ces agissements, et pour ça aussi le rapport-préavis qui nous est présenté ce soir est satisfaisant, car il sort ce tabou du silence, le met sur la place publique.

Mais, comme l'a dit ma collègue, Sara Gnoni, il ne suffit pas d'un bon post vidéo, c'est une campagne que l'on devra gagner sur le long terme et nous serons attentifs à ce que la Municipalité, celle-ci et les suivantes, le fassent.

Finalement, je rejoins aussi ma collègue sur son constat du fait que la réponse trop sécuritaire n'est pas idéale et nous avons insisté, dans nos postulats, avec Mme Porchet et le reste du groupe des Verts, sur l'aspect de prévention et de sensibilisation pour deux raisons. Premièrement, une partie des actes, comme les sifflements, les interpellations dans la rue, etc., ne sont pas pénalement répréhensibles. Alors quelle réponse serait sécuritaire dans ce cas ? A part celle que peuvent faire et que font les correspondants de nuit au cas par cas, je ne vois pas. Le problème est inscrit dans notre société patriarcale. Ce n'est pas uniquement par l'intervention sur des cas isolés que l'on va le résoudre. Ça fait évidemment partie des réponses qu'on doit apporter, mais ça ne doit pas être la majorité des réponses, car on ne réglera pas ce problème comme cela.

En résumé, je crois qu'on peut applaudir le travail de la Municipalité qui a eu le cran de présenter un programme clair, une prise de position déterminée et des solutions pragmatiques. C'est un premier pas qui, nous l'espérons, permettra à la société d'ouvrir réellement les yeux. Mais les Verts comptent sur la Municipalité pour aller plus loin, pour maintenir la pression sur la distance et continuer de chercher des solutions et de nouvelles pistes, pour combattre ce fléau qui ne va pas disparaître du jour au lendemain, mais que l'on doit réduire chaque jour en tant qu'individu comme en tant qu'institutions.

Nous resterons donc attentifs à l'application de ces mesures et de leur évaluation, notamment en ce qui concerne le formulaire, mais nous encourageons naturellement tout le Conseil par acclamation à approuver ce préavis.

**Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.) :** – Ce rapport-préavis présente donc la stratégie de lutte que la Municipalité entend mener en matière de harcèlement de rue. Pour faire suite aux propos, en particulier de Mme Aubert, je me suis fait la réflexion que la situation s'était largement aggravée en matière de harcèlement de rue. Pour avoir été jeune dans les années 60, je n'ai aucun souvenir de m'être inquiétée de devoir rentrer à n'importe quelle heure de la nuit en particulier. Cette évolution, elle est là, il faut la prendre en compte, je la regrette évidemment infiniment.

Je ne me lancerais évidemment pas dans la recherche des causes de cette évolution, mais elle est réelle. Ce changement, cette situation aujourd'hui et déjà depuis un certain nombre d'années, entrave gravement la liberté de mouvement des femmes, la mienne également et notre sentiment de sécurité.

Voilà, ce rapport-préavis présente de nombreuses informations sur ce qui se fait déjà, sur ce qui va être entrepris, renforcements des actions de prévention, actions de sensibilisation, campagnes d'information, campagnes de formation ou de renforcement de la formation auprès des différents acteurs de la sécurité. On a d'ailleurs déjà vu l'excellente publicité annonçant la création d'un musée du harcèlement, comme si c'était déjà de l'histoire ancienne

Parmi les réactions, il faut relever que ce rapport a été très sérieusement fait. Il comprend les résultats d'une enquête qui ont été évoqués, un bilan ainsi que les actions d'autres acteurs. Ce rapport met également en lumière les nombreuses difficultés que présente la lutte contre le harcèlement. Les événements sont souvent de courte durée. Les personnes peuvent disparaître facilement et, sur le plan juridique, c'est la parole de l'un contre la parole de l'autre s'il n'y a pas témoin.

Relevons également que le Conseil des jeunes s'est d'ores et déjà impliqué dans la démarche, et a mené une action de rue en novembre de l'année passée. Parmi les mesures qui avaient été présentées par la postulante, il y avait la proposition d'une application qui permette de réagir très vite dans une situation donnée. Il nous a été démontré qu'un tel dispositif pouvait donner un sentiment illusoire de sécurité et qu'en cas de danger ressenti ou avéré, il était impératif d'appeler le 117. Le formulaire en ligne, tel que décrit, permet par ailleurs de monitorer les situations, de les analyser, d'identifier les lieux à risques, mais non pas d'obtenir une réponse immédiate.

Parmi les réserves, il a été noté que cette réponse était très axée sur la sécurité et que d'autres aspects n'avaient qu'insuffisamment de place. On mentionnera, en particulier, les aspects urbanistiques, les aspects d'aménagement des espaces publics, les aspects participatifs, éducatifs notamment. Des commissaires ont également fait remarquer que les acteurs principaux, ou les sujets considérés, on l'a vu, étaient les femmes, alors que les hommes peuvent également être victimes de harcèlement.

Soulignons que toutes les réponses que nous avons obtenues à nos questions ont reçu des réponses convaincantes, en particulier à la question des aménagements urbains, il nous a été annoncé des élargissements de trottoirs et autres aménagements et que les marches nocturnes, comme déjà prévu dans le cadre du Plan Lumière, allaient évidemment contribuer à améliorer l'éclairage public.

De manière générale, la réponse de la Municipalité a été bien reçue par le groupe socialiste et nous la soutiendrons à l'unanimité et vous encourageons à en faire de même.

**M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) :** – En complément à la prise de position de ma collègue Sandra Pernet, je souhaite donner le point de vue d'un homme du groupe du centre. D'abord je souhaite féliciter, remercier Mme Porchet, les autres cosignataires dont les postulats sont à l'origine du rapport-préavis qui nous occupe aujourd'hui pour l'engagement sur une thématique si importante et si complexe. Pas facile de prendre la parole dans un champ aussi miné. Miné par des siècles de déclarations et d'actions épouvantables et irrespectueuses, et c'est peu dire, à l'égard des femmes.

Dans le monde d'aujourd'hui, les femmes ont obtenu de haute lutte l'espace et la légitimité de mettre à l'agenda des thèmes qui leur sont propres. On pourrait s'étonner que la lutte soit si difficile alors que les femmes sont plus de la majorité de la population, mais il semblerait qu'il en soit ainsi dans notre développement que chaque avancement du droit et du respect requiert un combat.

Commençons par dire que parler et agir sur une thématique telle que celle du harcèlement sexuel est essentiel. Certains peuvent peut-être regretter qu'on en parle beaucoup, si j'en crois ce que j'ai pu entendre parfois dans cet hémicycle ou dans les pas perdus à l'une ou l'autre occasion. Je pense au contraire que parler, agir est essentiel parce que le harcèlement pollue le quotidien de la majorité des jeunes femmes. En second lieu, j'aimerais dire que ça pollue le quotidien de tous. Donc, ça nous concerne tous, Pour les femmes, évidemment en priorité, mais pour les hommes aussi. Le harcèlement comme phénomène social rend les aspects de charmes d'attractions, naturellement présents dans les relations sociales, vulgaires et suspects. Le harcèlement est une atteinte au vivre ensemble, son bannissement participe à un cadre encore plus général qui est le respect.

En troisième lieu, j'aimerais dire que jusqu'à récemment, jusqu'à ce que ce préavis me fasse parler directement de ça avec les femmes de mon entourage, je ne me rendais pas compte de l'ampleur du harcèlement de rue. L'une d'elles me disait : maintenant je suis plus âgée ça m'arrive plus. Mais mes collègues, plus jeunes, me disent que c'est tous les jours, plusieurs fois par jour dans le métro, dans le bus, pas un seul jour sans.

Je vais, comme le reste de mon groupe, soutenir ce rapport-préavis, conscient cependant qu'il ne va pas régler tout, comme par magie, mais les actions proposées, dissuasion,

prévention, sécurisation et éducation, participent d'un mouvement vers le progrès social et que ça représente ce qu'une ville peut et doit faire sur le sujet.

**Mme Alix Aubert (EàG) :** – Tout en approuvant les éléments positifs apportés par ce préavis, tout d'abord de parler du harcèlement de rue, dans lister les formes, de reconnaître son existence tout en soutenant également les demandes faites par ce préavis, d'améliorer la fonctionnalité de la ville et la visibilité des structures et des procédures existantes et puis également les mesures préventives.

Nous regrettons cependant que la réponse soit principalement sécuritaire, ce qui, pour certains membres du groupe Ensemble à gauche, risque de stigmatiser encore plus les populations les plus vulnérables. Nous regrettons également que les actions de prévention ne soient pas plus transversales au sein de la société.

Pour ces dernières raisons, un certain nombre, enfin quelques personnes d'Ensemble à gauche, vont s'abstenir.

**Mme Thérèse de Meuron (PLR) :** – Je ne peux bien sûr que me féliciter du rapport-préavis de la Municipalité et me réjouir avec tous mes préopinants et préopinantes de tout ce qui est prévu de faire suite au postulat de Mme Léonore Porchet.

Mais je n'avais donc pas l'intention de réagir pour rajouter quelque chose à ce bouquet de félicitations, mais l'exposé de M. Company, et surtout la façon dont il a dit sa fierté d'appartenir au premier parti, les Verts qui avaient eu la bonne idée de lancer cette question du harcèlement de rue au Conseil communal et puis aussi naturellement au Grand Conseil, et bien j'aimerais faire un tout petit peu d'histoire.

J'aimerais faire un petit peu d'histoire et vous rappeler que c'est sous l'égide de M. Jacques Martin, radical à l'époque, que l'on a créé le deuxième bureau suisse, le deuxième bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes. Et c'est une des premières actions, peut-être pas la première bien sûr, mais une des premières actions du bureau de l'égalité qui était dans le département de M. Jacques Martin donc, et qui s'est préoccupé déjà de ces questions de harcèlement et plus particulièrement, c'est vrai, plus particulièrement du harcèlement et des violences faites pendant la nuit, la vie nocturne. Et ils avaient aussi prévu, d'ailleurs, il y avait aussi un dépliant qui avait été fait à l'époque, je parle des années 90, début des années 90, et bien, un petit dépliant avait été fait et on voyait une cabine téléphonique et les femmes qui pouvaient appeler un numéro qui était inscrit en cas d'agression.

La seule difficulté, évidemment, c'est que ce numéro ne répondait pas pendant la nuit, c'est pour ça que je vous recommande vivement, vivement je recommande à la Municipalité et toutes les femmes qui auraient quelques difficultés effectivement d'appeler le 117 plutôt que d'autres numéro.

Voilà, je vous remercie, mais je tenais quand même à rendre à César ce qui était à César ou à Jacques Martin ce qui était à Jacques Martin.

**Mme Françoise Piron (PLR) :** – Je ne vais pas rallonger beaucoup sur les propos déjà entendus, il y a beaucoup de choses qui se sont dites, mais je voudrais juste un complément.

Moi, j'ai réagi à certains sous-entendus qui disent qu'il y a beaucoup plus de harcèlement aujourd'hui qu'hier. Ce qui voudrait dire, pour certains, qu'il s'agit d'une transformation de la population et que ce serait peut-être dû à cette diversité de population.

Alors là, je m'insurge beaucoup parce que, bon je vais y revenir aussi, moi je vis à Lausanne depuis ma naissance et la première fois que j'ai été dérangée, je dirai même agressée par un jeune homme, j'avais 4 ans, on était en 1967, sur le chemin de l'école et cela m'a fait comprendre que c'était vraiment quelque chose de grave.

Donc, je pense que ce n'est pas nouveau. Je pense que maintenant on en parle beaucoup et c'est parce qu'on en parle beaucoup qu'on en recense de plus en plus, mais avant on en parlait peu et il y avait un tabou là-dessus, donc je remercie toutes celles et tous ceux qui défendent, disons, ces préventions contre le harcèlement de rue, parce que dans les années 60 ou fin des années 70, une petite fille ne pouvait pas raconter ce qui s'était passé sur le chemin de l'école.

**Mme Eliane Aubert (PLR) :** – J'aimerais demander le vote nominal.

**Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.) :** – Je souhaite répondre aux propos de Mme Piron. Loin de moi l'idée d'incriminer des changements de population, je pense qu'il y a beaucoup de causes. Loin de moi l'idée que cette situation n'existait pas dans le temps, j'ai dit, elle s'est aggravée. Ce qui n'est pas du tout la même chose que de dire, il n'y avait pas de problème de harcèlement, il y en avait. Suivant dans quelle famille on était, on pouvait en parler, c'est vrai que la liberté de parole d'aujourd'hui est une conquête extrêmement importante, mais je redis qu'effectivement la situation s'est aggravée, mais n'est pas nouvelle.

**M. Valentin Christe (PLC) :** – Notre collègue Stauber a participé aux débats en commission, mais il se trouve qu'il est en déplacement à l'étranger aujourd'hui, c'est donc votre serviteur qui va vous faire part des réflexions du groupe PLC quant à ce rapport-préavis. Et puis, je commence par dire que, sans équivoque, évidemment notre groupe condamne les comportements qui sont abjects, qui sont liés à cette problématique dont on a eu une évocation ce soir dans ce débat. Je vais tâcher de ne pas être trop long puisque l'heure avance.

Alors tout d'abord, nous avons quand même une réserve majeure qui est que nous avons le sentiment que ce rapport-préavis vise trop large. Il nous semble, en effet, que les mesures proposées ne visent ni les comportements en tant que tels ni les auteurs potentiels du harcèlement, mais bien l'ensemble des hommes en général. D'ailleurs Mme Gnoni l'a relevé tout à l'heure, seule une minorité d'hommes est concernée, mais nous avons quand même le sentiment que ce rapport-préavis les vise tous.

Nous avons également le sentiment que ce rapport-préavis fait un amalgame entre des comportements de gravité très différente, cela peut aller de « simples incivilités verbales jusqu'à des comportements beaucoup plus graves en termes pénaux, des délits ou des crimes ». Et puis, nous avons surtout une grosse réserve par rapport à la philosophie sous-jacente à ce postulat et puis à la réponse qui a été apportée par la Municipalité. Parce que cette philosophie semble, en fait, voir les femmes comme des individus nécessitant forcément la protection de l'Etat pour aller et venir et pour interagir dans la société. C'est une philosophie qui nous laisse songeurs, c'est le moins que l'on puisse dire, mais je salue quand même les propos de notre collègue Gnoni tout à l'heure lorsqu'elle parlait du risque de sursécurisation, parce qu'effectivement, pour éradiquer totalement le harcèlement de rue, peut-être faudrait-il placer un policier derrière chaque femme et une telle approche maximaliste, chacun en conviendra, reviendrait en fait à confier la sécurité des femmes à une corporation qui s'avère, par la force des choses, être très majoritairement masculine. Alors là, ça aurait au moins le mérite du paradoxe.

Et puis en conclusion, pour répondre à notre collègue Company, d'ailleurs à la lumière de l'intervention de notre collègue Decollogny tout à l'heure lorsqu'elle évoquait ses souvenirs de jeunesse, on comprend que lorsque M. Voiblet a écrit que ce phénomène était nouveau, il n'avait peut-être pas tout tort, en ce sens, qu'il n'était pas nouveau en tant que tel, mais qu'évidemment il était nouveau dans le débat public et puis les propos de Mme Piron, et d'ailleurs de Mme Decollogny tout à l'heure, l'ont bien montré.

Donc en conclusion, et vous l'avez compris, le PLC va essentiellement s'abstenir, mais il ne manquera bien entendu pas de revenir avec des propositions constructives dans ce débat. Je vous remercie.

**M. Claude Calame (EàG) :** – Juste quatre remarques, peut-être quatre remarques complémentaires. J'ai été évidemment sensible au développement offert par ce rapport, mais il me semble que de même que le postulat, le problème est envisagé dans une perspective qui est peut-être un peu trop strictement féministe, si vous me le permettez, je n'en fais d'ailleurs le reproche ni à la postulante ni aux rédacteurs et aux rédactrices du rapport. Mais il s'avère que désormais, on s'accorde pour montrer que les discriminations et les formes qu'elles peuvent assumer sont le résultat de différents rapports de pouvoir, de différents rapports de domination et des rapports de domination qui s'exercent selon le critère du sexe, c'est tout à fait évident, mais aussi suivant le critère du statut social voire selon un critère racial et il me semble que le concept, désormais d'ailleurs admis aussi dans les mouvements féministes d'intersectionnalité, devrait être introduit ici dans notre réflexion et dans les moyens proposés aussi pour lutter contre le harcèlement de rue.

Deuxième remarque, le rapport préconise une présence accrue de la police en certains lieux, en certains moments aussi de la journée, ou plutôt de la nuit, pour lutter contre les différentes formes de harcèlement de rue; je doute de l'efficacité de la présence de la police en uniforme. Par ailleurs, le rapport donnerait cette tâche aussi aux correspondants de nuit et il me semble que les correspondants de nuit sont déjà, enfin doivent relever toute une série de défis et il faudrait naturellement, au moins augmenter leur nombre si on leur attribue cette tâche en supplément.

Troisième remarque, elle porte sur les lieux du harcèlement. A travers des statistiques, sont mentionnées : la gare CFF, les arrêts de bus enfin des lieux de passage, mais il y aurait là à établir toute une géographie pour savoir aussi où et comment intervenir. Et puis, la question finalement la plus délicate, une proposition, c'est celle des harceleurs eux-mêmes et en général masculins, et je me demande dans quelle mesure il ne faudrait pas, à l'aide évidemment de la faculté de SSP, établir une sociologie des harceleurs pour savoir aussi comment intervenir, par quel moyen, selon quelles modalités ?

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, sécurité et économie :** – C'est conscient qu'il est facile de récolter des lauriers comme homme sur un sujet aussi genré, que je m'exprime avec une certaine retenue devant vous. Je partagerai mon intervention brève en trois parties. Une première partie pour remercier toutes les conseillères et les groupes qui ont évidemment fait quelques remarques positives sur le travail de la Municipalité, c'est aussi l'occasion de remercier le groupe de travail interne à l'administration qui a été mis en place et qui n'était pas composé que des éléments les plus sécuritaires de l'administration communale, je tiens à remercier des secrétariats généraux notamment à Enfance, jeunesse et quartiers, le Bureau de la communication ou encore Routes et mobilité, des organismes qui sont placés sous la houlette de, respectivement, le syndic, M. Payot, Mme Germond notamment.

Je tiens aussi à remercier les partenaires externes qui ont peut-être été éclipsés par le succès de la campagne. C'est l'occasion de remercier PROFA évidemment, la fondation vaudoise contre l'alcoolisme, les milieux festifs avec notamment Gastro Lausanne, les Transports publics de la région lausannoise, l'association Vogay, le Conseil des jeunes et puis dire aussi que le Bureau cantonal de l'égalité entre les femmes et les hommes a été associé à la démarche.

Dans un deuxième temps, je veux faire le point sur ce qui s'est passé depuis la sortie de ce rapport-préavis, cela a été mentionné, aujourd'hui une charte a été passée, elle est soutenue par la Ville de Lausanne, elle concerne notamment les clubs parce que, vous imaginez bien que le personnel des clubs, celui qui est derrière les bars ou celui à l'accueil, connaît également très bien la notion de harcèlement, que ce soit personnellement ou que ce soit par le rôle qu'ils ont. Je fais quelques petites réponses et brèves à quelques bémols qui ont été apportés. D'abord, je comprends bien la dimension intersectionnelle d'un certain nombre de luttes, notamment de luttes féministes. Je dois aussi dire qu'il est du rôle des autorités de rappeler la règle commune, les règles de la vie en société et qui ne se

distinguent pas dans ce qui est acceptable ou non acceptable par l'appartenance à telle ou telle minorité, s'agissant principalement des harceleurs.

J'aimerais aussi dire quelques remarques, évidemment que la dimension LGBT et plus doit être prise en compte, ce qui répond à une partie des remarques qui ont été faites sur l'angle très hommes-femmes de ce rapport-préavis, mais nous voulions d'abord, je dirais, traiter la plus grande majorité des cas, nous allons revenir plus tard dans la législature sur des aspects plus spécifiques qui appellent effectivement des réponses plus simples ou plus spécifiques, excusez-moi.

J'aimerais aussi dire que nous n'en sommes qu'au début et que dès le départ, la campagne de sensibilisation qui était un peu l'outil le plus accessible et le plus facile à mettre en place, j'ai tenu à ce qu'il soit reporté dans le temps, justement pour qu'on puisse mettre une démarche qui n'est pas uniquement sécuritaire. La formation des acteurs, que ce soit des acteurs de l'administration ou des acteurs externes, la prévention dans les écoles, le suivi du phénomène, principalement sur le plan géographique et des horaires, avec ce que cela implique de la vie de la ville dans les espaces publics. Enfin, la sensibilisation et le renforcement des victimes et des victimes potentielles, ça ne me semble pas être des mesures uniquement sécuritaires, mais c'est principalement les domaines sur lesquels la Ville a le plus d'outils pour agir. Les grandes transformations sociales, elles découlent d'une multitude d'acteurs et même si les villes sont les laboratoires de demain et puis qu'elles sont très en pointe sur un certain nombre de dossiers, elles n'ont pas vocation à résoudre tous les problèmes et ne sont pas en mesure de le faire.

J'aimerais aussi saluer tout particulièrement les auteurs de la campagne, et ça sera ma dernière intervention. Il y a évidemment l'idée de faire ce musée qui relève de M. Yann Marguet, quelques données, les critiques ont été très très marginales et assez bien réparties entre partis de l'extrême droite et une toute petite partie de l'extrême gauche. Pour le reste, on remarquera qu'il y a une couverture médiatique intense, alors on risque d'être un tout petit peu provincial, on va quand même mettre en valeur le fait que les télévisions suisses en ont largement parlé, mais aussi des télévisions françaises, TV5 Monde, France 4, on a eu des articles dans les principaux journaux suisses et étrangers, on pense au *Figaro*, le *Nouvel Observateur*, le *Financial Post*, *Marianne*, *Paris Match* notamment, on a eu plus de 2 000 approbations, plus de 1900 reprises, Mme Marlène Schiappa, secrétaire d'État en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du gouvernement français a "retweeté", comme on dit, un message de la Ville de Lausanne avec une forte approbation, la Ville de Lausanne a eu plus de 5000 approbations, 12 000 partages, on parle de plus de 600 050 vues sur le principal réseau social, 92 000 sur un autre bien utilisé dans ce Conseil communal, et enfin, des vues directes à plus de 67 000 reprises sur un site de diffusion de vidéo également sur internet. Devant le succès, on a également décidé d'investir quelques moyens supplémentaires pour avoir un sous-titrage, ce qui permettait d'accroître la répercussion, on a eu beaucoup de succès de ce point de vue là.

Et puis la suite, et bien évidemment, les formations sont en train d'être mise en place, d'abord au Corps de police, puisque nous avons décidé de commencer par là. Je rassure ceux qui cherchent Edilis, Edilis est un outil interne à l'administration, le formulaire, qui sera aussi ergonomique et accessible que possible, doit être mis en ligne d'ici la fin de l'année et puis les actions de prévention, elles sont liées à la nécessité d'avoir une vision très claire sur la gestion des ressources humaines de la Ville et, de ce point de vue là, les actions de prévention dans les écoles sont prévues dès 2020 en complément à ce qui existe déjà.

Voilà pour faire le point sur l'état de la situation. Je vous remercie encore de vos différentes interventions et puis je m'arrêterai là, madame la présidente.

**M. Johan Pain (EàG) :** – Juste deux ou trois réflexions peut-être déjà dites, mais comme j'ai dû m'absenter pour un téléphone... Il y a quand même un super préavis, c'est très important de dénoncer le comportement inadmissible du harcèlement de rue. Je fais juste

une petite remarque qui n'est peut-être pas dans le sujet, mais va dans le même sens, c'est le harcèlement dans les entreprises, dans les bureaux, au niveau du monde du travail, mais ça n'est pas la question.

Par contre, c'est le fait qu'on risque de nouveau cibler des catégories justement dans l'immigration, des catégories sociales dans les rues, eux qui dorment dans les rues, etc... et la police pourra voir avec des statistiques et dire, ben voilà c'est ceux-là, c'est ceux de la Riponne, c'est ceux dans tel ou tel endroit et on va stigmatiser de nouveau cette catégorie. Je rappelle, il y a une collègue qui est à droite, mais elle est sur ma gauche, qui dit que ça date depuis pas mal d'années. Dans les années 60 et 70, puis j'ai beaucoup de collègues et camarades italiens ou espagnols qui sont là, il y avait ces comportements en particulier dans une première mouvance qui sifflaient les filles dans les rues. Cela datait des années 60 et 70, maintenant ce n'est plus ça, c'est une autre catégorie, donc il faut être très très attentif et faire de la prévention dans les écoles c'est très important parce que ça part de là.

Par contre, il y a une chose qui m'a interpellé, je ne me rappelle plus qui est intervenu, qui a dit : je voudrais que ma fille porte n'importe quelle tenue, sans être harcelée. Alors j'ai deux petites filles, deux petits garçons, ça veut peut-être dire que la tenue était liée à des règlements de comportements par rapport à la police parce que, n'importe quelle tenue, ça pourrait aller, je ne vais pas extravaguer là-dessus. Je me pose des questions par rapport à ça.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – Je vais aussi un petit peu déborder du sujet. Mais pour quelles raisons on ne met pas en place un système de détresse, parce que j'ai entendu plusieurs de mes collègues qui parlaient de connaissances des situations géographiques où avaient lieu ces délits de harcèlement, gare CFF, abribus, passages souterrains. Pourquoi on n'en viendrait pas à l'installation de bornes de Police Secours ? On les disséminerait dans les régions sensibles, et là, ces dames auraient toute latitude pour pouvoir en disposer.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, sécurité et économie :** – Merci pour cette dernière intervention à laquelle je répondrai brièvement. Aujourd'hui, on a un taux de téléphones portables qui est supérieur, je crois, au nombre d'habitants, il semble que la présence de bornes, où il faut rester près de la borne lorsqu'on signale une difficulté en attendant l'arrivée de la police, ne me semble pas un très bon outil, puisque le conseil que l'on peut parfois donner où la seule solution est parfois de s'éloigner. Donc mieux vaut pouvoir continuer à parler avec la Police au 117 plutôt que rester à appuyer sur le bouton de la borne, voilà c'est le premier point.

Cette question de la localisation des événements indésirables, qu'ils soient pénaux ou non, elle a obtenu une réponse dans le cadre de la commission, c'est-à-dire que nous considérons que lorsqu'une personne se sent en danger, est en danger ou constate qu'une autre personne est en danger, la nécessité c'est d'appeler le 117. C'est là qu'une réponse pourra être donnée, c'est là que des secours peuvent être envoyés 24 heures sur 24, 365 jours par année.

L'idée d'ouvrir une application, d'accepter de transmettre un certain nombre d'éléments, de se géolocaliser ou non ? Tout ça pour qu'à un moment donné, appuyer sur un bouton parce que la situation dégénère, avec ensuite l'intervention des forces de police ? Avec les difficultés qu'une application aura une réponse partiellement informatique, c'est-à-dire pas forcément avec quelqu'un derrière qui valide l'envoi de la réponse, cela nous a semblé trop risqué par rapport à un faux sentiment de sécurité ou l'impression que le plus dur était fait, dans la mesure où le signalement était donné, alors que la situation peut évoluer. L'intérêt du 117, c'est que la personne peut rester en ligne, qu'elle est prise en charge, donc on peut savoir si la situation évolue, et on peut croiser cette information avec d'autres téléphones qui peuvent arriver aux 117 et là on est sûr qu'il y a une prise en charge.

On consacre beaucoup de moyens, c'est normal, à Police Secours pour répondre à ce genre de demandes immédiates ou avec un petit décalage parce qu'on signale simplement un événement, et puis, on souhaite une intervention. Et ça nous a semblé plus pertinent qu'une

multiplication de bornes telles qu'il peut en exister dans les gares, ça ça peut exister à certains endroits, mais qui ne répond plus forcément aux besoins, et à ce qu'on arrive à faire aujourd'hui avec une centrale d'urgence.

Et puis enfin, l'idée de répertorier les lieux qui donnent lieu à des à des signalements, c'est évidemment ce que nous voulons faire parce qu'ensuite, il y a un travail qui est vraiment transversal à la Ville et qui ne repose évidemment pas sur la police.

La discussion est close.

**Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.)** : – La commission a voté les 4 conclusions en un bloc, elles ont été acceptées par 8 voix pour et une abstention.

Le scrutin est ouvert puis clos.

**La présidente** : – Normalement, je devrais vous faire voter chaque conclusion puisqu'il y a deux postulats et une résolution, mais si vous êtes d'accord, à moins que quelqu'un refuse, je vais faire voter toutes ces quatre conclusions en une seule fois, comme la Commission. Je crois que tout le monde est OK, il y a une demande également de vote nominal. Est-ce que 5 personnes désirent ce vote nominal ? C'est le cas. Donc, celles et ceux qui acceptent les conclusions de ce rapport-préavis votent oui, celles et ceux qui refusent non. Et il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

Par 61 oui, 11 abstentions et 3 non, vous avez accepté les conclusions de ce rapport-préavis.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le rapport-préavis N° 2017/59 de la Municipalité, du 14 décembre 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver la stratégie municipale de lutte contre le harcèlement de rue ;
2. d'approuver la réponse municipale au postulat de Mme Léonore Porchet et consorts « Pour une lutte contre le harcèlement de rue fondée sur l'éducation » ;
3. d'approuver la réponse municipale au postulat de Mme Léonore Porchet et consorts « Pour une application mobile contre le harcèlement de rue à Lausanne » ;
4. de prendre acte de la réponse de la Municipalité à la résolution de Mme Léonore Porchet adoptée par le Conseil communal suite à son interpellation « Hey mad'moiselle... Il se passe quoi avec le harcèlement de rue à Lausanne ? ».

---

## **Réfection du réseau d'adduction d'eau potable du Pays-d'Enhaut**

### **Réalisation du potentiel hydroélectrique sur deux sites**

Préavis N° 2018/07 du 1<sup>er</sup> mars 2018

Sécurité et économie

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.*

Discussion

**La présidente** : – En l'absence de M. Philipp Stauber, c'est M. Benjamin Rudaz qui le remplace. M. Rudaz avez-vous encore quelque chose à rajouter au rapport ?

**M. Benjmmain Rudaz (Les Verts)** : – Rien à ajouter, Madame la Présidente.

La discussion est ouverte

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – Le groupe PLR soutiendra ce préavis qui garantira à la Commune de Lausanne un volume annuel d'eau potable d'environ 6,5 millions de mètres cubes issu de Sonzier, car nous estimons indispensable d'assurer une partie de l'approvisionnement de notre ville. Deux remarques toutefois, on peut regretter que seule la Romande Energie, qui est partenaire des travaux de réfection du réseau d'eau potable du Pays-d'Enhaut, touche la redevance RPC par le simple fait qu'elle paie les coûts liés à l'installation de turbinage qui sera construite le long du tracé. On aurait pu imaginer que la Ville de Lausanne reçoive une quote-part de cette RPC puisqu'elle injecte plusieurs millions dans le projet.

Secondement, il s'agit d'un préavis qui traite partiellement de la remise à neuf de cette conduite forcée reliant pour la première étape L'Etivaz à Sonzier. Combien coûteront l'ensemble des travaux sachant que d'autres préavis sont en cours et vont nous être présentés ?

**Mme Anne Berguerand (Les Verts) :** – Quand on a construit cette conduite en 1901, on visait apparemment déjà la durabilité. Cette conduite offre la possibilité de faire parvenir de l'eau potable à Lausanne en n'utilisant que la gravité donc permet une économie d'énergie par rapport à l'eau du lac qu'il nous faut pomper.

Ce dénivelé permet en plus de produire de l'électricité par turbinage avec peu d'impact environnemental. C'est pourquoi il est essentiel de remplacer ces conduites qui datent tout en profitant du partenariat avec la Romande Energie. La Ville de Lausanne peut ainsi répartir les coûts de réfection du réseau d'eau potable tout en permettant à Romande Energie d'augmenter sa production d'électricité propre.

Il est important de rappeler aussi qu'en cas de grosses pannes sur le réseau électrique, ces conduites sont une sécurité pour l'approvisionnement d'eau potable à Lausanne ainsi qu'un apport d'eau permanent pour la lutte contre les incendies. Le groupe des Verts soutiendra donc ce préavis.

**M. Vincent Vouillamoz (CPV) :** – A l'instar des autres groupements ainsi que de l'unanimité des commissaires, Le Centre PDC Vert'libéraux approuve sans réserve l'adoption de ce préavis, qui garanti la pérennité de ressources durables et essentielles pour les citoyennes et citoyens de Lausanne. Nous relevons que cet investissement sera entièrement amorti en trois ans par le fonds de réserve alimenté par les consommateurs d'eau.

Sachant que plusieurs autres investissements sont planifiés dans le même domaine à court terme, il nous apparaît également souhaitable, tout comme l'a souligné notre collègue Guy-Pascal Gaudard, que la Municipalité complète les prochains préavis en la matière d'un tableau offrant une vue d'ensemble tant des projets planifiés par le Service de l'eau que des ressources financières qui leur seront allouées.

**M. Joël Teuscher (Soc.) :** – Donc on parle ici d'une de nos ressources les plus précieuses, l'eau, qu'on va utiliser sur une valeur double à la fois en tant qu'eau potable et à la fois en tant que source d'électricité, ceci par un partenariat développé entre Romande Energie et les Services industriels. Cette eau, il est à noter également qu'elle arrive par gravité à Lausanne, ce qui lui confère également un rôle dans la sécurité de l'approvisionnement des Lausannois, notamment en cas de coupures importantes d'électricité.

Le groupe socialiste soutiendra donc et vous invite à soutenir ce préavis qui rentre dans le cadre d'un approvisionnement durable en eau potable de la ville de Lausanne.

**Mme Alix Aubert (EàG) :** – Le groupe Ensemble à gauche soutiendra ce préavis qui, effectivement, est la rénovation d'une conduite d'eau finalement ancienne, mais qui répond à des critères actuels, environnementaux et énergétiques.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Le groupe UDC se joint au concert de louanges relatif à ce crédit qui nous est demandé, en fait cette eau est tellement bonne qu'en principe, elle est contrôlée, mais elle n'a régulièrement pas besoin d'être traitée pour rejoindre le réseau d'eau potable. En fait, on pourrait peut-être, et l'idée serait à creuser, en faire une eau de Lausanne puis la vendre en bouteille, ça éviterait d'aller chercher de l'eau à l'autre bout du pays voire de l'Europe, et je crois qu'elle pourrait tout à fait tenir son rang « eau de l'Étivaz », pourquoi pas, c'est une idée à suivre.

Pour le reste, eh bien, nous approuvons, comme tous les autres.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, sécurité et économie :** – Il y a la vision purement sécuritaire qu'il m'arrive de défendre ici, c'est un plaisir de pouvoir présenter également, au nom de la Municipalité, un préavis relatif à l'eau, sachant que l'eau de l'Étivaz, l'eau de Château-d'Oex a une très longue histoire lausannoise et que nous contribuons à la pérennité de ce patrimoine par ce choix.

Je reviens sur certaines remarques, la première c'est que le métier du Service de l'eau, c'est de garantir l'eau la meilleure possible au robinet, la question de l'embouteillage est un domaine en soit et même si ça fait plaisir d'évoquer la qualité de l'eau comme telle, le fait même de l'embouteiller crée des difficultés insoupçonnables et il faut savoir aussi se limiter et profiter de ce que l'on sait faire et que l'on peut faire avec une grande qualité.

Je remarque un certain nombre de questions pertinentes posées notamment par le conseiller, M. Gaudard, j'essaierai d'y répondre sur deux plans. La première, c'est mentionner toute l'histoire qu'il y a derrière cette conduite, derrière les relations avec la Romande Energie, nous nous avons une relation diverse, variée et parfois compliquée avec d'autres distributeurs d'électricité, mais ça c'est un domaine que M. Pidoux connaît beaucoup mieux que moi, et puis là, eh bien, nous avons un arrangement historique, c'est dire la valeur des décisions qui sont prises dans ce Conseil communal lorsque nous posons les bases de certaines conventions avec d'autres grands acteurs d'un domaine ou l'autre. S'agissant de la RPC, elle vise à la production de kilowattheures et donc nous ne sommes pas en mesure d'en capter une partie des profits sauf à renégocier ou négocier différemment, ce n'était pas les bases de l'accord historique et nous avons décidé, pour des motifs de temps, d'économie de procédures, de clarification des rôles de ne pas ouvrir ce chapitre-là, peut-être qu'à d'autres endroits et dans d'autres circonstances, ça aurait été possible. Ici, nous avons des délais pour prendre des décisions, c'est aussi la raison pour laquelle ce sujet s'est imposé à l'ordre du jour de ce soir et je vous remercie de la célérité avec laquelle la commission a également travaillé.

Il est vrai aussi que figure à l'ordre du jour du Conseil communal, le préavis 2018/10 : remplacement des conduites du Pays-d'Enhaut et du Pont-de-Pierre, au lieu-dit pont de Fenil à St-Légier. Comme vous le savez, la conduite est centenaire et évidemment que nous devons veiller à investir au bon moment pour minimiser les fuites, pour conserver la pression nécessaire pour éviter, évidemment, toute dépense énergétique superflue, et en ayant une vision globale du réseau. La Commission des finances a bénéficié d'une présentation sur la façon dont les différents réseaux étaient entretenus, les contraintes qui nous sont posées en termes de coordination de travaux qui doit faire une balance des intérêts par rapport à l'entretien pur, optimal de l'un ou l'autre réseau et puis ensuite dans l'allocation des ressources. Evidemment, il y a une coordination avec d'autres communes, avec d'autres acteurs, avec des acteurs privés et puis des contraintes financières qui sont diverses selon les domaines.

Je pense qu'en effet, vous avez raison, la présentation de prochains gros crédits, notamment dans le domaine de ces conduites dont on espère évidemment faire durer la vie, sera l'occasion de présenter ces différents éléments qui ont été présentés de façon partielle à la Commission des finances, mais nous y reviendrons volontiers, et puis, je me réjouis que la majorité de tous les intervenants ait salué ce projet qui contribue à la production d'énergie électrique renouvelable et puis à minimiser les coûts des services publics dans le cadre de

la distribution d'eau puisqu'on sait que les dépenses liées à l'énergie dans ce domaine sont importantes.

La discussion est close.

**M. Benjamin Rudaz (Les Verts) :** – Les conclusions 1, 2, 3 et 5 sont acceptées à l'unanimité par la commission et la conclusion 4 a été acceptée par 11 oui et une abstention.

Le scrutin est ouvert puis clos.

**La présidente :** – Si n'y a pas d'objections, nous allons voter toutes ces conclusions ensemble à main levée, donc celles et ceux qui acceptent les conclusions de ce rapport-préavis sont priés de lever la main.

Celles et ceux qui refusent, abstentions. A l'unanimité vous avez accepté les conclusions de ce rapport-préavis.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2018/07 de la Municipalité, du 1er mars 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 5'000'000.- (HTVA) pour renouveler les conduites d'adduction du Pays-d'Enhaut, sur les vallées de l'Eau Froide et de la Torneresse, sur un linéaire d'environ 7'200 mètres ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 en fonction des dépenses réelles dans l'année par la rubrique 2910.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget du Service de l'eau ;
3. de prélever un montant équivalent à la charge d'amortissement mentionnée au point 2 sur le fonds de réserve et de renouvellement du Service de l'eau rubrique 2910.2820.4 ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service de l'eau ;
5. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus les éventuelles subventions de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) ou de l'attribuer au fonds de réserve et de renouvellement du Service de l'eau rubrique 2910.2820.4 si le crédit est déjà amorti.

---

### **Postulat de Mme Eliane Aubert et consorts : « Animation socioculturelle lausannoise : -Faut-il municipaliser la FASL - Définir une véritable politique publique avec des outils de pilotage »**

Développement

La ville de Lausanne collabore depuis 1995 avec la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) pour organiser la politique d'animation socioculturelle lausannoise. Cette collaboration avec cette fondation de droit privé d'utilité publique se fait par des conventions de subventionnement renouvelées tous les 2 ans. (La FASL dépend à 99,2% de la ville de Lausanne).

La dernière convention pour la période 2017-2018, ratifiée par la Municipalité le 23 octobre 2017, détaille, de manière très générale, les prestations attendues par la

Municipalité en termes d'offre socioculturelle et définit les orientations stratégiques de la FASL. Parallèlement, une évaluation de l'animation socioculturelle lausannoise a été demandée à l'IDHEAP ainsi qu'un audit de fonctionnement et d'efficacité de l'action de la FASL auprès du Contrôle des finances de la ville de Lausanne.

Le rapport de l'IDHEAP, sorti au début de l'année 2018, souligne entre autres « une absence de stratégie et d'outils de pilotage au niveau des deux instances et un manque de lisibilité de l'action de la FASL et de fiabilité dans ses données affichées. Il met aussi en évidence un manque de coordination avec les services de la ville qui investissent dans les mêmes domaines.»

Au vu de ces conclusions sévères et avant la signature d'une nouvelle convention avec la FASL, la postulante invite la municipalité à étudier l'opportunité de définir plus précisément une politique publique d'animation socioculturelle des quartiers en se dotant d'outils de pilotage et en fixant la subvention en fonction, d'une part, de l'atteinte des objectifs et des besoins de la population et, d'autre part, de la volonté de la FASL à s'impliquer. Parmi les variantes, la reprise de la FASL en main municipale devra être étudiée.

#### Discussion

**Mme Eliane Aubert (PLR) :** – Effectivement, j'ai déposé un postulat pour l'action de l'animation socioculturelle lausannoise, vous savez que l'animation socioculturelle lausannoise a été confiée à la FASL, avec un mandat depuis 1995 et puis, selon une convention qui est écrite tous les deux ans.

La dernière convention a été faite pour les années 2017-2018. Et puis parallèlement, le municipal, M. Payot a demandé une étude à l'IDHEAP sur l'action de la FASL et une étude a été faite aussi sur l'efficacité de la FASL par le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne.

Les conclusions de ces deux rapports, enfin d'un rapport, l'autre je ne le connais pas, a été très sévère en disant qu'il n'y avait pas de normes assez strictes pour pour la FASL, qu'il y avait une politique publique qui n'était pas bien déterminée, et la demande de mon postulat, c'est qu'avant de signer une nouvelle convention avec la FASL, on fasse véritablement une véritable politique publique en définissant des objectifs, en étant très précis, et qui sait, c'est quand même une libérale qui vous le dit, peut-être municipaliser la FASL.

**M. Vincent Brayer (Soc.) :** – Le Parti socialiste souhaite discuter de ce postulat en commission.

**M. Daniel Dubas (Les Verts) :** – C'était pour la même demande.

**M. Claude Calame (EàG) :** – Le postulat s'appuie sur les résultats du rapport de l'IDHEAP, j'aurai l'occasion de revenir sur ce rapport qui me semble totalement inadapté autant dans sa méthodologie (parole de madame la présidente : pour l'instant, c'est une prise en considération), mais j'entends, l'une des propositions revient à la municipalisation en effet de la FASL et je pense que cette proposition doit être discutée.

La discussion est close.

**La présidente :** – Est-ce que 5 personnes souhaitent discuter de cette question en commission ? C'est le cas, donc ça sera effectivement discuté en commission.

## **Postulat de M. Johan Dupuis et consorts : « Pour un fonds d'assainissement et d'indemnisation en matière de bruit routier »**

### Développement

Les délais pour l'assainissement du bruit routier sont échus depuis le 31 mars 2018. Désormais, en cas de dépassements des valeurs limites, les propriétaires — et dans une certaine mesure, les locataires — peuvent demander des indemnisations aux autorités publiques, s'ils estiment que le bruit excessif cause une perte de valeur des possessions immobilières.

Les procédures juridiques que cette situation implique seront probablement longues et complexes. Selon certaines estimations, les coûts d'indemnisation du bruit routier pourraient s'élever à 14,5 milliards de francs<sup>1</sup>, à charge des cantons et des communes. Les coûts réels pour les collectivités dépendront, *in fine*, du nombre de demandes d'indemnisation et du jugement des tribunaux. La Ligue suisse de lutte contre le bruit ayant d'ores et déjà initié le lancement d'une action visant à faciliter le dépôt groupé de demandes en dommages et intérêts, les premières indemnisations pourraient intervenir prochainement.

Lausanne risque bien sûr d'être touché de plein fouet par cette situation. Le cadastre du bruit routier diurne (<http://www.geo.vd.ch/s/eQig>) dévoile l'ampleur de la problématique du bruit routier en ville de Lausanne, et le nombre important d'axes routiers où le bruit diurne excède 65 dB(A) et le bruit nocturne dépasse 55 dB(A). En tant que propriétaire du réseau routier, la Ville de Lausanne est non seulement responsable de l'assainissement des tronçons où les valeurs d'émission sont dépassées, mais elle est également financièrement responsable pour l'indemnisation des propriétaires lésés. La Ville de Lausanne doit donc passer à l'action si elle désire que la facture ne prenne pas des proportions peu souhaitables.

Il n'y a guère que les mesures de limitations de la vitesse et de réduction du trafic routier qui soient réellement efficaces pour lutter à la source contre le bruit routier. Seules ces mesures sont à même de réduire durablement la souffrance de ceux qui sont exposés à des niveaux excessifs de bruit routier et d'éviter une explosion des plaintes et donc des coûts d'indemnisation.

Ce postulat veut pallier cette situation en proposant une solution afin de garantir un financement durable et équitable des mesures d'assainissement du bruit routier et de couvrir les coûts des indemnisations. Ce postulat demande ainsi à la Municipalité de Lausanne d'étudier l'opportunité d'établir, dans les plus brefs délais, un fonds communal pour l'assainissement du bruit routier et l'indemnisation des victimes du bruit routier. En vertu du principe de causalité fixé à l'art. 2 de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) qui chapeaute l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), les coûts de l'assainissement et de l'indemnisation du bruit routier devraient être portés par ceux qui en sont à l'origine. Conformément à ceci, le fonds suggéré ici devrait être financé par les utilisateurs de véhicules motorisés employant les routes lausannoises selon un mécanisme de perception (taxes de parking, péage, etc.) à définir par la Municipalité, en respectant le principe de causalité, de proportionnalité et d'égalité de traitement.

### Discussion

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – La demande de ce postulat elle est très simple, vous savez peut-être déjà que le couperet est tombé, donc à partir du 31 mars 2018, toutes les personnes qui s'estiment être victimes de bruit routier peuvent faire des demandes d'indemnité auprès des autorités publiques, c'est désormais effectif, maintenant se pose juste la question : combien cela va coûter à la Ville de Lausanne ?

---

<sup>1</sup> Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Brélaz intitulée « Cela pourrait être un poisson d'avril, mais ce n'en est pas un ! », 14\_INT\_203.

Et à cette question on ne peut pas répondre, car bien sûr, cela dépendra du nombre de demandes d'indemnités et de la manière dont vont trancher les tribunaux. Mais il y a donc des coûts à attendre pour la Ville de Lausanne, d'autant plus que ces coûts ne s'arrêtent pas à ces éventuelles futures indemnités, mais c'est bien de tout l'assainissement des installations routières dont on parle, installations routières donc celles qui sont en propriété de la Ville de Lausanne. Donc il y a deux types de coûts à couvrir, les indemnités et les coûts d'assainissement standard, excusez-moi.

Jusqu'à présent, ces coûts ont toujours été financés par le biais de l'impôt par une, comment dire, une prise de son commune à tous les habitants de cette ville et j'estime que cette disposition n'est pas conforme à l'esprit de la loi. Vous savez que le bruit est couvert par l'ordonnance sur le bruit qui, elle-même découle de la loi sur la protection de l'environnement et la loi sur la protection de l'environnement impose le principe de causalité, c'est-à-dire que ce soit ceux qui sont à l'origine d'une mesure prise par l'Etat qui la finance, et, dans le cas présent, il s'agit bien sûr, vous l'avez compris, que ce soit les utilisateurs de la route qui financent à la fois l'indemnité et les coûts d'assainissement.

C'est en ce sens que je demande la création d'un fonds d'indemnité et d'un fonds pour l'assainissement du bruit routier.

Comme il s'agit d'une proposition qui va certainement faire du bruit, je demande bien évidemment le débat en commission.

La discussion est close.

**La présidente :** – Il n'y a plus de demandes de parole est-ce que, selon le souhait de M. Dupuis, 5 personnes soutiennent la demande de renvoi en commission ? C'est le cas, donc ça sera fait selon votre désir.

---

## **Postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts : « A 30 km/heure à toute vitesse ! »**

### **Développement**

#### **Préambule**

Depuis le 31 mars 2018, le délai pour l'assainissement du bruit routier est échu. Ainsi les propriétaires immobiliers ont-ils la possibilité, dès le 1er avril, de déposer des demandes en dommages et intérêts pour les biens immobiliers leur appartenant et dont ils peuvent faire la preuve qu'ils ont perdu de leur valeur à cause de niveaux sonores excessifs.

L'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) du 15 décembre 1986, fixait un premier délai au 31 mars 1997 pour assainir le bruit. Ce délai a été prolongé une première fois au 31 mars 2002, puis une troisième fois au 31 mars 2015 pour les routes nationales et au 31 mars 2018 pour les routes cantonales et autres routes. Les cantons et les communes ont ainsi eu trente ans pour assainir le bruit routier.

Les subsides fédéraux versés pour les assainissements, quant à eux, et qui ont été accordés dans le cadre de « conventions-programme » entre la Confédération et les cantons, pourront être versés jusqu'au 31 décembre 2020. Et ceci pour autant que les cantons ayant conclu une convention-programme l'aient d'ores et déjà mise en œuvre.

Même si un flou juridique entoure encore les conditions d'octroi de ces dommages et intérêts (ou indemnités), même si les procédures risquent d'être longues et compliquées, il n'en reste pas moins que les propriétaires des routes, les communes en particulier, pourraient se retrouver prises à partie dans de nombreuses procédures juridiques, dont on sait les coûts exorbitants qu'elles peuvent représenter.

On rappellera la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Valéry Beaud et consorts « Quelles indemnités pour les victimes de nuisances sonores ? » du 27 mars 2014,

laquelle se dit dans l'impossibilité de chiffrer le montant des indemnités qui pourraient être dues.

On rappellera également la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation de François Brélaz « Cela pourrait être un poisson d'avril, mais cela n'en est pas un ! » (27 mars 2014). Le Conseil d'Etat se garde bien de donner un chiffre. C'est l'interpellateur, citant le vice-directeur de l'OFEV, lequel mentionne des coûts pour le rail et la route qui pourraient dépasser les 19 milliards de francs pour l'ensemble de la Suisse.

La Ligue suisse de lutte contre le bruit (Lärmliga) a d'ores et déjà lancé une action vise à constituer un pool de plaintes (Klagepool) ayant pour but de lancer des actions en dommages et intérêts, et au final, d'obtenir une jurisprudence du Tribunal fédéral. Il y a fort à parier que des propriétaires romands, et pourquoi pas lausannois, se joindront à l'initiative de la Ligue en question. Un récent reportage au téléjournal de Suisse alémanique en témoignait. Et la Ligue cherche activement des propriétaires romands prêts à se joindre au mouvement de plaintes.

Parmi les mesures permettant de diminuer le bruit routier, la plus efficace est une réduction de la vitesse de circulation. En ce sens, deux nouveaux arrêts du Tribunal fédéral viennent d'être publiés<sup>2</sup> et la NZZ du 11 avril 2018 s'en faisait l'écho en indiquant que le TF confirmait le bien-fondé de la réduction de la vitesse à Zurich et à Bâle pour protéger les habitants du bruit. S'agissant de Zurich, le TF a rejeté dans leur totalité les recours des deux associations (ACS et TCS) et démonté leurs arguments. Ces deux arrêts ont été précédés de nombreux autres arrêts allant tous dans le même sens : pour réduire le bruit routier, il faut agir à la source en premier, soit réduire la vitesse avant toute autre mesure, et avant d'accorder des allègements. Et il est possible de réduire la vitesse également sur des axes principaux lorsque les valeurs limites de bruit sont dépassées.

### **Qu'en est-il à Lausanne ?**

Pour diminuer le bruit du trafic routier, la Ville de Lausanne a mis sur pied un test de réduction de la vitesse à 30 km/la nuit, de 22h00 à 06h00, qui a commencé le 1<sup>er</sup> juin 2017 et qui se terminera en été 2019. Il est conduit sur les avenues de Beaulieu et Vinet, deux axes principaux où les normes de bruit dépassent largement les valeurs limites d'immission. Selon le Cadastre du bruit routier, l'avenue de Beaulieu se situe de jour au-delà de 75 décibels (soit au-delà des valeurs d'alarme) et l'avenue Vinet se situe à 70 décibels, soit dans les valeurs d'alarme. Rappelons que les valeurs limites d'immission (celles qui ne doivent pas être dépassées) se situent à 65 décibels la journée et à 55 décibels la nuit. Dès lors qu'elles sont dépassées, il y a obligation d'assainir. Précisons que trois décibels de plus correspondent à un doublement de l'intensité sonore. A contrario, à une diminution de trois décibels correspond la perception d'une diminution de moitié du trafic pour l'ouïe humaine.

Ce test s'appuie sur l'arrêt du Tribunal fédéral concernant Zoug<sup>3</sup> et qui stipule que lors de niveaux de bruit dépassés, c'est sur le bruit à la source qu'il faut agir, par une réduction de la vitesse. En l'occurrence sur le bruit des moteurs puisque c'est la principale source de bruit dans les villes. L'arrêt prévoit également qu'en cas de doute quant à l'efficacité d'une telle mesure, il faut la tester, en particulier la nuit, puisque c'est durant la nuit que le bruit de la route est le plus dommageable pour le sommeil et la santé des riverains. L'arrêt met également en évidence que ce sont les pics de bruit qui sont le plus dérangeants.

Ce test répond également à une demande de la population du quartier, formulée sous forme de pétition en 2007 déjà, et ensuite par différentes actions, dont en particulier une opposition aux Axes forts de transports publics, vu les reports de trafic annoncés sur l'avenue de Beaulieu (+20%) et sur Vinet (+13%), découlant de la fermeture de l'axe

<sup>2</sup> IC\_117/2017 et IC\_118/2017 concernant Zurich et IC\_11/2017 concernant Bâle

<sup>3</sup> ATF IC\_589/2014 du 3 février 2016

Chauderon/St-François. On mentionnera également le postulat de la soussignée et crts « Qualité de vie - pour un 30 km/h au centre-ville », déposé le 6 décembre 2011.

Le test mené à Lausanne a déjà livré des résultats, Mené rigoureusement, avec des mesures du nombre de véhicules, de vitesse et de bruit, le test indique les résultats suivants :

- Sur l'avenue de Beaulieu, le bruit a diminué de 3.1 décibels.
- Sur l'avenue Vinet, il a diminué de 2,5 décibels.
- Les pics de bruit ont diminué de 84 %. Sur Beaulieu, la différence est de -4,2 décibels. Sur Vinet, elle est de 5 décibels.
- Quant à l'avis des riverains, ils étaient 80% à être plutôt favorables à très favorables à la diminution de la vitesse et près de 90% d'entre eux ont perçu une atténuation du bruit. On peut mentionner à cet égard que certains riverains, ceux qui habitent sur un carrefour ou proches du début d'une des deux rues, ne bénéficient pas de la mesure de réduction du bruit puisqu'ils continuent de subir arrêts et redémarrages des véhicules.
- Quant aux usagers motorisés de ces deux rues, ils étaient 60% à juger que la mesure était plutôt facile à très facile à respecter.
- Les charges de trafic n'ont pas diminué, ce qui signifie qu'il n'y a pas eu de report de trafic sur d'autres axes.

On peut donc constater que le test donne des résultats très positifs. Faut-il, dès lors, attendre encore pour étendre la limitation de la vitesse à toutes les rues où des habitants souffrent du bruit ? Car selon l'OFEV<sup>4</sup> 40% de Lausannois et Lausannoises sont dérangés pendant la nuit par des niveaux de bruit supérieurs à 55 décibels.

La réduction de la vitesse s'impose comme le moyen le plus simple, le moins cher et n'entraînant pas d'effets indésirables pour les conducteurs. Elle est donc une mesure « proportionnée » au sens de l'OPB. Elle permettra également de limiter, voire d'éviter des demandes en dommages et intérêts que pourraient déposer des propriétaires de biens immobiliers situés sur des axes nécessitant un assainissement.

Ainsi, par ce postulat, nous demandons à la Municipalité :

1. D'étudier la possibilité d'étendre la limitation à 30 km/h de nuit sur toutes les rues où les normes de bruit sont dépassées, au sens de l'OPB.
2. D'étudier la possibilité d'étendre la mesure à la journée, puisque la protection contre le bruit ne s'arrête pas à la nuit.
3. En fonction du nombre de rues à assainir, d'étudier la possibilité de limiter la vitesse à 30 km/h sur tout le centre-ville, pour des raisons de cohérence du système de mobilité.

#### Discussion

**Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.)** : – Vous l'aurez compris, mon postulat traite du même sujet que celui de M. Dupuis. En trois phrases, voici sa raison d'être. Depuis le 31 mars, soit depuis deux mois, le délai pour l'assainissement du bruit routier est échu. Depuis le lendemain, c'est-à-dire le 1er avril, les propriétaires d'immeuble sont habilités à demander des dommages et intérêts pour la perte de valeur de leurs biens immobiliers, due aux nuisances sonores excessives. Troisièmement le test 30 kilomètres-heure de nuit sur les avenues de Beaulieu et Vinet a d'ores et déjà livré des résultats très positifs. La diminution de la vitesse se traduit par une diminution du bruit, en particulier. On observe une diminution de 3,1 décibels sur l'avenue de Beaulieu, ce qui correspond à une diminution pour l'ouïe humaine de la moitié de trafic. Sur l'avenue Vinet, on constate une

<sup>4</sup> Source : OFS, SonBase, 2016, citée dans le document de présentation de la Ville (février 2017)

diminution de 2,5 décibels. Deux autres chiffres particulièrement parlant, les pics de bruit, les accélérations, les vroom vroom au feu rouge en attendant le feu vert, ont diminué de 80 % sur l'avenue de Beaulieu et de 84 % sur l'avenue Vinet.

Donc, ce postulat demande tout d'abord d'étendre la limitation à 30 kilomètres-heure de nuit sur toutes les rues où les valeurs limites d'ouïe y sont dépassées, soit sur toutes les rues qui dépassent 55 décibels la nuit. Deuxièmement, d'étendre la limitation à 30 kilomètres-heure durant la journée, car la protection contre le bruit ne s'arrête pas à la nuit. Et trois, de limiter la vitesse à 30 kilomètres-heure sur tout le centre-ville pour la cohérence du système de mobilité au centre-ville.

Voilà, dernière raison pour réduire la vitesse, c'est la mesure la plus simple, la plus efficace et la moins coûteuse. Connaissant la polarisation que le sujet suscite régulièrement, je propose une commission.

La discussion est close.

**La présidente** : – Il n'y a pas de demandes de parole. Est-ce que 5 personnes soutiennent la demande de Mme Decollogny ? C'est le cas, donc ce postulat sera renvoyé en commission.

---

### **Postulat de M. Henri Klunge : « Lausanne en marche »**

Développement

Lausanne veut promouvoir la mobilité douce. Pour ce faire elle propose un réseau de transports publics dense et efficace (que certains aimeraient prendre gratuitement) et des subventions pour l'achat de vélos électriques. Par contre, la mobilité la plus durable, la moins polluante et la meilleure pour la santé reste la marche.

Il est fort probable que bien des personnes surestiment le temps qu'il leur faut pour se rendre à pied d'un point à un autre de notre belle ville. En effet, la déclivité a tendance à nous induire en erreur. Nous sommes persuadés que si une personne, habituée ou non aux rues lausannoises, avait connaissance du temps qui est nécessaire pour relier à pied la gare à la place St-François, en passant par le Petit-Chêne, elle marcherait.

D'ailleurs, la Suisse connaît déjà un système de panneaux pour piétons avec indication du temps de marche, grâce au Tourisme pédestre qui maîtrise cet outil à la perfection dans nos montagnes et nos campagnes.

Ces panneaux permettraient même à l'Office du tourisme de Lausanne d'éditer une carte avec les temps de trajet à pied, à l'instar de ce qui est fait pour les vélos. Ils pourraient même, peut-être, faire en sorte que la Ville de Lausanne ne soit plus la grande absente des « flâneurs d'or », décernés par « Mobilité piétonne suisse ».

C'est pourquoi le postulant demande à la Municipalité d'étudier la faisabilité de la création d'un réseau de panneaux signalétiques pour piétons avec indication du temps de marche. Cette mesure favoriserait l'activité physique, mais aussi touristique de notre commune.

Discussion

**M. Henri Klunge (PLR)** : – Nous voyons régulièrement ce Conseil proposer des mesures pour la mobilité douce, la gratuité des transports publics ou des bons pour les transports publics pour certaines classes d'âge, on voit la modération des réseaux de bus et du niveau de service auquel ils doivent arriver. On voit beaucoup d'action aussi qui sont faites pour les vélos, pour les vélos électriques, toutes ces choses sont très bien, mais on oublie souvent un petit peu les piétons.

La mobilité la plus durable, pour moi, ça reste la marche. Il n'y a pas besoin d'électricité, il n'y a pas besoin de pétrole, il y a besoin d'assez peu de choses juste des chaussures, je vous

rassure, je ne vais pas vous demander aujourd'hui qu'on paie des chaussures à tous les citoyens lausannois pour qu'ils puissent marcher. Par contre, j'aime aussi, durant mes temps libres, beaucoup marcher en montagne et je vois, et j'utilise, beaucoup les panneaux du tourisme pédestre qui me disent, : « bien voilà, vous êtes à tel endroit et pour aller à tel autre endroit, il vous faut une heure, deux heures, trois heures, dix minutes », et je pense que si on faisait la même chose à Lausanne, les gens marcheraient plus. Si quand je suis à la gare, je vois qu'il ne me faut que 5 minutes pour arriver à Saint-François, qu'il ne me faut que 10 minutes pour arriver à Ouchy, quand je suis à la Palud qu'il ne me faut que 3 minutes pour arriver à Chauderon, je précise, je n'ai pas fait le test, ce n'est pas des calculs que j'ai faits au chrono, j'ai des chiffres un petit peu au bol, mais je pense que ça inciterait les gens à marcher et nous ne pouvons qu'encourager nos citoyens et nos visiteurs à marcher aussi, car ce serait des informations qui pourraient être prises par les visiteurs aussi. Du coup, je propose à la Municipalité d'étudier la possibilité de faire un réseau de panneaux à l'instar de ce qui se fait dans les montagnes pour les piétons.

Je pense, je suis convaincu de mon idée et je vous encourage à renvoyer ce postulat directement à la Municipalité.

La discussion est close.

**La présidente** : – Il n'y a plus de demandes de parole, il sera directement renvoyé en Municipalité.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat d'Henri Klunge « Lausanne en marche » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

## Deuxième partie

### Séance

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Caroline Alvarez Henry, Alix-Olivier Briod, Denis Croboz, Romain Felli, Dominique Gigon, Line Golestani Droël, Claude Grin, Sébastien Kessler, Astrid Lavanderos, Françoise Longchamp, André Mach, Pedro Martin, Barbara Pagés, Esperanza Pascuas Zabala, Jacques Pernet, David Rädler, Gianni John Schneider, Philipp Stauber, Thanh-My Tran-Nhu, Antonela Vonlanthen.

Membres absents non excusés : -

Membres présents	80
Membres absents excusés	20
Membres absents non excusés	0
Effectif actuel	100

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

**La présidente** : – Pour information donc, nous allons traiter de l'interpellation urgente de M. Alain Hubler sur les conséquences pour la Ville de Lausanne de la réforme vaudoise de la fiscalité des entreprises, avec en même temps et selon accord de l'interpellateur et de la Municipalité, celle de l'interpellation 34, celle de M. Romain Felli et consorts : mise en œuvre de la RIE III vaudoise, les communes ont-elles été oubliées ? Nous les traiterons ensemble.

La deuxième interpellation, celle de Mme Thanh-My Tran-Nhu et consorts « Avoir fait l'armée, un atout pour commander la police de la Ville de Lausanne ». En l'absence de Mme Thanh-My Tran-Nhu, cette interpellation sera traitée mardi prochain. Mais je passe la parole à M. Frédéric Tétaz.

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire** : – Je vous informe du retrait du dépôt de l'interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts, annoncée au début de la première partie de séance « fragilisation de la situation des taxis, quelles conséquences pour les prestations d'intérêt public à Lausanne ».

---

### Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Conséquences pour la Ville de Lausanne de la réforme vaudoise de la fiscalité des entreprises »

#### Développement

Dans un communiqué daté du 9 mai dernier, le Conseil d'État confirme « son évaluation portant à 130 millions la réduction des recettes fiscales provenant de l'impôt sur les entreprises, qui devraient affecter les finances communales à l'entrée en vigueur de la RIE III vaudoise. Ce montant est communiqué avant l'envoi à chaque commune des chiffres théoriques qui serviront à élaborer les budgets municipaux pour 2019 ».

Il ajoute que « selon la répartition prévue par le décret de 2015, les communes prendront à leur charge 82,5 millions sur les 130 susmentionnés ». Il réserve aussi les conséquences des décisions portant sur deux interventions parlementaires visant à rendre supportables et équitables les conséquences de la RIE III vaudoise.

Par ailleurs, l'Administration cantonale des impôts parle de 177 millions de diminution des recettes fiscales en provenance de l'impôt sur les entreprises.

Enfin, certains municipaux commencent à trouver saumâtre que le Canton, qui dort sur un tas d'or, fasse assumer aux communes l'introduction de la RIE III qu'il a décidé

d'introduire à marche forcée. Ceci alors même que le Conseil d'État s'est engagé, durant la campagne de votation sur la RIE III cantonale, à ce que cette dernière n'engendre ni augmentation d'impôts pour les personnes physiques, ni coupes dans les prestations à la population.

Dans ce contexte, la Municipalité peut-elle :

1. informer le Conseil communal sur la réalité de la perte de rentrées fiscales estimée à 23 millions (Rapport-préavis N° 2018/16) ?
2. exposer la position qu'elle défendra quant à la répartition des sommes « allouées » ?
3. garantir que la mise en œuvre de la RIE III vaudoise n'engendrera pas d'augmentations d'impôts ni de coupes dans les services publics communaux et les prestations communales octroyées à la population ?
4. à défaut, préciser les postes du budget 2019 de la Ville qui seront potentiellement impactés ainsi que la hauteur de ces impacts ?

Discussion

**M. Alain Hubler (EàG) :** – Dans cette interpellation urgente, il sera question de la RIE III cantonale. Pour mémoire la RIE III fédérale, qui prévoyait la suppression des statuts spéciaux, une diminution de l'imposition des bénéfices des entreprises pour celles qui en font, et une compensation fédérale, a été refusée en votation populaire au niveau fédéral. Par contre la RIE III vaudoise a été largement acceptée, mais il n'y aura pas, pour l'instant en tout cas, de suppression des statuts spéciaux. Par contre, il y aura une diminution de l'imposition des entreprises de 21,65 % à 13,79 % et pas de compensations fédérales, bien entendu.

Résultat, entre 130 et 177 millions selon les sources ou selon ce que le Conseil d'Etat et l'Administration cantonale des impôts communiquent, dont d'après le préavis sur les comptes, semble-t-il 23 millions pour Lausanne. Certes il y a un volet social – augmentation des allocations familiales et des déductions pour l'assurance-maladie – mais, il n'empêche, qu'il y a une grosse perte à prévoir dans le cadre de l'introduction de la RIE III vaudoise que le Conseil d'Etat entend mener malgré le fait que la RIE III fédérale n'a pas abouti.

En même temps, le Canton de Vaud a sorti ses comptes qui sont comme d'habitude très bénéficiaires, le Canton de Vaud dort sur un matelas d'or si l'on peut dire, et les communes commencent à grincer à droite et à gauche, je parle du point de vue géographique et pas politique, et à sentir qu'elles vont ou devoir augmenter leurs impôts ou baisser leurs prestations, ou les deux.

Le Canton de Vaud a demandé, a suggéré, très paternaliste, aux communes de faire des réserves. Seulement toutes les communes ne sont pas capables d'en faire et renseignements pris, la Ville de Lausanne, semble-t-il, n'a pas fait de réserve pour amortir les effets de la RIE III. Dans ce contexte, il y a quelques questions à poser à la Municipalité afin de savoir de quoi on parle exactement, de quels chiffres on parle et quelles sont les conséquences pour la Ville de Lausanne, et aussi surtout pour les citoyens, tant du point de vue de leur éventuelle contribution fiscale que du point de vue des prestations.

La discussion est ouverte.

**M. Alain Hubler (EàG) :** – Est-ce que la Municipalité peut nous informer sur la réalité de la perte de rentrées fiscales, qui estimée dans le rapport-préavis sur les comptes, comme je l'ai dit, à 23 millions de francs ?

Je vous rappelle que 23 millions de francs, pour donner un ordre de grandeur, c'est à peu près l'intégralité de l'entretien de l'immobilier lausannois.

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – La présentation que je vais vous faire va être relativement complexe, j'ai donc demandé à M. Tétaz de nous présenter un tableau comportant un certain nombre de chiffres au cours de mon intervention.

En préambule, il me semble important de rappeler que la notion de pertes fiscales est toujours très difficile à cerner. En l'occurrence, les chiffres qui vous seront présentés tout à l'heure relèvent d'une analyse que nous avons faite, évidemment « toutes choses étant égales par ailleurs ». Enfin, nos chiffres s'appuient, pour information, sur l'exercice de référence de l'année 2016, les chiffres les plus récents, qui présentent une image complète.

Sur cette base, il est donc difficile d'évaluer précisément les recettes fiscales effectives de 2019, de nombreux facteurs pouvant survenir d'ici là. Une bonne conjoncture entraîne une hausse de recettes fiscales des entreprises, ce qui aura pour effet mécanique d'accroître les pertes, au sens de la différence résultant du changement de taux, mais aussi de réduire l'impact net sur les finances communales, au sens de la diminution du montant net qui sera encaissé sur l'autre ?

Voilà, ce préambule m'a permis de vous rendre attentifs aux cautions à apporter aux chiffres que je vais vous présenter.

Tout d'abord, j'aimerais vous informer, et nous l'avons appris récemment, que la mise en œuvre anticipée aura également des impacts 2018 sur l'ensemble des communes vaudoises.

En effet, il est important de préciser que la mise en œuvre anticipée affectera, comme je viens de le dire, les comptes 2018 des communes. En application des dispositions légales, les entreprises qui bouclent leur exercice en cours d'année, soit qui ont un exercice comptable qui débute par exemple au mois d'avril, se voient appliquer, dès à présent, le nouveau coefficient d'impôts. C'est donc la date du bouclement qui va déterminer la période fiscale et, dès lors, le coefficient à appliquer.

Selon les informations actuellement à disposition des communes, le coût de ces baisses fiscales anticipées en 2018 est estimé à environ 15 à 25 millions pour l'ensemble des communes et l'impact pour la Ville de Lausanne serait d'environ 4 millions pour 2018 déjà, encore une fois « toutes choses étant égales par ailleurs » ; il peut y avoir un effet conjoncturel qui pourrait réduire cette perte fiscale.

Cet état de fait, comme je l'ai dit, n'a été annoncé que dernièrement par l'Administration cantonale des impôts à l'Union des communes vaudoise, un impact 2018 n'ayant jamais été évoqué auparavant.

Passons maintenant à l'impact 2019 et ceci jusqu'à l'introduction du projet fiscal 2017. En effet, comme l'a expliqué M. Hubler, l'anticipation de la réforme cantonale, non accompagnée des compensations de la réforme fédérale, pose problème aux communes, car la réforme fédérale prévoit de redistribuer l'impôt fédéral direct au Canton, qui lui-même a promis d'en redistribuer une partie aux communes ; elle prévoit également la suppression des statuts spéciaux qui génèrent des recettes supplémentaires pour les communes. Donc, en anticipant la réforme cantonale et en l'introduisant avant la réforme fédérale, nous perdons ces compensations.

S'y ajoutent par ailleurs les récentes décisions concernant la péréquation intercommunale, qui diminuent l'effet redistributif de la péréquation intercommunale en défaveur de Lausanne ; il s'agit là d'une petite décision, dont on n'a peut-être pas mesuré l'entier de l'impact, et qui revient à limiter ce que l'on appelle le plafond de l'effort, c'est-à-dire à diminuer l'impact de l'arrivée de très gros contribuables dans une commune, et qui diminue du coup, l'effet péréquatif global.

Les impacts financiers pour la Ville de Lausanne en lien avec la RIE III peuvent être évalués de la manière suivante. Merci à M. Tétaz de projeter le tableau.

La première colonne, 2019, présente le coût de l'anticipation si PF17 entre en force ; si PF17 n'entre pas en force, l'impact 2019 se produira en 2020. La réduction du coefficient d'impôts impacte en premier lieu les comptes de la commune : c'est tout simplement une diminution par 2 du coefficient, nous passons donc de 100, environ une centaine de millions de francs de recettes fiscales sur les personnes morales, à 50 millions, donc une perte de 50 millions. Ensuite, nous avons un effet amortisseur de la péréquation évalué à quelque 17,4 millions, soit environ 35 % contre les 50 % annoncés dans les simulations précédentes ; nous arrivons donc à un coût 2019 de 32,6 millions, soit une différence de 9 millions par rapport aux quelque 23 millions évoqués dans la réponse à l'interpellation Felli et dans le rapport-préavis sur les comptes.

Quand la réforme fédérale entrera en force, nous toucherons, voyez la ligne supplémentaire, les 10 millions qui sont liés à l'augmentation des statuts spéciaux, avec toujours le même coefficient sur la péréquation ainsi que la redistribution de quelque 9 millions pour l'IFD ; nous arrivons donc à un coût total de 17 millions, en augmentation de 5 millions par rapport aux chiffres annoncés précédemment.

A la lumière de ce qui précède, il est aisé de constater que les coûts en lien avec la réforme impacteront de manière plus importante qu'initialement prévu le budget 2019 de notre commune, au même titre d'ailleurs que l'ensemble des communes vaudoises prises dans leur globalité, comme elles l'ont régulièrement annoncé ces derniers temps dans différents communiqués de presse. Les coûts attendus au budget 2019 s'élèvent donc, à environ 32 millions contre 23 annoncés préalablement. Les compensations prévues par l'Etat dans le cadre de ses comptes – vous aurez peut-être noté que l'Etat a annoncé une compensation de 27 millions pour l'ensemble des communes –, seront versées en 2019, mais elles ne doivent pas, au sens des représentants des communes, être prise en considération. En effet, ces compensations ont été obtenues suite à la motion Wyssa, déposée au Grand Conseil, afin de neutraliser les effets financiers 2017 et 18, assumés pour les communes et liées à la baisse anticipée du coefficient d'impôt de 0,5 point, donc hors RIE III.

Le surcoût attendu par rapport à la situation présentée dans la réponse à l'interpellation Felli, comme indiqué précédemment, s'élève à 9 millions pour 2019 et à 5 millions pour 2020 dès la mise en vigueur de PF17. Et cet écart s'explique par l'effet amortisseur de la péréquation qui se révèle plus bas qu'escompté. On peut expliquer cet état de fait par le plafond de l'effort, que je vais vous expliquer plus en détail : une partie des communes atteignent dès 2019 ce plafond de l'effort, c'est-à-dire que l'on vous dit, à partir d'un certain montant, « voilà vous avez suffisamment participé à la péréquation financière donc vous ne participez pas davantage ».

Ce plafond a été fixé dans la péréquation et un nombre important de communes ne l'avaient pas encore atteint. Les montants ainsi répercutés sont estimés à 36 millions ; il y a désormais 31 communes qui ont atteint le plafond contre seulement 10 communes qui avaient atteint le plafond précédemment, pour 10 millions. Là, je vous avoue que ce qu'il faut retenir, c'est qu'il y a un effet redistributif qui est un peu atténué suite aux dernières décisions relatives au plafond de l'effort. En parallèle, il convient de mentionner que la facture sociale impactera également de façon importante les communes ces prochaines années. Les rendements d'impôts et, dès lors, la capacité fiscale par commune, ont évolué depuis la simulation effectuée en 2016, et ma présentation se base sur ces chiffres.

Ensuite, concernant les différents chiffres évoqués dans la presse ces derniers temps, pour ceux qui ont suivi de près le dossier, vous vous rappelez peut-être que les pertes annoncées pour les communes s'élèvent à 132 millions et que l'ensemble des acteurs sont d'accord sur ce chiffre, autant l'Etat que l'Union des communes vaudoises. Par ailleurs, s'y ajoute un impact de l'ordre de 177 millions, annoncé début mai par l'UCV, qui ne tient pas compte uniquement des effets RIE III, mais également des effets liés aux encaissements antérieurs, des effets conjoncturels. Voilà pour expliquer les deux montants évoqués dans la presse.

Donc en résumé, la mise en œuvre anticipée de RIE III impactera de manière très importante les communes vaudoises. Les coûts sont à prendre en considération dès 2018, ce qui constitue un élément nouveau pour nous. S'agissant du budget 2019 de notre Ville, l'impact sera plus conséquent qu'estimé initialement, soit 32 millions contre 23 annoncés précédemment, dus principalement aux mécanismes péréquatifs. Une correction de la péréquation rendant le plafond d'efforts dynamique afin que toutes les communes participent à l'effort est actuellement en discussion au sein de l'Union des communes vaudoises et nous espérons obtenir un accord entre les communes afin de retoucher ce mécanisme. J'aimerais préciser également que la Ville de Lausanne soutient les demandes exprimées dans la motion, mais j'anticipe un peu sur la question suivante ; elle soutient les demandes exprimées dans la motion Mischler actuellement à l'étude au Grand Conseil et qui demande une compensation par l'Etat de l'anticipation de la réforme à hauteur de 50 millions par année.

Voilà, je rappelle encore une fois, par honnêteté intellectuelle, que les hypothèses retenues ici présentent une situation réaliste, mais une situation basée sur l'hypothèse « toutes choses étant égales par ailleurs », et qui n'intègre pas les facteurs de type structurel ou conjoncturel ou encore évidemment le résultat de négociations qui pourraient découler des discussions de ces prochaines semaines ou mois, entre l'Etat et les communes.

**M. Alain Hubler (EàG) :** – Merci bien pour ces explications, je constate quand même que chaque jour, ça empire. 2018 on n'y pensait pas, on y pense maintenant et puis on est passé de 23 à 32. Bon, d'où du coup la question n° 2 a tout son sens : la Municipalité peut-elle exposer la position qu'elle défendra quant à la répartition des sommes allouées par le Canton, que ce soit dans le cadre de l'UCV ou dans le cadre des négociations bilatérales, s'il y en a, avec le Conseil d'Etat ?

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Oui, la Ville soutiendra les démarches actuellement menées par l'UCV, elle le fait déjà, le Syndic représente la Ville au sein du comité de l'UCV où ces éléments sont âprement discutés et la Municipalité soutiendra les demandes exprimées dans la motion Mischler qui sollicite, comme je l'ai dit, une compensation de la part de l'Etat de 50 millions par année en attendant les compensations du volet fédéral.

Il convient de rappeler, et c'est la position de la Ville qui le regrette, que cette anticipation a été décidée par le Canton de manière unilatérale et que la situation financière du Canton et des communes n'est pas comparable ; je vous incite à bien regarder les schémas qui ont été présentés dans l'article de la semaine passée, paru sauf erreur dans *24 heures*, qui montrent bien la différence entre la situation financière de l'Etat et celle des communes, et on voit que lorsque nous prenons en considération les investissements réalisés par les communes, il s'avère tout simplement que les communes s'endettent largement ; ces dernières années, la Ville de Lausanne avait une situation saine, vous l'avez constaté dans le dernier bouclage de ses comptes, elle ne s'est jamais mise dans le rouge pour financer ces investissements ; ce n'est donc pas un problème lausannois, vous voyez d'un côté des communes qui, prises dans leur ensemble, s'endettent pour financer - il y a toujours des communes qui vont très bien, mais qui s'endettent pour financer leurs investissements et l'Etat de l'autre, qui met d'importants montants de côté.

Voilà, il convient aussi de prendre en considération le fait que les coûts pris en charge par les communes dans le cadre de la péréquation seront plus élevés, en raison notamment de l'augmentation du nombre de communes qui ont atteint le plafond de l'effort et qui participent donc moins à l'effort péréquatif ; il faudra donc vraisemblablement veiller à réadapter ce mécanisme. Il faut aussi garder à l'esprit que les coûts que les communes devront assumer en 2019 devront intégrer l'évolution dynamique de la facture sociale.

Ainsi la Municipalité juge essentiel de maintenir le dialogue entre communes afin d'identifier la correction de la péréquation qui permettra de rendre ce plafond d'effort dynamique, afin que toutes les communes participent, et de solliciter une compensation

intégrale par le Canton des coûts liés à l'anticipation de la RIE III. Pour rappel, l'Etat a pu intégralement préfinancer le coût de la réforme. Il convient également de solliciter du Service des communes de l'Etat une simulation précise de l'impact de la RIE III sur les communes, basée sur les chiffres les plus récents, soit les acomptes 2019, et de les obtenir d'ici l'été, et non comme d'habitude à la mi-septembre, à deux jours de boucler le budget pour le présenter à la presse et à votre Conseil, après l'avoir présenté à la Commission des finances.

**M. Alain Hubler (EàG) :** – Juste un petit commentaire, donc la motion Mischler demande 50 millions par an de compensation sur les 130 que les communes devront absorber, il y a un petit reste de 80 millions, ce qui n'est pas rien, si on rapporte ça au 32,6 millions à la louche, je n'ai pas fait le calcul en détail, ça fait que 13 millions seraient accordés à peu près la Ville de Lausanne, il restera 19 millions, ce qui est toujours une certaine somme, dirons-nous.

Bref, ça justifie la question n° 3 qui est la suivante : est-ce que la Municipalité peut garantir que la mise en œuvre de la RIE III vaudoise n'engendrera pas d'augmentations d'impôts ni de coupes dans les services publics communaux et les prestations communales octroyées à la population ?

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Merci pour cette question à laquelle il est toujours très facile de répondre. Mais ce que je peux vous dire ce soir M. Hubler, c'est que comme les négociations entre l'Etat et les communes sont actuellement en cours, la Municipalité ne peut pas répondre à cette question.

**M. Alain Hubler (EàG) :** – C'est une réponse qui ne me satisfait pas, mais je n'en attendais pas d'autre à ce stade.

Je passe donc à la question 4, à défaut, c'est la porte de sortie : est-ce que la Municipalité peut préciser les postes de budget 2019 de la Ville qui seront potentiellement impactés ainsi que la hauteur de ces impacts ?

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Je crois que j'ai longuement expliqué les effets financiers qui sont relativement complexes. Je crois que je ne vais pas vous répéter la réponse à la question 1, dont vous avez la synthèse ici, affichée sur ce tableau ; quant aux postes impactés, j'imagine que vous parlez des rubriques budgétaires touchées, il s'agit de la rubrique 6900-401-1103.351 relative à la participation charge cantonale, avant c'était l'impôt sur le bénéfice et le capital, et puis enfin, 1103.451, le retour de la péréquation. Voilà les postes au budget qui seront touchés.

**M. Alain Hubler (EàG) :** – Juste sur la question, mea culpa, peut-être qu'elle était mal rédigée ou pas suffisamment claire ou que vous avez voulu éviter l'obstacle ?

Ce que je voulais dire par cette question, c'est où allez-vous raboter ? C'est une réponse politique, pas une réponse de comptable, que j'aimerais.

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Alors, merci de la précision M. Hubler, caramba ! Evidemment, je ne peux pas vous répondre en détail et vous imaginez bien que nous ne pouvons pas vous donner le détail des informations à ce sujet en l'espace des quelques jours impartis à une réponse à l'une de vos interpellations urgentes. Ce que je peux dire, c'est que nous travaillons sur les mesures d'amélioration de la situation financière, et que ces mesures vous sont connues, largement connues, car vous ne manquez pas de nous interpellier à ce sujet dans les différentes commissions. Pour l'instant, voilà, nous travaillons sur notre programme structurel d'amélioration des finances n° 2 et comme je l'ai dit, toute la suite dépendra des négociations entre l'Etat et les communes et je compte sur la sagesse des députés au Grand Conseil qui sauront prêter une oreille attentive aux soucis des représentants des communes.

La discussion est close.

**La présidente :** – Avant de passer à la discussion générale, nous allons donc prendre l'interpellation de M. Romain Felli et consorts « mise en œuvre de la RIE III vaudoise, les communes ont-elles été oubliées ? »

**Interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Mise en œuvre de la RIE III vaudoise : les communes ont-elles été oubliées ? »**

Développement

Le 12 février 2017, une majorité de la population suisse refusait en votation populaire le projet fédéral de baisse massive de l'imposition des entreprises (dit RIE III). Malgré cette opposition populaire, le Conseil d'Etat vaudois a décidé – comme annoncé lors de la présentation, le 1er novembre dernier, de son programme de législature 2017-2022 – de mettre en œuvre la version cantonale de la RIE III, anticipant ainsi dès 2019 le projet fédéral (dit PF 17) qui devrait entrer en vigueur en 2021 (s'il n'est pas lui-même l'objet d'un référendum) ; concrètement, le Conseil d'Etat propose de baisser le taux d'imposition des entreprises (à 13.79%) dès 2019, sans attendre le projet fédéral et ses éventuelles compensations.

Ce faisant le Conseil d'Etat introduit une RIE III différente de celle qui avait été débattue lors de la campagne référendaire vaudoise en mars 2016. En effet – au-delà du bien-fondé de ces baisses d'impôts à répétition et de la délétère concurrence fiscale intercantonale et internationale qu'elles entraînent – l'introduction vaudoise se fera d'une part sans les compensations fédérales promises (94 mio par an) et d'autre part sans les revenus additionnels générés par l'augmentation de la fiscalité des sociétés à statut spécial (34 mio par an) ; ce sont ainsi 128 millions de pertes par an que le Canton devra absorber – en attendant le projet fédéral.

Indépendamment de ce que l'on peut penser de la politique du Conseil d'Etat, les effets de cette anticipation vaudoise sur les finances communales n'ont fait l'objet d'aucune communication, à notre connaissance. Ceci est surprenant, car les promesses de compensation (partielles) des pertes fiscales pour les communes liées à la RIE III reposaient notamment sur la compensation fédérale et les revenus additionnels des sociétés à statut spécial : ces deux sources étant tarées dans l'immédiat les communes peuvent se demander quelles seront les conséquences financières de la décision du Conseil d'Etat ?

Dès lors, nous souhaitons interpellier la Municipalité sur les questions suivantes :

- La Municipalité sait-elle plus précisément quelles seront les conséquences sur les finances communales de la décision du Conseil d'Etat ?
- La Municipalité était-elle avertie de cette décision, et des discussions ont-elles lieu avec le Canton pour évaluer l'effet de cette décision ?
- Quelles mesures la Municipalité a-t-elle déjà prises, ou entend-elle prendre, afin de convaincre le Canton de renoncer, fût-ce partiellement, à son projet au vu de ses répercussions sur les finances communales. En particulier, la Municipalité se coordonne-t-elle avec d'autres communes vaudoises à ce propos, notamment au sein de l'Union des Communes vaudoises ?

Discussion.

**M. Vincent Brayer (Soc.) :** – Je vais me permettre de lire une intervention préparée par M. Felli, qui est absent pour des raisons professionnelles et qui m'a demandé de vous lire ces mots.

J'aimerais tout d'abord remercier la Municipalité pour sa réponse détaillée à notre interpellation, portant sur les conséquences financières de la RIE III dite vaudoise, sur les finances de notre commune.

Cette interpellation a été déposée il y a plus de six mois, en novembre 2017, et la réponse apportée en décembre. Comme l'interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts le souligne, la situation a depuis dramatiquement changé avec les estimations plus précises amenées par le Canton. Ceci dit, si les chiffres se précisent, le fond de l'affaire reste le même. Notre interpellation se demandait si les communes ont été oubliées. La réponse amenée par la Municipalité y répond de manière très affirmative et un peu inquiétante, je dois dire. Quand la Municipalité écrit que la décision a été prise unilatéralement et que le Canton a tout seul, je cite : « défait une partie du paquet qui avait été négocié avec les communes », cela doit nous interroger. La légitimité populaire acquise par la feuille de route en votation cantonale donnait-elle le droit au Conseil d'Etat de mettre en oeuvre ce paquet, alors même que le contexte avait radicalement changé grâce au refus de la majorité du peuple suisse de la RIE III, d'autant plus, lorsque le dindon de la farce fiscale, les communes, sont exclues de la négociation de la mise en oeuvre ? Tout s'est passé comme si le Canton avait voulu étouffer le débat après le refus de la RIE III fédérale et tant pis pour les perdants, dont les communes.

C'est d'ailleurs une constante ces dernières années, les résultats équilibrés ou bénéficiaires des comptes publics cantonaux, ont découlé d'un report de charges vers les communes dont les finances se détériorent.

Et n'oublions pas que derrière les communes, il y a tout simplement la population. Les communes ce sont aussi les écoles, les transports publics, les crèches et garderies, la police, etc. Ceci dit, ne nous mentons pas, ces pertes fiscales massives ne sont une surprise pour personne. Il n'y a pas de miracle, les baisses d'impôts pour les entreprises doivent bien être payées. Les opposants et opposantes au paquet fiscal, dont le soussigné, ont dès le départ alerté des pertes et notre municipale Florence Germond a, la première, souligné les risques de pertes fiscales très importantes pour les communes. Ces alertes n'ont pas suffi.

Aujourd'hui, l'urgence nous semble être que Lausanne puisse participer aux négociations avec le Canton pour surseoir à l'introduction de la RIE III cantonale ou au minimum, pour minimiser les pertes pour les communes et en particulier les villes, il y a des compensations adéquates. C'est à cette condition seulement que nous éviterons que les cadeaux fiscaux aux entreprises ne se traduisent par une baisse substantielle des prestations du service public. Surtout à plus long terme, c'est à cette condition-là seulement que la parole du Canton pourra retrouver sa crédibilité vis-à-vis des communes et donc de la population.

La discussion est ouverte.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Quelques réflexions et remarques à l'ouïe de ce qui vient d'être dit, qui datent déjà de plusieurs années et je rappelle que cette RIE III a été largement acceptée, pour ne pas dire plébiscitée en votation populaire dans ce canton.

Tout d'abord, elle a été portée par les conseillers d'Etat, socialistes et PLR. Et ça n'était pas gagné d'avance. Chacun a dû faire des compromis, chacun a dû vendre le projet à ses troupes. M. Maillard a dû vendre la baisse d'impôts pour les PME et il est évident que ça grinçait, pour utiliser un euphémisme, et M. Broulis a dû vendre l'augmentation des prestations sociales à ses troupes qui ne l'ont pas acceptée avec enthousiasme et c'est l'acceptation de ces deux compromis qui a permis d'arriver à ce taux d'acceptation en votation populaire.

Vous avez dit que le Canton dormait sur un tas d'or. Oui, peut-être, d'abord s'il dormait il n'aurait pas un tas d'or. Mais pour les années 1990 à 2005, je rappellerai quand même que le Canton de Vaud, en comparaison intercantonale, était la risée et nos conseillers nationaux à Berne rasaient plutôt les murs par rapport au potentiel de ce canton et la situation dans laquelle il était tombé. Il s'est remonté remarquablement, grâce à l'effort également de la gauche au Conseil d'Etat, oui, un effort concerté, il s'est remonté, mais il ne dort pas et encore moins sur un tas d'or.

On reproche souvent au parti que je représente une défiance face aux exigences de l'Union européenne, en politique migratoire, en droit européen, et là on défie ouvertement l'OCDE, une organisation européenne, et cette révision de la politique fiscale des grandes entreprises est une exigence de l'OCDE. Ce qui m'étonne, c'est que si vous souhaitez revenir au statu quo ante, alors dites le, et nous reviendrons à des impôts scandaleusement bas pour les plus riches, et vous ne vous privez pas de le dire, ces fameuses multinationales qui elles, reviendraient à 9 %, 9.5 %, comme c'était jusqu'à présent. Si c'est ce que vous voulez, continuer de donner des cadeaux aux plus riches, dites-le et vous reviendriez à des aides à l'assurance-maladie et aux allocations familiales sensiblement plus faibles.

Ce qui avait permis à l'époque, et le peuple vaudois ne s'y est pas trompé, cette large acceptation, c'était qu'on rétablissait davantage de justice sociale et sans compter qu'en faisant passer la fiscalisation des entreprises petites et moyennes qui constituent l'ensemble du tissu économique de ce canton de 25 % à 13 virgule je ne sais pas combien, eh bien, on crée véritablement une redynamisation des actions de ce tissu économique vaudois qui permettra de recréer des emplois et d'augmenter les bénéfices, donc, une part revient à la fiscalité.

Voilà pourquoi, ce projet était équilibré. Le remettre en question sans vouloir reconnaître les injustices sociales qu'il y avait dans l'ancien statut m'étonne un peu par une vue qui m'apparaît un peu courte.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – Je déclare mes intérêts, je suis entrepreneur électricien à Lausanne. J'occupe une trentaine d'employés, dont cinq apprentis.

M. Hubler nous dresse un tableau en peu noir de la RIE III et il m'est quand même venu à l'esprit une grande injustice actuelle, c'est que si la population lausannoise était égale devant l'impôt, et puis que chacun le payait, on ne serait pas en train de discuter des conséquences de la RIE III. Par contre, on sait que seulement 60 % de Lausannois remplissent l'assiette fiscale de la commune, ça me laisse un peu froid.

Comme entrepreneur, moi je paie des impôts sur le bénéfice, si j'en fais. Je paie des impôts sur mon revenu, c'est clair que plus je travaille plus je paierai d'impôts, et si par chance, je prends un dividende, eh bien, je paierai encore des impôts sur ce dividende, donc je paie trois fois des impôts.

Là, je trouve tout à fait gratifiant que les entreprises qui sont, je le rappelle, pourvoyeuses d'emplois, qui occupent de nombreux employés, ces employés je rappelle également paient des impôts grâce aux patrons, eh bien, je pense que là, il y a tout un processus qui est fait de la part du Canton, les Vaudois l'ont bien compris puisque plus de 80 % ont accepté la RIE III et ont accepté qui ait une diminution de l'imposition pour les entreprises. Puis que croyez-vous que je vais faire M. Hubler avec ce delta d'impôts que le RIE III va m'offrir ? Eh bien, je vais augmenter les salaires de mes collaborateurs, ça peut vous paraître surprenant. Eh bien, mes collaborateurs vont gagner plus, donc ils paieront également plus d'impôts.

Donc, je crois qu'à un moment donné il faut arrêter de prendre les patrons pour des vaches à lait ou bien pour des profiteurs, il faut arrêter aussi peut-être de nous prendre pour des loups là qu'il faut absolument abattre, on participe à la vie économique du canton, on participe à la vie économique lausannoise, et je le rappelle, si le 40 % des contribuables qui ne paient pas d'impôts en payaient, je pense que vos 23 millions on les aurait vite retrouvés. Et puis je pense qu'il faut sérieusement qu'on réfléchisse à ce fameux impôt dit de capitation, où chaque citoyen paierait un impôt quel que soit son revenu, qu'il soit de 100 francs ou 200 francs, ce serait toujours de l'argent qui rentrerait dans la caisse communale et ce serait plus facile à encaisser que de critiquer systématiquement le patronat, sous prétexte qu'il profite absolument de l'impôt de quelque montant qu'il soit. Je vous remercie de votre attention.

**M. Daniel Dubas (Les Verts) :** – Les deux interventions précédentes parlaient en fait de la RIE III en tant que telle et non pas de la part communale, enfin ce ne sont que les charges supplémentaires qui reviennent sur les communes ou la diminution des finances communales qui posent problème ici.

Il ne s'agit pas ici de revenir sur le projet qui a été effectivement accepté par le peuple vaudois par 87 % des voix, ce qui est énorme, c'était un compromis historique, un compromis entre une certaine baisse des impôts pour les entreprises avec, en contrepartie, des compensations sociales, des prestations sociales supplémentaires et avec un mécanisme de redistribution de cet argent ou de compensation des pertes financières pour les communes. Et c'est de ça qu'on parle ici, pas de la pertinence ou pas d'avoir développé ce projet de RIE III au niveau cantonal.

Maintenant, dans le cadre de ses compétences, effectivement de la mise en oeuvre de ce paquet ou de cette loi, le Conseil d'Etat a décidé de mettre en oeuvre ce paquet de façon anticipée, tout en laissant une partie des charges non compensées aux communes et c'est ça qui pose problème ici. C'est quelque chose qui nous préoccupe et qui nous pose réellement problème et c'est dans ce sens-là qu'il faut agir et je pense que l'interpellation va vraiment dans ce sens-là pour inciter, pour demander à la Municipalité de continuer sa lutte comme elle le fait déjà en soutenant justement la motion Mischler, député Vert, ce qui nous fait plaisir ici puisqu'effectivement, c'est dans ce sens-là qu'il faut aller.

Donc, on ne parle pas de la pertinence générale de la RIE III, mais des modalités de mise en oeuvre et ici, le Conseil d'Etat a malheureusement, à notre sens, fait une erreur en voulant refiler une partie de ces coûts aux communes de façon anticipée.

**M. Pierre Consience (EàG) :** – J'aimerais revenir sur un élément qu'a présenté Madame la conseillère municipale, vous avez dit : l'anticipation pose problème aux communes.

J'aimerais dire qu'elle pose problème au caractère démocratique de cette réforme. Chaque année les pronostics s'empirent avec les chiffres qui nous ont été exposés et le constat qu'il n'y a à ce jour pas de garantie possible pour la Ville de Lausanne, le maintien de ces prestations et le maintien tel quel de la fiscalité des personnes physiques.

Dans ce cadre, j'aimerais m'associer aux propos rapportés de notre collègue Felli en mettant en cause la validité démocratique du paquet, car en effet, dans ce paquet, il y a ce qui a déjà été dit, mais il y avait les contreparties financières de la Confédération, ça a été évoqué, il y avait les rentrées fiscales prévues par l'abolition des statuts spéciaux qui devaient déjà être en vigueur à ce jour. Il y avait aussi un engagement qui était dans le vote soumis à la population vaudoise Au début de la RIE III. Je tiens à rappeler que les Vaudoises et les Vaudois n'ont voté que sur le volet fiscal de la RIE III vaudoise, puisque c'est que seulement sur cet aspect-là du paquet que nous avons déposé un référendum, nous n'avons jamais remis en cause la partie sociale de ce paquet.

Or, il y a dans l'article 3 de la loi qu'ont voté les Vaudois, une clause impliquant que le Conseil d'Etat réévalue la situation si la RIE III fédérale était refusée. Cette réévaluation n'a pas été faite. Cette réévaluation du rythme auquel le taux voté serait mis en oeuvre n'a pas été faite. La réévaluation des éventuelles pertes supplémentaires liées aux manques que j'ai évoqués n'a pas été faite. En ce sens, avancer à marche forcée vers le rythme tel que proposé au moment du vote de ce paquet apparaît contraire aux délibérations démocratiques qu'a faites le peuple vaudois lui-même, puisqu'on lui avait donné ces garanties qui n'ont cessé d'être répétées par le duo Broulis-Maillard alors en campagne, qui disait non seulement ceci, mais qu'il n'y aurait ni pertes ni augmentations d'impôts pour la population, ni coupes dans le financement des services publics et des prestations à la population.

C'est tout ce contrat avec la population, c'est tout cet engagement qui est en train d'être rompu et j'estime que c'est de notre devoir, nous Conseil communal qui s'est publiquement opposé au volet fédéral de cette réforme, qui a appelé à combattre cette réforme justement

parce qu'elle allait trop loin, parce que, quelles que soient les contreparties sociales qu'on aurait pu y associer, les niches fiscales prévues telles que la Patent Box, la déduction des intérêts notionnels, la déduction des investissements dans la recherche et le développement, ces choses-là, nous nous y opposons en grande majorité, en bloc et en détails quels que soient les contreparties sociales associées. Et c'est pour cette raison que je pense que nous devons, en tant que collectivité communale et c'est ce vers quoi j'espère que se dessinera ce débat, nous opposer à ce qui est en train de nous décider au plan cantonal et nous battre pour une remise en cause fondamentale du rythme de la baisse fiscale massive qui est en train d'être faite par le Canton de Vaud.

Cette baisse fiscale a des conséquences et quant à celles et ceux qui ont encore l'indécence de dire qu'elle crée de l'emploi, j'aimerais finir en évoquant un exemple d'actualité criante, mesdames et messieurs, la société Nespresso est l'une des sociétés qui bénéficie déjà aujourd'hui des baisses de l'impôt sur le bénéfice, eh bien le fait qu'elle bénéficie de ces baisses d'impôts, le fait que cette société soit ultra bénéficiaire ne l'empêche pas de durcir gravement les conditions de travail de ses salariés qui sont actuellement en lutte pour s'opposer à un passage au rythme de travail des 3x8, qui est un passage infâme, qui ne permet pas une vie digne, qui ne permet pas de partager sa vie en famille, voilà cette politique du ruissellement qui est défendue dans la droite de cet hémicycle en pensant que la baisse d'impôts va favoriser l'emploi et augmenter les salaires.

Et enfin, j'aimerais rappeler à M. Gaudard que les PME ne sont pas les bénéficiaires de la baisse d'impôts sur le bénéfice des entreprises. Vous vous associez aux PME par votre entreprise, mais les faits sont têtus, 46 % des entreprises inscrites au registre du commerce ne sont pas assujetties à cet impôt pour des questions statutaires et parmi celles qui le sont, 30 % ne font pas de bénéfices et seulement 24 % paient un impôt sur le bénéfice. Alors dans ce quart d'entreprises inscrites au registre du commerce qui paient un impôt sur le bénéfice, 1,6 % de ces entreprises paient 94 % de cet impôt. Ce sont donc les 1,6% des entreprises les plus profitables, les plus riches qui sont d'ores et déjà en train de bénéficier de baisses d'impôts scandaleuses dans la situation actuelle, alors même que nous sommes en train de discuter de comment défendre notre pré carré communal. Je trouve cette situation grave et j'appelle vraiment à un réveil de ce Conseil pour s'opposer fermement à toute mise en œuvre de cette réforme dans les conditions actuelles.

**M. Alain Hubler (EàG) :** – On va tâcher de revenir un petit peu au niveau lausannois en commençant par M. Gaudard.

Je note que vous avez promis d'augmenter les salaires dès que vous payeriez moins d'impôts sur les bénéficiaires. Comme vous ne devez pas être dans les 1,6 % qui paient 94 %, à moins que ce soit une surprise pour moi, ça veut dire que vos employés, qui prendront note de ce que vous avez dit, vont avoir une augmentation massive de salaire de 1 franc 25. Ceci étant, M. Chollet et M. Gaudard vous êtes députés, vous avez le même discours au Grand Conseil, ça mérite de la cohérence, mais ça n'a pas le mérite du local et on aime bien le local ici. Il serait bien qu'on se soucie des finances de la Ville et des moyens de faire vivre cette ville qu'on apprécie tous, je pense, qui est une ville qui offre des prestations pour ses habitants et pour les habitants des communes voisines.

Ce que je constate, j'ai fait le calcul, j'étais arrivé à 19 millions tout à l'heure, c'est un peu plus de 19,6 millions, il manquera même si la motion Mischler aboutit, à la louche, 20 millions, et peut-être même plus puisque ça augmente chaque jour. Je vous rappelle 2018 et les 4,8 millions et puis les 27 millions qui deviennent 32 millions. Bref ces millions, je souhaitais peut-être que, sachant que les budgets sont en train de s'écrire actuellement pour 2019 (je pense que les chefs de service ont été informés des risques, aussi bien que nous ce qui est heureux), il doit y avoir des économies qui se cherchent quelque part. C'est ça que j'aurais souhaité, mais peut-être que ce n'est pas très stratégique de les évoquer ici parce que si la Municipalité évoque les économies qu'elle peut faire, ça peut ou encourager le Canton à ne rien faire ou au contraire l'encourager à tout faire. N'empêche avec les 19,6

millions on est toujours à peu près, à la louche un peu moins sauf erreur, au budget qui est consacré aux hommes, à l'entretien de l'immobilier. Quand on lit les articles sur les écoles lausannoises, ça fait réfléchir.

N'oublions pas aussi qu'on est dans le fameux PSAF2, le plan structurel d'améliorations financières, qui demande 35 millions d'économies volontaires de la part de la Municipalité plus 19,6 millions d'économies contraintes, semble-t-il, c'est assez inquiétant et c'est assez inquiétant pour que nous déposions deux résolutions.

La première résolution demande que la Municipalité s'oppose des quatre fers aux velléités du Conseil d'Etat de refaire retomber intégralement la facture sur la Municipalité, et la deuxième qui donne un moyen d'éviter ces retombées financières, ce moyen étant le gel du volet fiscal de la RIE III vaudoise.

**La présidente :** – Nous prendrons donc les résolutions après la fin de la discussion générale.

**M. Philippe Miauton (PLR) :** – Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous M. Dubas quand vous dites qu'on ne traite que des problèmes inhérents à cette RIE III telle qu'elle est démontrée par le Conseil d'Etat dans sa gestion du dossier. La RIE III s'invite une nouvelle fois dans ce cénacle, dans nos débats et l'on sent derrière les questions, certes légitimes posées par le postulant, l'envie de faire une RIE III bashing bien que la population l'ait soutenue à 87 % même plus.

Alors j'entends bien le fait qu'il y a ces pertes j'entends bien que le Canton a les moyens de faire une compensation en totalité ou pas, ça c'est la motion Mischler, on verra ce que le Grand Conseil en dit, mais si le Canton peut se le permettre, c'est parce qu'il a eu une gestion, et cela a été répété par mon collègue de l'UDC, des deniers publics, de la dette, des dépenses qui lui permettent aujourd'hui, et ça je le reconnais, d'avoir un matelas de confort pour soutenir les communes. Et je crois qu'au sein du Grand Conseil, et l'ensemble des partis sont également représentés ici, je pense qu'il n'y a pas grand monde pour venir dire que les communes ne doivent pas être soutenues.

L'opposition elle vient plutôt du Conseil d'Etat, Conseil d'Etat sauf erreur à majorité de gauche, on en revient au vieux débat entre le Château et l'Hôtel de Ville avec des majorités certes changeantes, mais le combat reste le même, et pour moi, alors je n'engage que moi, mais j'ai l'impression aux discussions que j'ai eues, que l'ensemble des collègues, en tout cas de mon parti, sont d'accord sur cette participation du Canton et c'est ça à mon avis le soutien que devrait peut-être apporter le Conseil communal, le soutien du Canton aux communes pour éviter des augmentations d'impôts. C'est bien la première fois que vous êtes contre une augmentation d'impôts d'ailleurs au passage, vous parlez de ces 23 millions, alors ils sont à une plus large échelle aujourd'hui, vous venez parler de ce que ça représente, notamment en relation avec l'entretien de l'immobilier ou des économies du PSAF.

Je l'entends également, mais la dette de Lausanne nous coûte 56 millions chaque année. Donc c'est aussi un élément de réflexion, les chiffres on choisit ce qui nous intéresse évidemment le plus. Ce qui est irritant dans ce débat, c'est de revenir continuellement taper sur les entreprises – quelque part cracher dans la soupe –, l'impôt sur les bénéficiaires n'est qu'un type d'impôt, mais on ne parle évidemment jamais des prestations de service qui viennent s'ajouter aux nouveaux produits effectués, aux nouveaux emplois qui produisent également des impôts supplémentaires, et je pense qu'il faut certes, se pencher sur ces questions légitimes, sur ce que le Canton pourrait faire, mais pas venir taper sur cette RIE III.

On l'oublie toujours, mais dans toutes les précédentes réformes, les diminutions d'impôts, c'est triste peut-être à entendre, rapportent toujours plus que ce qui était au préalable. Même les sauvetages des grandes banques rapportent de l'argent, c'est vous dire si la situation est préoccupante.

Augmentations d'impôts, vous l'avez dit, et puis, ensuite, c'est une lutte qui s'ouvre au niveau du Grand Conseil. Alors, le Conseil communal peut évidemment soutenir la Municipalité dans des démarches, mais j'ai l'impression que c'est en bonne voie au niveau du Grand Conseil, et on aurait tout intérêt à ce que cette réforme s'installe pour le mieux dans le canton, que la réforme fédérale suive également, même si cela, ça déplaît à certains, pour qu'enfin on ait une fiscalité qui soit en adéquation avec ce qui nous est demandé en Europe ou dans l'OCDE.

Donc, je suis assez d'accord que le Canton soutienne les communes parce que ce n'est pas aux communes, à mon avis, de supporter cette réforme, même si je suis persuadé qu'on a rarement des prévisions sur le fait que ça peut attirer également de nouvelles entreprises, et peut-être qu'au final, tout ça va s'équilibrer voire même rapporter plus. Donc ce n'est pas pour les mêmes raisons, et je pense que ce débat aura lieu au Grand Conseil, mais qu'ici au niveau de la Ville et des conseillers communaux, comme des partis, tout le monde est d'accord pour le dire. Je vous remercie pour votre attention.

**M. Vincent Brayer (Soc.) :** – Avant mon intervention que j'ai préparée, je voudrais faire une réponse liminaire à M. Miauton en lui rappelant que le coût de la facture sociale avant les années 2000, c'était un tiers pour les communes, deux tiers pour le Canton et qu'aujourd'hui, on est à 50/50 entre communes et Canton et que c'est un peu près une réforme qui a dû rapporter 2 milliards au Canton. Alors oui, on peut parler de bonne gestion, on peut aussi parler de report des charges sur les communes.

Le Canton a décidé de mettre en application la RIE III vaudoise, bien que les conditions-cadres annoncées aux Vaudoises et Vaudois lors du vote de la RIE III vaudoise ne soient plus respectées. En effet, la RIE III vaudoise anticipée prévoyait une compensation fédérale pour absorber une partie des pertes fiscales des communes.

La manne fédérale devait permettre aux communes de ne pas subir de plein fouet cette réforme fiscale. Pourtant, les vannes fédérales resteront bien closes puisque le peuple a rejeté la RIE III fédérale lors des votations. Dès lors, une partie du cadre ayant permis aux Vaudoises et Vaudois de faire le pari de la RIE III cantonale s'est bel et bien évanouie. On peut se demander si la volonté du peuple vaudois est en ce sens encore respectée, mais c'est un autre débat que je ne voudrais pas ouvrir ce soir.

Le Canton a donc décidé de tout de même faire entrer en vigueur le paquet cantonal. L'impact réel sur les finances communales est inconnu et l'administration communale des impôts elle-même, annonce cette année que l'impact devrait être bien plus important que dans sa première estimation, passant de 130 millions à 177 millions. En l'état actuel, les communes vaudoises, dont Lausanne, passeront à la caisse pour financer ces baisses fiscales pour les entreprises. Que ce soit par une baisse des prestations ou par une augmentation de la fiscalité, il faudra bien trouver des fonds pour colmater les brèches.

Pourtant, les finances cantonales se portent bien, elles. En effet, les comptes 2017 se bouclent avec un excédent de 147 millions. Ce résultat inclut, entre autres, des pré-financements destinés à favoriser la diversification du tissu économique vaudois pour 75 millions, ainsi qu'une attribution de 256 millions aux autres capitaux propres en vue de la mise en œuvre en 2019 et 2020 de la RIE III vaudoise. Rappelons encore qu'en 2016 c'était 186 millions d'excédent, et en 2015 194 millions d'excédent. On peut comprendre que le Canton souhaite instaurer cette réforme fiscale qui lui tient à cœur. Mais certaines promesses aux Lausannoises et Lausannois n'ont pas été tenues. Dès lors, le Canton se doit de financer cette réforme qui ne doit en aucun cas se faire sur le dos des communes. Ce n'est pas les fonds qui manquent au Canton au vu des excédents aux comptes ainsi que les multiples réserves, dont environ 2 milliards sur des comptes en banque, que l'on peut voir au Canton.

**M. Axel Marion (CPV) :** – J'aimerais amener aussi une voie centriste et peut-être mesurée, je rejoins assez les propos de notre collègue Dubas de tout à l'heure, qu'il faut raison garder dans ce débat.

Ce projet RIE III vaudois a été voté, on a rappelé les chiffres de votation. Il est vrai, je m'accorde à ceux qui relèvent que le déraillement de la RIE III suisse aurait pu, aurait dû entraîner peut-être un des questionnements en tout cas au niveau du Grand Conseil vaudois, certainement pas par contre un nouveau vote populaire parce qu'on peut admettre que les Vaudoises et les Vaudois étaient relativement correctement informés sur l'enjeu de la votation, ça a été rappelé, mise en conformité avec les critères de l'OCDE, garantie de pouvoir garder un tissu économique d'entreprise avec des conditions fiscalement attrayantes et compensations sociales. Ce paquet était connu et aujourd'hui ce dont on parle, c'est comment franchir finalement une zone de transition entre l'acceptation de ce vote et le refus de la RIE III. Je rappelle, enfin ça a été dit à plusieurs reprises, que le projet PF17 est amorcé, devrait bientôt aboutir avec des propositions concrètes, on peut imaginer que pas mal de propositions vont s'inspirer de ce qui était avant la RIE III, on peut simplement espérer que ce soit peut-être de meilleure qualité, mais simplement le travail qui a été fait par le Gouvernement vaudois n'est pas à jeter à la poubelle. Ce qu'il faut concrètement aujourd'hui c'est réfléchir à comment on répartit les choses.

J'aimerais aussi rappeler que les contribuables paient un impôt global, si l'on veut bien, peu d'entre nous s'intéressent au fonds à savoir où – évidemment c'est notre travail ici –, mais pour le citoyen, peu s'intéressent à savoir ce qui va dans les points d'impôt cantonaux ou les points d'impôt communaux. Ce qu'il faut c'est que les citoyens n'aient pas une mauvaise surprise avec des finances communales qui déraillent.

Aujourd'hui même au Grand Conseil ce matin, une de nos collègues de la Côte disait au fonds, ce qu'il faudrait, c'est un deuxième ETACOM. Ce n'est pas faux, au fond aujourd'hui, on est dans une situation où on voit que la complexité du maillage, des prestations entre cantons et communes fait qu'il faut peut-être tout remettre à plat et que ce n'est pas simplement une question de péréquation au sens purement comptable, mais peut-être une question effectivement de répartition, de nouvelles réflexions sur la répartition des tâches, sauf erreur ETACOM date d'il y a à peu près une quinzaine d'années, ou une bonne dizaine en tout cas, peut-être qu'aujourd'hui avec l'évolution de RIE III et PF17, il faut remettre ce travail à plat. Et bien sûr Lausanne a des intérêts particuliers à défendre en tant que métropole, en tant que ville avec un tissu économique et social relativement particulier. Et tout ça doit être fait. Donc moi j'attends de voir les textes, mais très certainement que la première résolution peut être défendue. Par contre, j'ai les plus grandes réserves sur la deuxième.

Alors je reconnais à certains d'entre nous ici la constance dans leur combat, notamment le combat contre la RIE III, mais, en tout cas de mon point de vue et du point de vue des partis du Centre, il est inacceptable de détricoter quelque chose qui avait été voté et finalement renoncer à la mise en œuvre d'une partie du paquet alors que, finalement on accepte tout compte fait, l'autre partie qui est le volet social qu'on a aussi défendu par ailleurs. Ceci me paraît difficilement défendable parce que, à ce moment-là, c'est un biais finalement conceptuel qu'on entretient ou qu'on crée. Donc moi je vois une très grande différence entre les deux résolutions, d'ailleurs, je pense que ce n'est pas un hasard qu'elles aient été proposées séparément dans le sens qu'elles ont une signification qui est différente.

Donc voilà, je me réserve de voir les textes. Mais en tout cas j'estime l'avis qu'on peut avoir. Oui, il faut se battre pour la substance fiscale et pour les moyens alloués à la Ville, mais de grâce, ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain. Et enfin, je rappellerai que c'est quand même un gouvernement à majorité de gauche avec une présidente socialiste, avec un ministre très influent également socialiste, qui a pris ces mesures et donc j'encourage les partis de gauche à aussi discuter avec leur propre gouvernement s'ils ne sont pas d'accord avec un certain nombre de mesures mises en œuvre des projets votés par la population.

**M. Philippe Miauton (PLR) :** – Juste pour répondre aux chefs de groupe du Parti socialiste qui ne m'a visiblement pas écouté. Je n'ai pas dit autre chose que ce que vous avez répété, et pourtant je crois que cette fois, mes propos étaient éthiquement justes, pour

faire plaisir à certains. Je dis simplement que si la population vaudoise a accepté cette RIE III, qu'ensuite la RIE III fédérale a été refusée également par la population, soit dit en passant, puisqu'il y a eu une contre-attaque de vos milieux à l'échelle fédérale, donc c'est un peu difficile maintenant de venir dire « ah, mais on a trompé tout le monde », alors que c'est vous-mêmes qui avez mené l'opposition contre cette RIE III fédérale. Et en plus, de venir nous dire « ah, mais le Conseil d'Etat a peut-être lancé la RIE III cantonale trop tôt », alors que de nouveau, et cela a été dit par mon préopinant du PDC, c'est une majorité de gauche qui a accepté, ce n'est pas juste M. Broulis tout seul qui a pris cette décision. Donc il y a un moment j'aimerais que l'on soit un tout petit peu conséquent, je suis d'accord qu'on parle des conséquences pour la Ville parce que c'est intéressant pour nous d'avoir des chiffres qui soient réels ou qui soient établis. Mais il ne faut pas nous prendre pour des benêts quand on sait toutes les conséquences qui sont dues avant tout à vos milieux. Je vous remercie pour votre attention.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Alors si je comprends bien ressort de cette discussion, c'est que nous ne sommes pas satisfaits en tant que représentants de notre ville. Mais les représentants de l'UCV de l'ADCV ne sont pas satisfaits non plus. Parce quelles que soient les communes, la perspective d'encaisser sensiblement moins de recettes fiscales n'est pas particulièrement enthousiasmante. Mais au-delà des chiffres, alors on pourra et je crois que c'est-ce qui s'amorce au Grand Conseil, parler de la facture sociale et de sa répartition avec une éventuelle bascule du point d'impôt, ça se discute et pourquoi pas je pense que c'est dans cette direction qu'on pourra peut-être tracer des pistes.

Mais parlons de maintenant. Maintenant les multinationales paient 9,5 %. Les PME 25 %. Demain, avec la RIE III tout le monde serait à 13,6. Donc ça signifie que, en ferrailant contre cette RIE III, implicitement vous vous satisfaites d'une situation qui, au niveau social et éthique, m'apparaît plus que discutable, à la limite scandaleuse. Et là, je ne vous ai pas tellement entendu. Alors, la situation actuelle ne lèse pas Lausanne au prix d'une grande injustice fiscale.

On veut maintenir cette injustice fiscale. On est extrêmement taiseux dans la gauche et plus on va à gauche à ce sujet-là, cela signifie que des grandes multinationales, au sujet desquelles vous ne vous privez pas de temps en temps de faire une manifestation qu'elle soit à Morges ou ailleurs, ma foi c'est de bonne guerre, en fustigeant leur bénéfice, soit, mais vous voulez revenir à ça. Alors j'aimerais que vous vous exprimiez un tout petit peu. Vous ne voulez pas de la RIE III d'accord. Mais quelle fiscalisation voulez-vous pour notre tissu économique vaudois et lausannois et les multinationales ?

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Beaucoup de choses ont été dites, je vais peut-être un peu répéter certains points, mais je crois qu'ils sont importants. Déjà clairement cette RIE III n'est pas une initiative suisse, c'est quelque chose qui nous est imposé par l'OCDE. C'est vrai qu'à l'UDC nous sommes assez frileux par rapport à ce que l'Europe nous demande, mais dans ce cas-là, l'Europe nous demande cela et la Suisse devra bien passer à un système qui demande, mesdames et messieurs, plus d'égalité et ça a été rappelé par mon préopinant.

Aujourd'hui, les grandes multinationales, que la gauche aime tant à dénoncer, si vous gagnez messieurs et mesdames de la gauche, payeront 8 % d'impôts alors que des PME locales, qui soit dit en passant, génèrent beaucoup d'emplois parce qu'il est connu que les PME créent beaucoup plus d'emplois stables que les grandes multinationales où il y a quand même relativement beaucoup d'expatriés paient encore aujourd'hui 25 % d'impôts.

Ce qui est proposé dans le cadre de cette RIE III, c'est l'équité. Je dirai même plus, l'égalité entre toutes sortes d'entreprises qu'elles soient grandes ou petites. Mesdames et messieurs, l'effet sera qu'il y aura plus d'emplois créés, peut-être les impôts en termes de personnes morales vont légèrement baisser, quoique toute l'histoire des réformes fiscales montre qu'après une réforme fiscale, l'impôt sur les personnes morales augmente, mais il y aura surtout plus d'emplois. Peut-être que ça va permettre de résoudre un petit peu le problème

qu'on a à Lausanne, dont on parle peu, c'est tous les gens qui sont à l'aide sociale. Nous avons 10 000 personnes à Lausanne qui sont à l'aide sociale. Si plus de PME créent plus d'emplois, peut-être qu'on va pouvoir diminuer ce coût-là et accessoirement donner de l'espoir et une activité intéressante à des gens qui aujourd'hui n'en ont pas.

Donc ramener l'équité entre les grandes entreprises et les PME, mesdames et messieurs, c'est le but de cette RIE III. RIE III qui a été plébiscitée par les Vaudois, je le répète à 87 %, non pas parce que c'est simplement une mesure fiscale, mais aussi parce qu'il y avait des mesures sociales qui y sont attachées et c'est effectivement un paquet bien ficelé, c'est un paquet qui nous donne un avantage sur d'autres cantons. Pourquoi est-ce que l'on veut avancer si vite au niveau du Canton ? C'est parce que d'autres cantons voudraient peut-être avoir certains fleurons de notre industrie, avec des mesures fiscales intéressantes. Il est important que, dans cette compétition intercantonale, on soit aussi parmi les premiers. Le Canton de Vaud l'a bien compris, certains cantons romands également, il faut avancer vite pour marquer le coup et peut-être attirer de nouvelles entreprises.

Finalement, par rapport à cette discussion, je comprends bien certains arguments de la gauche qui disent « on a été trompés », mais je ne crois pas que c'est une tromperie, je crois plutôt que ce sont des mesures de transition, et dans le long terme, je suis convaincu que c'est une réforme qui va être importante et je dirai cruciale pour l'avenir du canton, non seulement en termes d'activités économiques, mais aussi en termes de mesures sociales.

Je crois qu'à l'UDC nous sommes aussi partisans pour que le Canton aide au niveau de ces mesures de transitions par rapport aux nouveaux chiffres qui sont apparus sur le radar, mais de grâce, ne remettons pas en cause cette RIE III qui est si importante, non seulement pour les entreprises, les PME et non pas les multinationales, mais également pour toutes les mesures sociales qui ont été adoptées dans le cadre de cette réforme.

**La présidente :** – Merci, je vous propose juste de rester dans le sujet de l'interpellation sur les conséquences pour la Ville de Lausanne de la réforme vaudoise.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Je ne sais pas si la remarque m'était particulièrement adressée, mais enfin le contexte local et les cadres généraux sont liés et M. Chollet demande à comprendre, et je ne résiste pas à donner quelques éléments d'explication de notre position, car en effet, il ne s'agit évidemment pas de défendre les multinationales. Que demande l'OCDE chers collègues ? L'OCDE ne demande pas la RIE III. L'Union européenne ne demande pas la RIE III. Ces instances internationales demandent l'abolition des statuts spéciaux pour les entreprises, point barre.

Dans ce contexte, on peut réfléchir à quelle réforme effectuer pour permettre que cette mise en œuvre de l'abolition des statuts spéciaux n'impacte pas trop notre économie, certes. Mais enfin il n'est pas forcément nécessaire d'aller ultraconcurrencer, alors déjà au niveau vaudois tous les autres cantons, avec les impacts sur notre ville que ça suppose, mais au niveau national, tous les autres pays européens et même aller concurrencer jusqu'à la politique fiscale de l'ultralibéral Trump, qui pratique des taux d'imposition qui, compris avec les impôts locaux en vigueur dans son pays, avoisinent les 25 % et sont donc supérieurs à la politique que nous menions avant même la réforme. Je rappelle que le taux d'imposition, contrairement à ce qu'a sous-entendu M. Chollet, a d'ores et déjà baissé en partie pour cette année.

En plus, il n'y a pas que les PME et les multinationales. Il y a de grandes entreprises ultras profitables en Suisse. Et l'on ne peut pas juste mettre tout dans un même paquet, le boulanger, M. Gaudard, et le président d'UBS, il y a un peu des nuances entre les deux. Et c'est ces nuances visiblement à la droite de cet hémicycle, il y a une négation face à l'existence de cette diversité dans le tissu économique vaudois et fédéral qui font qu'évidemment on ne peut pas juste diviser les choses. L'immense majorité des PME dans ce canton ne connaissent pas cet impôt, je le répète, n'y sont pas astreintes à Lausanne comme ailleurs dans le canton où on paie une part tout à fait marginale. Ce n'est pas elles qui sont concernées par la baisse d'impôts sur le bénéfice et donc c'est aussi les défendre

que de s'opposer à cette réforme du fait qu'une entreprise, elle ne veut pas juste voir son impôt sur le bénéfice baisser, elle veut aussi voir des infrastructures de qualité, un Etat qui fonctionne bien, qui gère les affaires efficacement et rapidement et c'est ceci qui est attaqué dans la mise en œuvre d'une RIE III vaudoise, sans contrepartie financière de la Confédération, sans abolition des statuts spéciaux qui assèchent donc les rentrées fiscales.

Quant au fait de créer de l'emploi, je reviens à mon exemple de Nespresso, on peut prendre aussi visiblement l'exemple qui pour l'occasion vous plaît, l'exemple français. Depuis un quinquennat et demi, la France mène des politiques d'exonération fiscale massive à l'égard des grandes entreprises en prétendant créer un million d'emplois sur ce quinquennat, si c'est ce modèle-là que vous voulez suivre, j'ai quelques réticences pour ma part.

**M. Vincent Brayer (Soc.) :** – Je vais faire très court, c'est juste pour répondre à mes collègues de l'UDC, le Parti socialiste lausannois n'a absolument pas remis en question la RIE III cantonale.

Ce n'est pas dans ses intentions de contester un vote populaire à plus de 87 %. Pourtant, par rapport aux promesses et aux discours qui ont été tenus pendant la campagne, le paradigme a changé et il s'agit de trouver des moyens réalistes de compenser ces pertes. C'est tout. Que ce ne soit pas les communes qui payent. Point.

**M. Claude Calame (EàG) :** – Il est absolument évident que nous souhaitons tous un taux unique d'imposition pour les autres entreprises, quel que soit leur statut, je dis bien quel que soit leur statut.

Ce qui est en cause ici, c'est le montant de cette imposition de 13,79 %. Il est non seulement inférieur de 7 % à celui que Trump a imposé au Sénat pour les entreprises américaines, mais il suffirait de l'augmenter de 1 % pour qu'il s'agisse d'une opération blanche. Et c'est ce que nous contestons.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Je voudrais répondre à M. Brayer, je suis tout à fait d'accord avec vous, je pense qu'il faut mettre en place des mesures de transition, mais il ne faut pas empêcher cette RIE III cantonale d'entrer en vigueur. Par rapport à ce qu'a dit M. Conscience, je veux juste vous signaler que Nespresso n'est pas une PME. Et finalement, par rapport au taux unique, vous dites : il suffit de l'augmenter de 1 %. Mais je crois qu'il y a eu des calculs extrêmement précis qui ont été faits pour savoir à quel seuil il faut se positionner, non pas par rapport aux Etats-Unis, M. Gaudard ne va pas partir aux Etats-Unis, mais par rapport aux autres cantons.

Quand vous regardez les taux qui sont proposés dans le canton de Genève, voire à Neuchâtel, et je ne vous parle pas des cantons alémaniques, ce sont quand même des taux qui se tiennent dans cette fourchette de 13 %. Il faut faire attention à la concurrence intercantonale, certains cantons qui ont trop baissé les impôts en ont pâti, certains qui ont trop monté les impôts en ont pâti. Donc à ce niveau-là, les entreprises sont beaucoup plus flexibles en termes de domicile fiscal que les personnes physiques, et il faut absolument éviter que la ville de Lausanne devienne un enfer fiscal pour les personnes physiques parce que pour toutes les entreprises, entre autres les grandes entreprises, si vous augmentez le taux à 15 %, je ne suis pas sûr que Nespresso ou de grandes entreprises comme Philip Morris resteront à Lausanne. Il faut absolument que les entreprises restent à Lausanne pour qu'elles continuent à payer des impôts ici.

**M. Philippe Miauton (PLR) :** – On a évoqué la politique fiscale de Trump, celle de la France. J'ai quelques doutes déjà sur le fait que le Conseil communal puisse influencer le Grand Conseil, donc ce serait peut-être bien de raison garder au niveau des exemples qui sont soulignés.

Je recommande simplement à tous les partis qui sont ici présents et qui ont nombre de représentants députés au Grand Conseil, de voter dans le bon sens, ce serait peut-être plus simple, et ça nous épargnerait de refaire tout le débat sur la RIE III.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – M. Calame vous avez parfaitement raison, et cela nous a été dit à la fois par M. Maillard et par M. Broulis, 1 % de plus, et l'opération intérêt était blanche. Mais si l'un et l'autre on choisit de ne pas mettre ce pourcent de plus, c'est bien parce que, nous disaient-ils, le risque à ce moment-là aurait été très grand, que l'émigration d'un certain nombre d'entreprises dans d'autres cantons, notamment romands, nous aurait fait perdre tout le gain qu'on pouvait avoir avec ce taux de 1 %, inférieur ou trop bas comme vous le dites.

Alors évidemment ça c'est une parole, ce n'est bien sûr pas Jean-Luc Chollet, petit député qui va dire qu'ils ont tort. Lorsqu'un Conseiller d'Etat de gauche et un de droite se mettent d'accord pour ne pas accorder ce pourcent de plus, ma foi, je respecte leur vision.

**M. Daniel Dubas (Les Verts) :** – Effectivement, c'est juste pour dire que je soutiens totalement, au nom du groupe des Verts, la position qu'a évoquée M. Brayer, nous avons aussi largement soutenu lors de la campagne la RIE III les conditions-cadres telles qu'elles avaient été annoncées.

Aujourd'hui, ce qui nous pose problème effectivement c'est qu'il y a une mise en œuvre qui est un peu différente et c'est ça qu'il s'agit de corriger ici, donc il ne s'agit effectivement pas de remettre en cause la RIE III.

Et peut-être juste encore une remarque, et c'est bien M. Moscheni que vous l'avez dit dans une petite phrase accessoire, vous avez dit qu'il y a des cantons qui ont aussi trop baissé leur taux d'imposition, je pense notamment aux cantons de Lucerne ou de Bâle-Campagne qui ont baissé de façon très agressive leur taux d'imposition, et qui aujourd'hui se trouvent au bord de la faillite.

Mais aujourd'hui, nous avons un projet qui a effectivement été voté par une large majorité des Vaudois et il est totalement irréaliste politiquement et pas très fair-play non plus de changer après-coup et d'adapter le pourcentage si le paquet est respecté tel qu'il a été voté, donc avec la compensation pour les communes.

**La présidente :** – Je vais donc repasser la parole à M. Hubler pour sa première résolution.

**M. Alain Hubler (EàG) :** – On va revenir tout à fait au niveau lausanno-lausannois, avec la première résolution qui va s'afficher. Cette résolution demande que la Municipalité mette tout en œuvre, si possible en coordination avec d'autres communes vaudoises, pour que les effets de l'introduction de la RIE III vaudoise soient compensés par le Canton afin qu'ils n'induisent ni une augmentation d'impôts pour les personnes physiques, ni coupe dans les prestations à la population. Voilà ce qui ressort et recentre le sujet du débat.

Je vous encourage à voter cette résolution qui a pour but de rapatrier des fonds depuis le Canton qui en a les moyens, alors que nous n'avons pas les moyens de faire face à ces surprises multiples, et pour inciter les députés présents dans ce Conseil communal à voter comme il faut au Grand Conseil, comme l'a dit M. Miauton, tout à l'heure. Je demande le vote nominal sur cet objet.

#### Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre, si possible en coordination avec les autres communes vaudoises, pour que les effets de l'introduction anticipée de la RIE III vaudoise soient compensés par le Canton afin qu'ils n'induisent ni augmentation d'impôts pour les personnes physiques, ni coupes dans les prestations à la population.

La discussion est ouverte

**M. Vincent Brayer (Soc.) :** – Le Parti socialiste soutiendra cette résolution qui va tout à fait dans le sens des différentes interventions que je vous ai rapportées.

**M. Daniel Dubas (Les Verts) :** – Il va de soi qu'effectivement les Verts vont soutenir cette résolution à l'unanimité.

**M. Axel Marion (CPV) :** – Comme je l'avais exprimé, nous n'avons pas d'opposition à cette résolution qui va dans le sens de ce que nous pensons également, il faut se battre pour les finances de la Ville.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – En coordination avec les autres communes vaudoises et donc avec l'UCV, je ne pense pas avec l'ADCV, mais enfin avec la grande majorité des communes de ce canton qui sont représentées à l'UCV, j'imagine déjà le Canton qui dira alors qu'on baisse peut-être l'effort de certaines communes, parce que toutes les communes ne sont pas obérées financièrement, il y a aussi des communes qui tournent bien voire qui sont riches. Juste une chose à ne pas oublier : l'UCV n'est pas monolithique. Mais j'imagine l'accueil que réservera le Canton à la démarche que vous lui confierez. Ce sera sans nous. A Mme Germond d'aller dire au Canton, eh bien écoutez, vous prenez le 100 % de la charge financière pour vous, mais nous, nous ne voulons pas être obérés du moindre franc.

Je ne vois pas bien comment cela se pourrait, mais peut-être bien qu'on peut s'illusionner. Pour ce qui concerne notre groupe, nous voterons contre bien évidemment.

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Pour donner la position de l'Union des communes vaudoises, à laquelle adhère la Municipalité, il ne s'agit pas là de proposer l'entière compensation des coûts de la réforme fiscale dans la globalité par l'Etat. Je crois qu'ici le débat est très clair, peut-être faudrait-il le préciser dans la résolution, mais enfin, il s'agit de l'anticipation. En tout cas la position de l'UCV consiste à demander la compensation complète du coût de l'anticipation à l'Etat précisément, puisque c'est lui qui a choisi d'anticiper et qu'il a obtenu une grande adhésion populaire autour de la RIE III cantonale, en mettant aussi en avant le fait que la réforme était acceptable pour les communes, précisément parce qu'elle comprenait les compensations de la réforme fédérale, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, le projet ayant été anticipé parce que l'Etat l'a voulu ; il nous semble donc juste que l'Etat assume la décision liée à l'anticipation.

Et en tout cas c'est bien la position de l'UCV : il s'agit de demander l'entière compensation de l'anticipation. Bien sûr qu'ensuite les communes sont prêtes à assumer les quelque 80 millions de pertes fiscales, qui figuraient dans le deal initial ; ce qui met aujourd'hui les communes en désaccord avec l'Etat, c'est vraiment ce point de l'anticipation.

**M. Alain Hubler (EàG) :** – Je ne pense pas que ça va faire changer d'avis M. Chollet, mais c'est bien entendu l'effet de l'introduction anticipée, c'est écrit en tout petit parce que ma foi, il n'y a pas beaucoup de place entre les lignes, j'ai rajouté le mot anticipé de la RIE III vaudoise afin que tout soit clair.

**M. Mathieu Carrel (PLR) :** – Avec les explications de madame la municipale, le PLR peut se rallier à cette résolution.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Comme il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis, je ne serai pas un imbécile ce soir.

**M. Valentin Christe (PLC) :** – Dans le sens des intervenants qui se sont déjà exprimés dans l'intérêt bien compris des finances lausannoises qui en ont grand besoin et puisqu'il est précisé qu'il n'y a pas d'augmentations d'impôts envisagées par cette résolution, nous allons-nous aussi la soutenir.

La discussion est close

**La présidente :** – Il n'y a plus de demandes de parole, mais par contre une demande de vote nominal. Est-ce que 5 personnes soutiennent cette demande ? C'est le cas, donc le vote est pratiquement prêt. Donc celles et ceux qui acceptent cette résolution voteront oui, celles et ceux qui refusent non et il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

Par 70 oui, 0 abstention et 0 non, vous avez accepté la résolution de M. Alain Hubler.

Nous allons passer directement à la deuxième résolution, vous avez la parole M. Alain Hubler.

## Résolution

**M. Alain Hubler (EàG) :** – Cette deuxième résolution a pour but d'éviter des reports dus à l'introduction anticipée de la RIE III, et dit que « le Conseil communal souhaite que la Municipalité, et si possible en coordination avec les autres communes vaudoises, demande aux autorités cantonales le gel de la mise en œuvre du volet fiscal de la RIE III vaudoise tant que les baisses de rentrées fiscales ne seront pas compensées par la suppression des statuts spéciaux et par les contreparties financières de la Confédération telles que votées par la population en mars 2016. »

La discussion est ouverte

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Dans la répartition de nos travaux, on s'est réparti ainsi la défense des résolutions qu'on vous proposait ce soir et j'ai l'honneur de vous présenter celle-ci dans l'espoir qu'elle obtiendra le même résultat que le vote que nous venons d'effectuer.

Nous avons proposé, en quelque sorte, de défendre notre pré carré des communes. Nous vous proposons maintenant une méthode et une cohérence par cette résolution.

Ça a été dit, par plusieurs acteurs dans ce plénum. L'anticipation de la baisse d'impôts sur le bénéfice des entreprises dans les conditions actuelles n'est pas une décision populaire, n'est pas le résultat d'un vote démocratique, mais d'une décision du Conseil d'Etat au lendemain du vote fédéral sur la RIE III. Car, je le redis pour contextualiser la discussion sur cette résolution, au moment du vote cantonal, nous avions voté un article 3 de la loi soumise au référendum par notre récolte de signatures, cet article 3 stipulait que le Conseil d'Etat devrait revenir devant le Parlement avec une adaptation de la réforme si les dispositions fédérales n'étaient pas mises en œuvre.

Dans le cadre de la réforme de la RIE III fédérale, nous étions une large majorité dans ce plénum à nous opposer au volet extrême de la RIE III fédérale et nous le faisons en assumant parfaitement les conséquences possibles pour le volet cantonal de cette réforme. Nous nous opposons à la RIE III fédérale alors même que nous savions qu'elle remettait en cause les contreparties financières de la Confédération et qu'elle retarderait la mise en œuvre de l'abolition des statuts spéciaux avec les rentrées financières escomptées. Ce faisant, nous nous attendions, ou en tout cas c'était la cohérence qui l'exigeait, à devoir demander à réévaluer, au moins le rythme de la mise en œuvre de cette baisse considérable tout de même du taux d'imposition du bénéfice des entreprises.

Donc, au fond, ce que propose cette résolution, c'est tout simplement une cohérence, ce n'est pas la position du groupe Ensemble à gauche telle qu'on la défendrait parce qu'on proposait vraiment une tout autre résolution. C'est simplement de demander que le Conseil communal de la Ville de Lausanne, et par après la Municipalité, défende la position des Vaudoises et des Vaudois exprimée en 2016, défende le fait que, d'accord les Vaudoises et les Vaudois, pour certains en avalant une pilule amère, je sais que c'est le cas de certaines et certains d'entre vous en ayant accepté cette réforme, ont accepté cette pilule avec non seulement les compensations, les contreparties sociales du paquet vaudois, mais aussi ses contreparties financières. Tant qu'il n'y a pas ces contreparties financières, tant que les statuts spéciaux ne sont pas supprimés, alors c'est des conséquences pour les budgets cantonaux. Alors on peut défendre le fait que ce soit au Canton, en effet, d'assumer cette anticipation et que ça n'ait pas d'impact sur les communes, je défends, j'ai voté cette position.

Mais si on n'est pas cohérent de façon plus générale, alors c'est sur les services publics cantonaux que ça va se reporter, c'est sur les prestations à la population par le Canton que ça va se reporter. Parce que je vous rappelle qu'on n'en est qu'au tout début de la mise en œuvre de la RIE III et donc les baisses fiscales annoncées pour 2019, c'est le début, on ne sera pas encore au taux minimal prévu et quand on sera au taux minimal, sachant qu'on ne sait pas encore quelles seront les contreparties financières de la Confédération, et bien,

j'estime que face à cette inconnue, la moindre de nos responsabilités, aussi simplement en tant qu'élus, mais aussi en tant qu'ayant été opposés à la RIE III fédérale, c'est de demander que les garanties qui ont été avancées par le Conseil d'Etat lors de la votation de mars 2016 sur la RIE III vaudoise, soient par avant obtenus avant de mettre en œuvre le dumping fiscal que propose cette réforme.

**M. Vincent Brayer (Soc.) :** – Pour cette seconde résolution, je pense que la plupart des socialistes ne soutiendront pas le texte. Nous pensons que c'est ouvrir une brèche qui permettrait de détricoter justement le volet social de la RIE III cantonale et nous ne sommes évidemment pas prêts à déconstruire ce paquet.

**M. Philippe Miauton (PLR) :** – Je constate que M. Hubler se garde les victoires staliniennes et que son collègue doit partir au charbon pour les défaites un peu plus pénibles.

Je l'ai dit avant, j'ai déjà de la peine à croire que le seul Conseil communal de Lausanne ait une influence incroyable au niveau du Grand Conseil et là, j'ai un doute encore plus grand, dans la mesure où votre avis est à mon avis biaisé, dans la mesure où les communes vaudoises, si elles sont d'accord d'avoir cette compensation, ne sont pas forcément pour qu'il y ait un gel parce qu'elles voient également un intérêt à cette introduction rapide, même s'il y a des effets momentanés négatifs, et qu'une nouvelle fois, s'il y a ces effets négatifs momentanés, c'est dû à vos efforts de référendum, de blocage et dans le fond je pourrais soutenir ce texte si vous me garantissiez que vos milieux ne déposent pas référendum contre PF17, mais comme je sais que vous ne pouvez pas me le garantir, je pense que mon groupe et moi-même voterons non à cette résolution.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Une question. Si je comprends bien, dans cette résolution, vous voudriez mettre un moratoire sur la partie fiscale de la RIE III, mais quand même accepter la partie sociale qui a été votée dans le paquet RIE III. Est-ce correct ?

**M. Daniel Dubas (Les Verts) :** – Je ne vais pas ajouter grand-chose à ce débat à ce moment-là. Comme je l'avais déjà dit, les Verts ne remettent pas en cause la RIE III en tant que telle. C'est un paquet avec un volet fiscal et un volet social. Il est politiquement très irréaliste de voir le volet social se réaliser sans pour autant mettre en oeuvre le volet fiscal, tout est dans la compensation.

C'est pour ça qu'il faut lutter ici et nous n'allons donc majoritairement pas soutenir cette résolution. Il y aura certainement des voix éparées dans nos groupes qui vont soit s'abstenir soit quand même l'accepter.

**M. Axel Marion (CPV) :** – Le groupe Le Centre PDC Vert'libéraux se rallie avec enthousiasme à la position exprimée notamment par le chef de groupe socialiste et des Verts et propose de renoncer à cette résolution pour les raisons exprimées, notamment la cohérence du paquet.

J'aimerais juste relever, par rapport au développement de M. Conscience, que votre parti n'a pas seulement combattu la PF17, enfin la RIE III suisse, pardon, mais vous avez bel et bien combattu également la RIE III vaudoise. Vous pouvez peut-être en être fier, les développements actuels montrent que le dossier est compliqué, mais ne venez pas prétendre que vous avez soutenu le volet social de la réforme RIE III vaudoise, c'est parfaitement inexact.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Alors on fera le fact checking plus tard, mais oui, nous avons toujours au Grand Conseil, devant la population, soutenu le volet social de la réforme, car ils ont été votés séparément et le peuple vaudois, formellement je vous le rappelle, ne s'est jamais prononcé sur les mesures sociales proposées à la population. Il vous faut relire le texte, le bulletin de vote de mars 2016, il n'y a que la réforme fiscale qui est comprise dans le référendum, c'est la seule chose que nous avons attaquée par référendum, et bien évidemment que nous défendons ces contreparties sociales.

Il y a deux manières de répondre à ça. Mais oui, M. Moscheni, nous demandons le gel du volet fiscal de la RIE III vaudoise et le maintient en rythme convenu de la mise en œuvre des prestations sociales, c'est ce que nous demandons au Grand Conseil et c'est que nous invitons la Municipalité à faire dans ses tractations à venir avec le Conseil d'Etat. La Commune ne peut pas tout changer, M. Miauton, mais je pense que la Ville de Lausanne si elle s'associe intelligemment avec d'autres collectivités communales, peut quand même peser dans la balance.

Quelle est la cohérence : politique d'abord, d'abord comptable puis politique ? Moins nous baissions l'imposition des grandes entreprises, moins les baisses des rentrées fiscales sont considérables, moins il s'avère problématique de mettre en œuvre le volet social de cette réforme.

En effet, le terme de compensation, il vaut sur le plan politique. On donne à manger à la droite, on donne à manger à la gauche avec ses contreparties, c'est ça les compensations. Mais sur le plan financier, c'est tout sauf des compensations et on peut quand même se mettre d'accord là-dessus. On ne compense pas des pertes de rentrées fiscales par des dépenses sociales supplémentaires. Et ça je crois que tout le monde est d'accord. Donc les compensations, elles sont comprises dans les compensations vaudoises, pas les contreparties financières de la Confédération, elles sont comprises en termes politiques pour avoir formé le consensus allant du PS aux Verts en passant par l'UDC, qui s'est dessiné en 2016. Maintenant, ce consensus de nouveau avait un certain nombre de garanties qui ont été maintenues, répétées, insistées par un Conseil d'Etat qui battait la campagne pour défendre tous les arguments qui sont aujourd'hui invalidés, par le fait que la RIE III fédérale n'est pas mise en œuvre. Et donc en effet, nous demandons le gel du volet fiscal de la réforme, mais pas le gel des contreparties sociales.

Quant aux inquiétudes de mes collègues socialistes et Verts, j'aimerais simplement leur dire : confrontez-vous à la réalité possible dans l'éventualité d'un tel gel. Voyez-vous vraiment la droite revenir à la charge pour demander de casser ces avancées sociales qui ont été tant promues pendant presque une année de campagne, pour lesquelles des gens ont reçu des lettres à la maison pour leur dire que ça allait être mis en œuvre, que c'était super la RIE III parce que vous aurez ces avancées sociales. Est-ce que vous verriez le camp politique avoir le culot, une année avant une élection fédérale, d'aller remettre en cause ces prestations sociales ? Certains vous diront peut-être que oui ce soir. Mais moi, je pense que politiquement ils ne pourront pas se le permettre et que si c'était le cas, et bien on se ferait un grand plaisir de déposer des référendums de façon unitaire pour les défendre et on les gagnerait avec ou sans les baisses fiscales parce que la population vaudoise les souhaite et les aurait souhaitées avec ou sans dumping fiscal.

Donc, il ne s'agit pas de revenir sur la mouture telle que votée, il s'agit juste de demander que toutes les clauses votées en mars 2016 soient mise en œuvre avant de continuer, parce que c'est déjà en œuvre, à baisser l'imposition des grandes entreprises, de ces 1,7 % d'entreprises qui génèrent, qui paient 94 % du bénéfice sur les sociétés. Je vous remercie.

La discussion est close

**La présidente :** – Il n'y a plus de demandes de parole, donc nous allons pouvoir voter cette deuxième résolution. Nous allons le faire à l'électronique, donc celles et ceux qui acceptent la résolution de MM. Hubler et Conscience votent oui, celles et ceux qui refusent non et il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

Par 53 non, 15 oui et 4 abstentions, vous avez refusé cette deuxième résolution et ces deux interpellations sont ainsi terminées.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- ouï l'interpellation urgente d'Alain Hubler et consorts « Conséquences pour la Ville de Lausanne de la réforme vaudoise de la fiscalité des entreprises » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre, si possible en coordination avec les autres communes vaudoises, pour que les effets de l'introduction anticipée de la RIE III vaudoise soient compensés par le Canton afin qu'ils n'induisent ni augmentation d'impôts pour les personnes physiques, ni coupes dans les prestations à la population. »

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Mise en œuvre de la RIE III vaudoise : les communes ont-elles été oubliées ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte :*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

---

### **Interpellation urgente de Mme Anita Messere et consorts : « Alors, ce Barbare, vous attendez quoi pour le rouvrir ? »**

Développement

Le Barbare est officiellement fermé depuis fin 2016. De manière anticipée, des travaux de rénovation auraient pu être prévus et débutés dès la fermeture de l'établissement. De même, une mise au concours pour l'attribution de l'établissement aurait pu avoir lieu de manière anticipée aussi. Le congé de la dernière tenancière n'ayant pas été donné de manière inopinée. Un propriétaire privé aurait cherché repreneur rapidement, car il a le souci de la rentabilité. Pas la Ville visiblement.

Sous forme de question orale, le 4 avril dernier, notre collègue Dolivo s'était ému de cette fermeture en souhaitant qu'elle ne se prolonge pas comme c'est déjà le cas pour d'autres établissements appartenant à la Commune : l'Hôtel des Chevreuils à Vers-chez-les-Blanc, l'Auberge du Chalet-à-Gobet, l'Auberge de Sauvabelin. Lausanne perd ainsi des loyers et des contributions en plus de perdre un établissement emblématique. Cette ville n'a pourtant pas les moyens de son inertie.

La Municipalité a alors répondu, en prenant tout son temps et bien plus encore, qu'elle partageait la pertinence d'aller « vite et bien », qu'elle avait le projet de faire des interventions minimales « très prochainement ». En avril donc, les travaux n'avaient pas débuté, on réfléchissait encore.

La Municipalité voulait aussi mettre sur pied un groupe de personnes qui pourraient établir une série de critères pour l'attribution du lieu. Là encore, il s'agissait de projet. Et pendant ce temps de longues, très longues réflexions, la Ville perd des loyers et des rentrées fiscales, parce que la Municipalité ré-flé-chit. Longtemps.

1. La Municipalité est-elle en mesure de chiffrer le manque à gagner pour le Barbare ?
2. La Municipalité est-elle en mesure de chiffrer le manque à gagner pour l'ensemble de ses établissements fermés ?
3. La Municipalité est-elle consciente de sa responsabilité financière dans ces loyers et contributions perdus à cause de son manque de dynamisme ?
4. La Municipalité est-elle en mesure de donner un délai de réouverture pour le Barbare et de s'y tenir ?
5. Quelle est la stratégie de la Municipalité en matière d'établissements publics appartenant à la Ville ?

Réponse de la Municipalité

### **Rappel de l'interpellation**

*Le Barbare est officiellement fermé depuis fin 2016. De manière anticipée, des travaux de rénovation auraient pu être prévus et débutés dès la fermeture de l'établissement. De même, une mise au concours pour l'attribution de l'établissement aurait pu avoir lieu de manière anticipée aussi. Le congé de la dernière tenancière n'ayant pas été donné de manière inopinée. Un propriétaire privé aurait cherché repreneur rapidement, car il a le souci de la rentabilité. Pas la Ville visiblement.*

*Sous forme de question orale, le 4 avril dernier, notre collègue Dolivo s'était ému de cette fermeture en souhaitant qu'elle ne se prolonge pas comme c'est déjà le cas pour d'autres établissements appartenant à la Commune : l'Hôtel des Chevreuils à Vers-chez-les-Blanc, l'Auberge du Chalet-à-Gobet, l'Auberge de Sauvabelin. Lausanne perd ainsi des loyers et des contributions en plus de perdre un établissement emblématique. Cette ville n'a pourtant pas les moyens de son inertie.*

*La Municipalité a alors répondu, en prenant tout son temps et bien plus encore, qu'elle partageait la pertinence d'aller « vite et bien », qu'elle avait le projet de faire des interventions minimales « très prochainement ». En avril donc, les travaux n'avaient pas débuté, on réfléchissait encore.*

*La Municipalité voulait aussi mettre sur pied un groupe de personnes qui pourraient établir une série de critères pour l'attribution du lieu. Là encore, il s'agissait de projet. Et pendant ce temps de longues, très longues réflexions, la Ville perd des loyers et des rentrées fiscales, parce que la Municipalité ré-flé-chit. Longtemps.*

### **Préambule**

Dans une vision macro-économique, il est important de remettre l'activité des établissements publics lausannois dans un contexte plus large. Statistique Vaud dispose de plusieurs indicateurs de l'évolution économique du Canton tirés de tests conjoncturels. Ainsi, selon le dernier bulletin conjoncturel, les hôteliers et restaurateurs vaudois interrogés en avril 2017 font preuve d'un certain optimisme avec 30% d'entre eux qui espèrent une reprise de leurs affaires, contre 20% qui redoutent une nouvelle dégradation.

Sur le plan de la vacance des objets, nous ne disposons à l'échelle cantonale que de peu d'informations, car les objets, qu'ils soient liés à la restauration ou à l'hôtellerie, ne sont pas comptabilisés distinctement, mais avec tous les autres objets commerciaux et affichent un nombre d'objets vacants bien supérieur (109 locaux pour une surface de 22'222 m<sup>2</sup> disponibles) à ceux des années précédentes.

Concernant les établissements publics gérés par les services du logement et des gérances, des sports et des parcs et domaines de la Ville de Lausanne, soit au total 39 établissements, il faut relever que depuis des années, les transferts de baux se font en règle générale sans vacance, car ils sont souvent proposés par le tenancier sortant. Ces dernières années, quelques appels d'offres ont également été publiés et ont permis de trouver un nouveau repreneur très rapidement.

### **Réponses aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

#### ***Question 1 : La Municipalité est-elle en mesure de chiffrer le manque à gagner pour le Barbare ?***

Considérant que Le Barbare est fermé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la perte locative s'élèvera au maximum, fin décembre 2017, à CHF 18'960.- sous réserve que la réaffectation provisoire n'engendre pas de revenus complémentaires d'ici-là. Cette perte locative représente, à titre de comparaison, le 0.8 % des revenus locatifs encaissés en 2016 sur l'ensemble des établissements publics en mains de la Ville de Lausanne.

#### ***Question 2 : La Municipalité est-elle en mesure de chiffrer le manque à gagner pour l'ensemble de ses établissements fermés ?***

Derrière chaque établissement, il y a une histoire contextuelle spécifique. Ainsi, lors d'une fermeture annoncée, chaque réouverture d'un établissement fait l'objet d'une réflexion soucieuse non seulement des deniers publics, mais également de la mission d'intérêt public et général qui contredit parfois la réflexion d'une rentabilité à court terme. Ce fut notamment le cas avec la Brasserie de Montbenon, qui a permis en 2014 d'attribuer la gestion à des personnes déjà actives à Lausanne, au bénéfice d'une expérience réussie, prêtes à adhérer à la ligne proposée, à reprendre le fond de commerce demandé et à investir les deux tiers du montant des travaux. Cette situation est relativement comparable à celle du Barbare, puisque l'établissement de Montbenon a été fermé plusieurs mois, pour rouvrir magnifiquement rénové et afficher aujourd'hui la belle réussite que nous lui connaissons.

A l'Hostellerie des Chevreuils, considérant que l'établissement coûtait plus qu'il ne rapportait depuis plusieurs années, d'entente avec le tenancier, une convention de sortie a été signée pour fin juin 2019, au terme de laquelle la cessation de l'encaissement du loyer est compensée par les prestations assumées par le tenancier. Cette période transitoire permettra à la Municipalité de définir le devenir de cet établissement. Cette convention d'occupation s'apparente à une opération blanche pour la Commune.

A l'Auberge du Chalet-à-Gobet, après une résiliation signifiée au locataire, en juin 2015, pour non-paiement des loyers, le bâtiment a été mis à disposition de l'EVAM, par le biais d'une convention provisoire, pour lui permettre de disposer de solutions complémentaires d'hébergement. La Ville perçoit un loyer identique à celui du dernier tenancier.

L'Auberge de Sauvabelin, suite à la signature d'une convention de sortie, est fermée depuis le 31 janvier 2015. La pinte a, quant à elle, été relouée dès le 1<sup>er</sup> avril 2015 suite à un appel d'offres organisé par la Commune. Le manque à gagner a ainsi été réduit de près de la moitié. Dans le cadre de la renaturation du lac de Sauvabelin et de la réflexion engagée sur la politique des établissements publics, la Municipalité a jugé opportun d'évaluer l'attachement des citoyens aux établissements publics du site et d'orienter en

conséquence leur devenir. Sur cette base, la Municipalité prendra les orientations nécessaires dans le courant du premier semestre 2018.

***Question 3 : La Municipalité est-elle consciente de sa responsabilité financière dans ces loyers et contributions perdus à cause de son manque de dynamisme ?***

En matière d'établissements publics, le paramètre financier n'est pas le seul à prendre en considération. Il est important de garder à l'esprit que la responsabilité des pouvoirs publics est non seulement d'assurer un rendement à long terme, mais également d'intégrer dans l'équation des paramètres complémentaires : sociaux ; patrimoniaux ; culturels ou répondant à des exigences nouvelles telles que la durabilité, la diversité et la qualité de l'offre notamment.

Sur le plan des contributions fiscales non-perçues, cela n'est pas significatif, car tous les cas mentionnés ci-dessus étaient en difficultés financières, à l'exception du Barbare, qui vivait depuis des années une situation d'exception avec très peu de charges tant sur le plan du loyer que des charges salariales.

***Question 4 : La Municipalité est-elle en mesure de donner un délai de réouverture pour Le Barbare et de s'y tenir ?***

Concernant Le Barbare, son obsolescence est avérée et nécessite une réflexion et une intervention appropriée, non seulement pour l'établissement, mais également pour l'ensemble de l'immeuble, comme celle qui a été entreprise à la rue Neuve 2 qui abritait Le Lavaux rebaptisé Le Pointu. Ici aussi, après une fermeture prolongée, l'établissement a réouvert ses portes et a été remis en activité avec succès, tant sur le plan de la fréquentation que sur le plan du revenu locatif, réactualisé de manière substantielle. Pour Le Barbare, nous ne pouvons pour l'heure pas encore planifier sa réouverture, car la définition de son périmètre d'intervention n'est pas encore définitivement arrêté, ni même le type d'établissement souhaité. Des activités provisoires, adaptées au lieu et au contexte normatif, pourraient prendre place pendant une période cette transition.

***Question 5 : Quelle est la stratégie de la Municipalité en matière d'établissements publics appartenant à la Ville ?***

La stratégie de la Municipalité en matière d'établissements publics est fondée sur la conception, la formalisation et la mise en œuvre d'une politique sur le sujet. Celle-ci sera validée prochainement. Afin de ne pas préteriter l'avancement de certains dossiers, la Municipalité va d'ores et déjà adopter des mesures transitoires afin de définir les cahiers des charges des appels d'offres les plus urgents.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame l'interpellatrice.

Discussion

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC) :** – Je remercie tout d'abord la Municipalité pour sa réponse. La Municipalité avoue une perte annuelle de près de 19 000 francs de loyers, en raison du maintien du Barbare fermé et toujours en attente de travaux deux ans après la résiliation du bail. On arrive en juin 2018 pour rappel. Donc rien n'a bougé, je suis passée cet après-midi, il n'y a pas de travaux engendrés non plus, car il faudrait déjà savoir pour quelles activités rentables on le fait. Donc vous pétouillez depuis deux ans sur le dos du contribuable, et après ça pleure par rapport à RIE III parce qu'il y a pas tous de sous. Oui, la Municipalité sait depuis deux ans que Martha allait fermer et malgré les questions orales et l'interpellation, elle a réfléchi, toujours pour savoir quoi faire à qui confier la gestion de l'établissement. Il y a au moins quatre dossiers qui ont été déposés, dont certains sont solides, c'est arrivé sur le bureau de la Municipalité et il n'y a toujours pas de décisions notables. Non, on tape du pied par terre et on perd 19 000 francs de loyers par an, mais aussi et surtout, 3-4 places de travail à l'année.

Pour rappel, il y a 6424 demandeurs d'emploi au mois d'avril à Lausanne, dont certains aimeraient bien trouver un job dans cette ville. La Municipalité préfère visiblement jouer et dire : je sais pas, on verra, ouais on a de supers idées, via des communiqués de presse. Moi j'dis, alors bougez vous. Y a dans cette ville des gens qui veulent bosser; la Municipalité préfère leur verser des indemnités de chômage. Ça fait bientôt deux ans, qu'on attend cette réouverture, alors maintenant j'ai envie de vous secouer.

On gère l'argent public comme le sien. Vous venez de vous vanter d'offrir 20 000 francs à deux associations qui font du jardin à Lausanne, j'aimerais qu'à part faire des cadeaux à des amis de la verdure pour acheter trois râtaeux et deux arrosoirs, vous ayez un peu de considération pour les gens qui cherchent un job, ont des projets crédibles et ceux qui paient des impôts dans cette ville.

Alors maintenant, décision et action, on veut un projet pour une date précise. Et puis, j'ai une résolution.

#### Résolution

Le Conseil communal souhaite que l'établissement Le Barbare rouvre ses portes avant le 1er janvier 2019.

#### La discussion est ouverte

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – J'ai une question à Mme Litzistorf, est-ce que la réponse qui a été donnée il y a maintenant un moment à cette résolution est encore d'actualité ? Parce qu'on a vu se déployer, notamment sur les réseaux sociaux, une association ou quelque chose s'en approchant qui se dénomme Mon Barbare et monbarbare.ch, c'est leur site, qui présente un projet qui au demeurant a l'air tout à fait bien pour ce Barbare, mais est-ce qu'ils ont été, enfin est-ce qu'ils vous ont approché, est-ce qu'il y a eu des décisions ? Parce que j'ai trouvé que dans sa façon de procéder, cette association s'était montrée extrêmement péremptoire, dirons-nous.

Et puis, pour préciser la résolution de Mme Messere, alors qui me semble intéressante, même si je pense que mettre une date en soi n'est pas des plus pertinent, il me semble qu'il y a plusieurs édicules, plusieurs de ces endroits publics qui sont en attente d'un nouveau propriétaire et d'une nouvelle activité. On se demande si la Municipalité ne pourrait pas nous fournir en fait un calendrier plus large que concernant le seul Barbare.

Donc, on va discuter un peu et puis je me réserve la possibilité de formaliser cette résolution.

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :**  
– Merci madame la conseillère Messere d'avoir posé ces questions avec votre ton habituel, mais qui a, comme vous l'avez dit, la vocation, sans vous paraphraser, de nous secouer un petit peu. Donc c'est peut-être aussi ce dont nous avons besoin pour certains dossiers.

Là vous avez aussi utilisé et je le conçois, que nous avons pétouillé, en bon vaudois, je pense qu'effectivement ça fait plusieurs années qu'on sait que la tenancière partait et nous avons un petit peu pétouillé, mais non pas par l'envie de pétouiller, mais aussi parce que là nous avons affaire à un bâtiment au Barbare qui est assez complexe, vous l'avez vu, dans un site patrimonial assez contraint, et puis nous avons eu au départ, il y a quelques années, vraisemblablement une réflexion sur une rénovation partielle de l'ensemble du bâtiment. Et puis quand nous avons justement repris les discussions comme vous l'avez dit, avec des gens qui imaginaient aussi des projets, sans qu'on ait lancé de concours ou d'ouverture à projets sur le Barbare, nous a donné à penser qu'on avait peut-être intérêt à réfléchir aussi sur l'ensemble du bâtiment et pas seulement la portion dédiée au restaurant du Barbare.

Nous avons reçu maintenant une étude qui nous montre justement les potentiels de développement et de rénovation sur l'ensemble de l'immeuble ce qui nous permettra là, d'ici le mois de juin, c'est-à-dire tout prochainement, de lancer réellement un appel à projets. Parce qu'effectivement on a eu plusieurs contacts avec des gens qui sont intéressés. On reviendra sur l'initiative qui a été évoquée par M. Carrel tout à l'heure, mais on a eu pas

mal de personnes qui se sont annoncées justement partant pour imaginer un projet au moment où on lançait le concours. Mais pour l'instant, encore une fois, rien n'a été lancé officiellement.

Alors, ce qui s'est passé avec l'association mentionnée par M. Carrel, c'est qu'effectivement, ils ont aussi pris contact avec nous comme les autres. Nous leur avons dit que nous allions lancer cet appel à concours, mais qu'en aucun cas il ne fallait tromper les personnes qui allaient participer au crowdfunding pour le projet, parce que rien n'était joué. Et c'est toute l'ambiguïté de lancement de ce genre de projet qui sont extraordinaires, on l'a vu dans d'autres cas, mais finalement, il y a aussi beaucoup de promesses qui sont faites, mais qui pourront peut-être ne pas être tenues en fonction de qui sera choisi pour ce projet du Barbare.

Peut-être d'autres éléments par rapport notamment à la résolution qui est ici, ce que vous avez vu pour cet établissement comme pour d'autres, ça prend du temps au-delà du pétouillage, c'est une réalité que ça prend du temps parce que ce sont des affaires complexes, on pourra y revenir sur certains autres objets, raison pour laquelle on a envie aussi d'imaginer comment on peut faire vivre ces lieux entre la période où ils ferment, où on ne peut plus faire le même type d'activité parce qu'on change justement de tenancier et que les règles ont changé et qu'on ne peut plus faire la même chose qu'avant. Comment on peut imaginer faire vivre ces lieux de manière éphémère et c'est la chose qu'on est en train de faire; donc ouvrir ces portes – on les a déjà rouvertes au niveau du Barbare –, notamment pour l'initiative et pour refaire venir des personnes dans le cadre de la Fête des voisins. Mais l'idée est aussi de développer une programmation pour ce lieu et pour d'autres avant une ouverture définitive. Mais on va pouvoir faire ça en parallèle.

Si je récapitule, l'idée c'est que maintenant, au mois de juin, nous lançons un appel à projets pour un projet pérenne et définitif pour l'ensemble du Barbare, c'est-à-dire le restaurant et les appartements qui sont sur le restaurant. Et puis, que pendant la période où cet appel à projets a lieu, nous faisons vivre de manière éphémère, mais on ouvrirait de nouveau les portes du Barbare pour d'autres types d'activités.

Encore une fois, c'est-ce qu'on met sous le slogan très peu français de pop-up café par exemple, où on aurait la possibilité, en tout cas dans ce lieu, de faire quelque chose qui y ressemble, à de l'animation éphémère avant qu'on ouvre de manière pérenne, avec un projet qu'on aurait choisi d'ici l'automne de cette année. Donc ouverture il y aura, ouverture définitive avec un projet définitif et tout ficelé, si vous me passez l'expression, il n'y aura pas. Et le contexte, pour répondre aussi à monsieur le conseiller communal Carrel, est assez identique avec d'autres établissements de restauration jusqu'à ce jour. On peut parler de la Riponne, mais c'est vrai que toute l'esplanade de la Riponne, est au concours actuellement, les projets rentrent. Il est aussi complexe parce que là, comme activation de ce rez-de-chaussée ou comme activité éphémère, on ne peut plus faire grand-chose par rapport aux nouvelles lois et aux nouvelles restrictions qui sont justement maintenant à l'oeuvre, puisqu'on change d'exploitation, si vous me permettez cette approche un peu réductrice d'un point de vue juridique.

Donc on lance et on met au concours plusieurs des établissements. On a envie de les faire vivre de manière éphémère assez rapidement pour ne pas perdre l'envie d'aller de la part de la population et faire vivre ces lieux.

**M. Robert Joosten (Soc.) :** – Je vais m'exprimer au nom du groupe socialiste. Je suis convaincu par la réponse de la Municipalité, que ce soit dans la réponse écrite ou dans les mots prononcés par Mme Litzistorf à l'instant.

Je suis optimiste quant à une nouvelle affectation prochaine du Barbare. Par contre, je pense qu'il ne faudrait pas soutenir la résolution de Mme Messere, dans le sens que ce délai du 1er janvier 2019 est irréaliste, au vu de ce que Mme Litzistorf vient d'expliquer.

**M. Axel Marion (CPV) :** – Je remercie tant Mme Messere pour ses questions et sa proposition de résolution que la Municipalité pour les réponses. Pour ma part, j'ai un petit

problème de forme, il me semble que cette résolution est formulée de manière un peu alambiquée. Il n'y a pas d'injonctions directes à la Municipalité, on ne doit de toute façon pas faire d'injonctions, mais disons, la Municipalité n'est qu'indirectement mentionnée. Il aurait été préférable que la résolution soit formulée, par exemple comme ceci : le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour que l'établissement Le Barbare rouvre ses portes avant le 1er janvier ; après on a entendu des explications selon lesquelles c'était difficile, mais il est vrai que ça paraît difficile, en tout cas dans ma conception libérale et je suppose que Mme Messere, qui fait partie de l'UDC, partage que le Conseil communal puisse dire, un établissement rouvre ses portes d'ici au 1er janvier, point. D'autant qu'on a vu la complexité du dossier.

Donc éventuellement avec une reformulation, on pourrait aller de l'avant. Il est clair qu'il semble que ce sera difficilement tenable, mais bon, c'est une résolution et puis peut-être que ça peut aider la Municipalité à embrayer, comme l'a dit Mme Litzistorf, peut-être l'embrayage a été un peu long à prendre, mais voilà si le créneau est maintenant pris tant mieux.

Donc, voilà si Mme Messere acceptait d'éventuellement légèrement reformuler, je pense que mon groupe pourrait entrer en matière.

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – Je partage la même compréhension que M. Axel Marion concernant cette résolution qui me semble un peu trop définitive dans sa rédaction actuelle, je pourrais la suivre aussi avec la reformulation proposée par M. Marion.

Je souhaite à mon tour, déposer une résolution, outre celle-ci, que je vais vous lire avant de vous la transmettre qui est la suivante : le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui fournisse un calendrier pour la réaffectation et la réouverture des lieux publics qui appartiennent à la Ville et qui sont toujours aujourd'hui fermés, Barbare, Sauvabelin, Chevreuil, Chalet-à-Gobet, etc. La liste pas n'est pas exhaustive.

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC) :** – J'ai modifié donc la résolution en fonction des demandes du Conseil communal et j'apprécie que M. Joosten soit aussi optimiste et confiant envers la Municipalité, mais ça fait quand même deux ans qu'on est confiant et optimiste et il y a toujours rien qui arrive. Au bout d'un moment, il faut secouer le prunier.

**La présidente :** – Je vous relis la résolution : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour que l'établissement Le Barbare rouvre ses portes avant le 31 mars 2019 ».

La discussion est close

**La présidente :** – Il n'y a plus de demandes de parole, donc nous allons pouvoir passer au vote sur cette résolution. Celles et ceux qui acceptent la résolution de Mme Messere votent oui, celles et ceux qui refusent non, il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

Par 35 oui, 15 abstentions et 14 non vous avez accepté la résolution de Mme Anita Messere.

Nous mettons maintenant en visibilité la deuxième résolution que nous allons mettre donc en discussion une fois affichée.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui fournisse un calendrier pour la réaffectation et la réouverture des lieux publics qui appartiennent à la Ville et qui sont aujourd'hui fermés (Barbare, Sauvabelin, Chevreuil et Chalet-à-Gobet).

La discussion est ouverte

**M. Vincent Brayer (Soc.) :** – Cette résolution nous semble pondérée et faire sens et je pense que la plupart des socialistes la soutiendront.

**M. Axel Marion (CPV) :** – Notre groupe soutiendra également cette résolution. Pour moi, ça aurait presque pu faire l'objet d'une interpellation dès lors que, au fond, pour moi c'est plus qu'un souhait, on est en droit de demander à la Municipalité de nous fournir cette liste sachant qu'en général une résolution est suivie de manière très indirecte d'effet par la Municipalité, soit on admet ici que la Municipalité, enfin si elle est votée évidemment, le prend comme une demande assez directe est assez formelle et essaye de nous fournir un calendrier, soit une interpellation à un postulat aurait été plus efficace pour obtenir ce calendrier qui me semble très utile et très adéquat pour nos débats.

**M. Daniel Dubas (Les Verts) :** – Le groupe des Verts peut également se rallier à cette résolution, mon préopinant l'a bien dit, ça pourrait aussi être une autre forme, ça pourrait même être une question écrite qui donnerait les mêmes réponses, mais nous pouvons sans autre soutenir ça.

**M<sup>me</sup> Céline Misego (EàG) :** – Le groupe Ensemble à gauche va également soutenir cette résolution et nous nous réjouissons d'avoir la réponse à cette question.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Il y a une opposition entre réaffectation et réouverture parce qu'on ne peut pas réouvrir quelque chose qu'on aurait réaffecté à un autre usage.

Donc, à la place de réaffectation et réouverture, je voterai si il est fait la formulation suivante : un calendrier pour le devenir des lieux publics, et là-dessus nous pourrions nous prononcer. Mais on n'en sait rien. Peut-être que la Ville décidera que l'un de ces quatre établissements n'est pas viable et qu'il faut effectivement le réaffecter. Et si on le réaffecte, on le réouvre pas.

La discussion est close

**La présidente :** – Il n'y a plus de demandes de parole, nous allons voter cette résolution, je pense à main levée, donc celles et ceux qui soutiennent la résolution de M. Carrel sont priés de lever la main, celles et ceux qui refusent, abstentions.

Avec 2 abstentions, vous avez accepté cette deuxième résolution. Cette interpellation est donc terminée.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere : « Alors, ce Barbare, vous attendez quoi pour le rouvrir ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte :*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellatrice, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour que l'établissement « Le Barbare » rouvre ses portes avant le 31 mars 2019. »*

*et adopte*

la résolution de M. Carrel, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui fournisse un calendrier pour la réaffectation et la réouverture des lieux publics qui appartiennent à la ville et qui sont aujourd'hui fermés (Barbare, Sauvabelin, Chevreuil et Chalet-à-Gobet) »*

La séance est levée à 22h26